

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
D'EBOLWA

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE DIDACTIQUE DES  
DISCIPLINES DE SCIENCES DE  
L'EDUCATION DE PEDAGOGIE ET DE  
FORMATION BILINGUE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

TECHNICAL TEACHER'S TRAINING  
COLLEGE OF EBOLWA

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF DIDACTICS OF  
EDUCATIONAL SCIENCES  
PEDAGOGY AND BILINGUAL  
TRAINING

**FILIERE:** Conseillers d'Orientation

*Gestion de la discipline dans les établissements secondaires  
en situation de violence en milieu scolaires dans la ville de  
Yaoundé : une étude comparative entre le LTICB, le  
CETIC et le Lycée de Ngoa Ekelle*

**MEMOIRE**

Présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention de Diplôme des Conseillers d'Orientation  
(3<sup>ème</sup> promotion)

Par :

**Mlle Rachel Hélène NJOH ENAME**  
Licence en droit privé fondamental

Sous la direction de :

**M. OTYE ELOM Paul Ulrich**  
Maitre de conférences



Année académique 2020/2021

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>iii</b>
<b>SIGLES ACCRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>iv</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>iv</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>v</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>v</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE</b> .....	<b>4</b>
I.1. Contexte et justification .....	4
I.2. Faits observés .....	5
I.3. Conjecture théorique .....	7
I.4. Constat .....	7
I.5. Problème .....	8
I.6. Question de recherche .....	9
I.7. Objectifs de l'étude .....	9
I.8. Intérêt de l'étude .....	9
I.9. Délimitation du sujet.....	10
I.10. Méthodologie d'approche .....	10
I.11. Type de recherche .....	10
I.12. Plan du travail .....	11
<b>CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTÉRATURE</b> .....	<b>12</b>
II.1. Présentation des concepts et mots clé.....	12
II.2. Recensement des écrits : revue de la littérature .....	25
II.3. Hypothèses de recherche .....	40
II.4. Tableau synoptique.....	40
<b>CHAPITRE III: METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>42</b>
3.1. Zone de l'étude.....	42
3.2. Population et échantillon .....	44
3.3. Méthode et technique de recherche .....	44
3.3. Instruments de recueil des données .....	45
3.4. Technique d'analyse des données .....	47
<b>CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS</b> .....	<b>49</b>
IV.1. Données signalétiques.....	49
IV.2. Données en fonction des hypothèses de recherche .....	69
IV.3. Vérification des hypothèses de recherche .....	71
<b>CHAPITRE V : INTERPRETATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>73</b>
V.1. Interprétations des Résultats.....	73
V.2. Recommandations .....	79
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>82</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>84</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>e</b>

*A mon père, NJOH Michelin*

## REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes qui ont, chacune à leur manière, contribué à cette recherche. Je tiens ici à les remercier.

Je voudrais avant tout exprimer solennellement ma gratitude envers mon directeur de mémoire, le Professeur Maître de conférence OTYE ELOM Paul Ulrich du département des sciences de l'éducation à l'ENSET d'Ebolowa, pour le soutien, l'aide et les conseils qu'il m'a apporté lors des différents suivis.

Je tiens ensuite à remercier Madame le Directeur de l'ENSET d'Ebolowa Pr Ndjakomo Essiane Salomé, pour son management qui nous a permis de mener à bien cette formation.

Je voudrais dire merci au le Chef de département de didactique des disciplines de sciences de l'éducation de pédagogie et de formation bilingue, le professeur Bingono Emmanuel, ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique et les intervenants professionnels responsables de la formation de Conseillers d'Orientation.

Je remercie également madame ESSEWE LOE Francine Irina, conseiller d'orientation au LTICB de Yaoundé pour les démarches officielles qu'elle a entreprises m'autorisant à procéder à la collecte des données nécessaires à cette étude et me facilitant l'accès au terrain d'enquête.

Je tiens aussi à remercier, sans les citer ici afin de préserver leur anonymat, les chefs d'établissements ainsi que leurs personnels pour leur collaboration active lors de l'étape de la collecte des données. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude aux élèves qui ont accepté de participer pleinement à cette étude, d'avoir si généreusement et sincèrement partagé avec moi leurs ressentis et leur vécu sur les sujets évoqués dans cette recherche.

Je remercie mon père, dont l'amour, les principes éducatifs, les valeurs et le soutien inconditionnel ont rendu cette aventure de vie possible.

Je voudrais dire merci ma famille, et l'ensemble de mes camarades pour le soutien moral, le partage d'expériences, les conseils et les encouragements prodigués durant cette période passée ensemble.

## SIGLES ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>CCGMI</b>	Commandement Central des Groupements Mobiles d'Intervention
<b>CE</b>	Censeur
<b>CETIC</b>	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
<b>CO</b>	Conseiller d'Orientation
<b>CSESU</b>	Compagnie Spécialisée chargée de la Sécurité des Etablissements Scolaires et Universitaires
<b>FGD</b>	Focus Group de Discussion
<b>HS</b>	Hypothèses Secondaires
<b>LNE</b>	Lycée de Ngoa-Ekellé
<b>LTICB</b>	Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue
<b>MINSEC</b>	Ministère de l'Enseignement Secondaire
<b>OS</b>	Objectifs Secondaires
<b>QS</b>	Questions Secondaires
<b>RI</b>	Règlement Intérieur
<b>SG</b>	Surveillants Généraux
<b>Tle</b>	Terminale
<b>VD</b>	Variable Dépendante
<b>VI</b>	Variable Indépendante

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Synoptiques des hypothèses, des variables, des modalités et des indicateurs.....	40
<b>Tableau 2:</b> Nombre de répondants par groupe cible.....	44
<b>Tableau 3 :</b> Codification des instruments de collecte de données.....	45
<b>Tableau 4:</b> Répartition de la taille de l'échantillon prévu avant la collecte de données par établissement cible ..	49
<b>Tableau 5:</b> Répartition de la taille de l'échantillon réalisée après la collecte de données par établissement cible	49
<b>Tableau 6:</b> Données signalétiques des Focus Groups Discussion (FGD) des élèves du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle .....	51
<b>Tableau 7:</b> Données signalétiques des entretiens individuels avec les Censeurs et les surveillants généraux .....	56
<b>Tableau 8:</b> Données signalétiques des entretiens individuels avec les Conseillers d'Orientation .....	64
<b>Tableau 9:</b> Présentation des données en fonction des hypothèses.....	69
<b>Tableau 10:</b> Présentation de la validité des hypothèses de recherche .....	71

## RESUME

L'objectif de cette étude comparative est d'analyser l'efficacité des mesures disciplinaires prises en situation de violence en milieu scolaire dans les établissements qui ont fait l'objet de notre attention (LTICB, CETIC et LNE). Les techniques de recherches utilisées sont les entrevues semi-structurées (guide d'entretien) et des Focus groups de discussions. La méthode d'analyse qualitative a été faite sur un échantillon de convenance composé de 20 membres du personnel administratif/ enseignant (CO) et 21 élèves. Les résultats obtenus nous démontrent qu'en plus des mesures disciplinaires et d'accompagnements prises dans les lycées et collèges, la mise en application stricte du règlement intérieur permet de mieux maîtriser les situations de violence en milieu scolaire comme c'est le cas au LTICB contrairement au CETIC et au LNE. D'où la nécessité d'implication de toutes les parties prenantes au bon fonctionnement du système éducatif.

**Mots clés :** Discipline, violence, milieu scolaire, règlement intérieur.

## ABSTRACT

The objective of this comparative study is to analyze the effectiveness of disciplinary measures taken in situation of violence in school environment in the establishments which have been the subject of our attention. The research techniques used are semi-structured interviews (interview guide) and focus group discussion. The qualitative analysis method was based on a convenience sample made up of 20 administration/teacher (GC) staff and 21 student. The results obtained show us that in addition to the disciplinary and support measures taken in high schools and colleges, the strict application of the internal rules makes it possible to better control situation of violence in schools as is the case at LTICB contrary to CETIC and LNE. Hence the need for the involvement of all stakeholders in the proper functioning of the education system.

**Keywords:** discipline; violence; school environment, internal rules.

Historiquement, l'éducation des jeunes générations a toujours entretenu un rapport étroit avec la société et le pouvoir, qu'il soit religieux ou étatique. L'école, institution hautement symbolique chargée de valeurs politiques et morales, a fait et continue de faire couler beaucoup d'encre, à la fois dans les publications scientifiques relatives aux domaines historiques, philosophiques, sociologiques, politiques, économiques, psychologiques et éducatifs, mais également dans les médias de masse. Selon certains, l'école est un sanctuaire garantissant à chacun l'égalité des chances, une institution qui à la fois protège hermétiquement les jeunes générations de la violence des jeux de pouvoir qui s'exercent en dehors de son enceinte, un espace qui prépare les individus à intégrer pleinement la vie démocratique en tant que citoyen à part entière en les instruisant et en les éduquant.

D'autres, sont d'avis que l'institution scolaire n'est que l'appareil idéologique d'une socialisation méthodique des jeunes générations au service du pouvoir visant à garantir la survie et la reproduction de la classe dominante et que ce qui se passe à l'intérieur de l'école n'est que le reflet de ce qui se produit dans la cité, que l'école n'est ni perméable à tout ce qui se produit en dehors de ses murs ni épargnée par les luttes acharnées et incessantes pour les meilleures places, dans une société hyper concurrentielle dite en crise.

Quoi qu'il en soit,

« *Progressivement, puis de manière accélérée depuis une cinquantaine d'années, l'école est [...] devenue un énorme système essentiel à l'équilibre social* » Troget et al. (2015, 123).

Par conséquent, au regard du contexte socioéconomique qui semble perpétuer les inégalités, il n'est pas surprenant de lire, surtout dans la littérature spécialisée, que l'école va mal. L'une des causes du mal être dans nos établissements scolaires est la violence.

La violence en milieu scolaire concerne toute une variété de situations susceptibles de contrarier le projet éducatif ou, pour le moins le fonctionnement de la classe. On est passé de l'incident mineur en salle de classe ou à la cours de récréation, aux très graves atteintes contre les personnes des élèves envers leurs camarades ou des élèves envers les personnels éducatifs (professeurs, surveillants, proviseurs). De la simple bastonnade, au coup de poignard en passant par les fusillades, tout y passe au sein de nos établissements scolaires de nos jours. Ce phénomène, en milieu éducatif, semble paradoxal, quand on sait que les valeurs prônées sont

celles qui contribuent à la construction et au développement d'un pays, les acteurs de l'éducation devraient donc s'y sentir en sécurité et épanouis dans leurs activités quotidiennes. L'agression envers un enseignant est le seuil le plus important de la violence scolaire dans la mesure où elle porte véritablement atteinte à la relation éducative et, touche à l'intégrité de la personne de l'enseignant ainsi que l'autorité qu'il représente. Si l'agression physique représente la forme la plus grave, les agressions verbales sont à leur tour la forme de violence la plus représentée dans nos institutions éducatives. Les réactions aux fins de protection sont immédiatement prises par ces victimes, pour échapper aux bourreaux qui, ces derniers temps font la loi dans les établissements avec leurs poignards et leurs coups poing de toutes sortes.

Certain auteurs s'accordent à dire que la crise de l'école et la prolifération des violences en milieu scolaire est dû au non-respect des règles de discipline. Ils mettent la discipline comme la norme sociale qui régit les rapports entre les acteurs au sein d'un établissement scolaire. Et dont la violation doit conduire à l'application des sanctions prescrites par le Règlement Intérieur (RI). Pour Freinet (1962), la discipline est :

*« La conséquence naturelle d'une bonne organisation du travail coopératif... et qu'il n'y a désordre que lorsqu'il y a des failles dans l'organisation du travail ou lorsque l'enfant n'est occupé à aucune activité qui réponde à ses désirs et à ses possibilités ».*

L'instauration d'un ordre dans le milieu scolaire permet alors d'influencer voir de maîtriser les comportements déviants que manifestent certains élèves, qui vont à l'encontre des règles établies et sont motivés par différents facteurs (drogues, mauvaises compagnies etc...). C'est ce que traduit la théorie de l'influence sociale de Moscovici et les pensées d'auteurs comme Montessori qui mettent à avant l'impact de la discipline dans la motivation du comportement de l'élève.

De manière concrète on a pu observer que, plusieurs établissements secondaires de la ville de Yaoundé, ont adopté, à travers de leur règlement intérieur et des différentes collaborations avec les autres institutions étatiques (police, affaires sociales), des mécanismes leur permettant de lutter contre la violence en milieu scolaire notamment les sanctions disciplinaires (civiles, blâmes, exclusion définitive ou temporaires etc.) l'accompagnement, les sanctions juridiques ... Toutefois, la portée de ces mesures n'est pas appréciée de la même manière partout. D'où la problématique de notre étude sur l'influence de la discipline dans les établissements secondaires en situation de violence scolaire. Autrement dit comment comprendre que dans des établissements de la même zone et qui appliquent les mêmes mesures disciplinaires, la violence soit plus visible dans un lycée par rapport à un autre. La réponse à une telle question permet de



voir les meilleures pratiques en matière des gestions de la discipline par le personnel administratif des lycées collèges pour meilleure maitrise de la violence en milieu scolaire.

## CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

### I.1. Contexte et justification

Le maintien de la discipline dans l'enseignement secondaire pose un problème récurrent à l'institution scolaire. Leur évolution suit cependant celle des établissements, de leur public, et de la société. Jacques Testanière (1967) observait vers la fin des années 1960 que, dans l'enseignement secondaire, le chahut traditionnel, intégrateur, car « récréation », est devenue anémique, c'est-à-dire « désorganisation ». C'est un chahut aux « déviances graves », qui persiste l'année durant et qui est le signe d'une « mauvaise intégration au système pédagogique ». En effet, ces dernières décennies, la massification scolaire a ébranlé l'École et son ordre traditionnel. Elle a conduit, comme le souligne Robert Ballion (1997, P.41), les établissements à affronter :

*« L'hétérogénéité scolaire des élèves, de nouveaux collégiens et lycéens sont étrangers à la culture de l'enseignement secondaire. La démotivation (décrédibilisation) des diplômés, l'école n'étant plus un moyen d'ascension sociale et, plus largement, le mal-être "malaise existentiel de la jeunesse" ».*

De tels faits ont eu pour conséquence de produire « un affaiblissement du consensus comportemental et le développement d'une résistance au "jugement scolaire" » où parfois la violence se « donne à voir sous la forme d'un conflit » Peralva (1997), la loi et l'adulte ne faisant plus autorité.

La situation de l'école dans les cités en proie à la précarité économique a également rendu cette dernière perméable aux violences qui y sévissent. Car si la violence des élèves peut être réactionnelle (« *Je transgresse, donc je suis* »), elle peut être aussi délinquante, c'est-à-dire délictueuse, ou tout simplement vernaculaire :

*« L'école, dans des zones urbaines difficiles, est une éponge, ou tout au moins elle est poreuse à l'égard de son environnement. Celui-ci y apporte la perturbation, non seulement par des éléments extérieurs qui pénètrent dans l'établissement, mais aussi parce que la vie dans l'établissement s'articule à la vie de la cité et ce qui se passe en un endroit se prolonge dans l'autre, et enfin parce que l'élève, pénétrant dans l'enceinte scolaire, y apporte sa propre culture »* Ballion (1997, P.53).

La gestion de la discipline a changé de nature et de forme en milieu scolaire dit difficile. Sous l'effet des mutations que nous venons d'évoquer, émerge ces dernières années, et dans les

établissements dits sensibles, un nouveau mode de gestion disciplinaire. Celui-ci repose sur deux logiques fonctionnelles antinomiques, à savoir une coercition institutionnelle renforcée au moyen d'un nouveau genre de dispositifs disciplinaires et un accompagnement social découlant des pratiques professionnelles des personnels en charge de l'ordre scolaire. Ces logiques sont constitutives d'une gestion disciplinaire inédite qui relève d'un contrôle social caractérisé par une délégation des tâches de maintien de l'ordre à de nouveaux acteurs et son élargissement à des espaces et individus jusqu'ici négligés. Se développe ainsi un nouvel ordre scolaire, diffus et transversal, en rupture avec le régime disciplinaire traditionnel, clos, hiérarchique et dogmatique.

## I.2. Faits observés

Selon une étude réalisée en France, entre 2005 et 2006, près de 82 064 cas de violence ont été commis dans les lycées publics, Pierre G. GOSLIN (2009). Face aux actes de violence dont ils sont victimes (agressions verbales voire physiques), la situation dans les écoles devient de plus en plus critique aussi bien pour le personnel éducatif que pour les élèves. Parfois l'enseignant à peur de ses élèves, éprouve une lassitude, un malaise plus ou moins diffus, l'élève, victime d'agression est sujet à l'absentéisme, flânerie etc. pour échapper à son bourreau. C'est ainsi que, Lantheaume et Hérou (2008), ont mis à jour les difficultés ordinaires et quotidiennes du travail d'enseignant, les souffrances qui en résultent et les manières de les gérer en relation avec l'évolution du métier, ils mettent l'accent d'une part sur les variantes qui vont d'une difficulté à enseigner à une situation dans laquelle le professeur se trouve en difficulté, d'autre part sur la source qui constitue leur impuissance à agir, à leur usure morale et le sentiment d'échec et d'inutilité sociale qui caractérise leur expérience professionnelle.

En 2006 l'Université Laval au Québec-Canada, publie un document dans lequel il mesure l'impact de la violence sur deux dimensions. La première est la diminution du plaisir d'enseigner (81%) qui se manifeste par un sentiment d'incompréhension (44%), la perte de l'aisance dans la classe (35%), la perte d'intérêt de la profession (31%), la diminution de la performance (29%). La deuxième dimension est le désir de changer de métier (26%) décliné en : l'incapacité de gestion de la classe (26%), le désir de changer d'école (16%) ; l'absentéisme (12%). Cela peut se justifier dans la mesure où selon Myers (1925) le manque de motivation ou moral, la fatigue et les attitudes négatives ont un impact sur la performance.

En janvier 2020, au Lycée de Nkolbisson à Yaoundé au Cameroun, un jeune enseignant de mathématiques, nouvellement sorti de l'École Normale Supérieure, a connu la mort après avoir eu une altercation avec un élève de classe de 4<sup>ème</sup>, dans l'exercice de ses fonctions. Sans parler

des nombreux cas de menace et de bastonnades faits aux enseignants et aux élèves dénoncés par voie de presse et des réseaux sociaux.

Face à la recrudescence des cas de violence en milieu scolaire, on constate dans nos lycées et collèges que d'autres institutions telles que la police, les affaires sociales, viennent donner un coup de main au chef d'établissement pour apporter une réponse plus efficace à ce phénomène. Des observations faites durant la période de janvier à mars 2021, le Commandement Centrale des Groupement Mobiles d'Intervention (CCGMI) a effectué deux descentes au sein du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue (LTICB) de Yaoundé pour des problèmes de drogues et de bagarres généralisée entre les élèves de trois établissements voisins (le Lycée Général Leclerc, le CETIC et le LTICB). Au cours de ladite période, on a pu également voir que chaque semaine, les véhicules de polices stationnaient à l'entrée du CETIC de Ngoa-Ekelle. A l'interrogation, des élèves et des surveillants généraux nous ont fait comprendre que c'est une mesure d'intimidation et de dissuasion de toute personne susceptible de vouloir commettre des actes de violence. Car, cet établissement secondaire enregistre le plus fort taux de violence dans zone (40%). Plus loin au lycée d'Anguissa, le proviseur a dû faire protéger ses locaux par le CCGMI car les élèves ont promis de régler le compte d'un de leur camarade à l'arme blanche. Le proviseur du lycée de Nkol-Eton avoue solliciter l'aide des agents de cette compagnie en moyenne trois fois par semaines (Cameroun tribune, 30 mars 2021). Cette synergie d'action police école, n'est pas propre aux établissements du centre. Même dans la région du Sud Cameroun, nous avons pu constater que les éléments de l'ESIR venaient en intervention régulièrement au lycée Classique et Moderne d'Ebolowa, pour des cas de drogue, agression avec arme blanche, taxage...

Par ailleurs, d'après les propos recueillis de l'inspecteur pédagogique région de l'orientation et vie scolaire du bassin de Mfoundi, son rapport d'activité du deuxième trimestre relève que les CO de sa zone ont enregistré environ 53% des cas de violence au cours de ladite période. Ces élèves ont pour certains été référés vers des institutions spécialisées (police, justice, psychologues) au vu de l'ampleur de leur problème. Pour d'autres, l'accompagnement psychotechnique est pris en charge par les CO des établissements concernés. Il faut aussi noter que l'appui des services sociaux dans certains établissements aide l'administration scolaire à mieux toucher du doigt les problèmes liés à l'environnement familiale de l'élève acteur de violence et à amener les parents à mieux gérer son comportement. Selon l'assistante sociale du LTICB, environ 38 cas de violence en milieu scolaire lui ont été référés entre 2019 et 2021.

La nécessité de collaboration entre les établissements secondaires, la Compagnie Spécialisée chargée de la Sécurité des Etablissements Scolaires et Universitaire (CSESU), et les affaires sociales, traduit à suffisance l'ampleur des de la violence en milieu scolaire. Mais on pourrait aller plus loin dans la réflexion en s'interrogeant sur le fait de savoir pourquoi dans certains établissements et pas dans d'autre, ce phénomène est minimisé.

### I.3. Conjecture theorique

Dans le cadre de ce travail de recherche nous allons faire appel à la théorie de l'influence sociale, en montrant comment les pensées, les sentiments, les comportements sont influencés par un autrui réel, imaginaire ou implicite. L'influence sociale est l'ensemble des phénomènes qui concernent les processus par lesquels les individus et les groupes façonnent, diffusent et modifient leurs modes de pensées et d'actions lors d'interactions sociales réelles ou symboliques. A travers les travaux de Moscovici (1978) nous montrerons comment les règles et procédures (notamment les règles de discipline et de surveillance en milieu scolaire), régissent le comportement de l'élève à l'école et peuvent modifier positivement sur celui-ci.

Nous allons également nous appuyer sur les travaux de Montessori (1984), Binet (1903), Piaget (1977) et d'autres psychologues et pédagogues, pour comprendre comment la discipline, vue comme un stimulus, dans un système de la pédagogie active permet l'atteinte des résultats scolaires, car voilà là la finalité de l'école.

### I.4. Constat

La recrudescence de violence en milieu scolaire est une réalité dans le monde entier. De nombreuses études ont été menées pour comprendre ce phénomène et essayer de l'endiguer voire de l'éradiquer. De manière concrète dans les établissements secondaires, le corps administratif œuvre au quotidien pour maîtriser et réduire les cas de violence. D'un lycée à un autre on a pu constater que la gestion de la violence par la discipline et les autres mesures d'accompagnement, n'ont pas les mêmes effets. Pourtant ces établissements se situent dans les mêmes zones géographiques, donc accueillent le même type d'apprenants. Les règles et les accompagnements en matière de discipline sont généralisés car institués au plan national. De manière concrète, comment comprendre que la violence soit plus présente au Lycée de Ngoa-Ekelle et au CETIC contrairement au Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue (LTICB) de Yaoundé, qui ont une même situation géographique.

De nombreux cas liés à la violence en milieu scolaire ont pu être maîtrisé dans les établissements par les conseillers d'orientation (CO). Et à cet effet, conformément aux missions qui lui sont assignées dans son cahier des charges, le CO est donc l'un des principaux acteurs

en milieu scolaire capable de contribuer à réduire significativement ce fléau qui mine le climat dans nos établissements scolaires. En plus de l'apport des conseillers, l'Etat a mis sur pied des mesures juridiques pour dissuader toute personne tentée de commettre des actes de violence, car force est de constater que de plus en plus, la violence en milieu scolaire prend une connotation délictuelle dont l'un des facteurs clairement identifié est la consommation de stupéfiants ayant pour conséquence entre autre les coups et blessures graves allant parfois jusqu'à la commission d'actes criminels. Il devient impératif de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne éducative afin qu'ils n'en soient plus victime, mais qu'ils puissent avoir les moyens, méthodes et les techniques appropriées pour gérer les cas de violences, et minimiser au maximum leur occurrence en milieu scolaire

### I.5. Probleme

A la suite des observations sur le terrain, une question a émergé, celle De l'influence de la discipline sur la violence en milieu scolaire. Cette interrogation constituera le fil conducteur de ce travail de recherche. La question de la discipline dans l'établissement est centrale, c'est peut-être même d'ailleurs l'une des principales préoccupations de la communauté éducative aujourd'hui. Car, dans un contexte de développement, les établissements scolaires doivent gérer les comportements d'une nouvelle « génération », qui ne fonctionnent plus « au devoir de faire » comme leurs parents, mais qui en tant que individus en perte de valeurs, exigent de plus en plus de l'« attention ». Aujourd'hui, le personnel éducatif se trouve face une situation de changements de mentalités, où les agressivités, drogues, violence sont devenus des préoccupations majeures. Par la discipline, on revoit la manière d'éduquer au regard de ces nouvelles formes de délinquance le règlement intérieur n'est plus le seul outil de gestion de la discipline. L'orientation conseil sous le prisme du traitement psycho-social, est un allié incontournable dans la stratégie de gestion de la violence au sein des établissements secondaires à travers la dimension du traitement social des indisciplinés, d'autres institutions telles que la police, la justice, les affaires sociales agissent également en synergie avec les établissements scolaires en situation difficile de violence. Toutes ces actions menées doivent arriver à concilier satisfaction et réussite scolaire. En gardant comme réalité principale que la famille est au cœur de stabilité des comportements sociaux de l'enfant. Pour se faire, les établissements scolaires doivent contrôler les attitudes déviantes, afin de garantir le rendement des enseignants et des élèves, gage de réussite scolaire.

Par conséquent, nous pouvons nous demander comment la discipline, à travers le règlement intérieur permet de gérer les situations de violence dans un établissement et pas dans un autre ? En d'autres termes, l'application stricte du règlement intérieur est-elle une réponse

suffisante pour résoudre les problèmes de violence en milieu scolaire ? Par ailleurs, comment se manifeste la collaboration entre le établissement d'enseignement secondaire de notre étude (LITBC, CETIC et Lycée de Ngoa-Ekelle) les autres structures publiques en charge de la lutte contre les violences en milieu scolaire ?

#### I.6. Question de recherche

Une bonne gestion du système disciplinaire au sein des établissements secondaires permet de maîtriser les cas de violence scolaire. Dans ce travail, nous chercherons à établir le lien entre les deux notions. A cet effet, on pourrait se poser la question de savoir : en quoi la discipline à travers le règlement intérieur, contribue-t-elle à réduire voire à maîtriser les cas de violence scolaire ? De cette question de recherche peut découler les interrogations suivantes :

**Q.S.1** : quelles sont les mesures disciplinaires qui sont prise par les responsables des 03 établissements secondaires suscités face à la récurrence des cas de violence en milieu scolaire?

**Q.S.2** : comment fonctionne le dispositif institutionnel de réponses aux violences en milieu scolaire dans chacun de ces 03 établissements secondaires?

#### I.7. Objectifs de l'étude

La réflexion autour de ce travail permet de dégager un objectif principal qui se décline en objectifs secondaires.

##### I.7.1. Objectif principal

L'objectif de notre étude consiste à faire une analyse comparative entre le LTICB, le CETIC et le Lycée de Ngoa-Ekelle sur l'efficacité des mesures disciplinaires qui sont prises dans chacun des 3 établissements en cas de violence en milieu scolaire.

##### I.7.2. Objectifs secondaires

**OS1** : Comparer les mesures disciplinaires identifiées dans chacun des 03 établissements secondaires et permettant de réduire efficacement la violence en milieu scolaire.

**OS2** : Apprécier la synergie d'actions entre les différentes structures publiques qui œuvrent en faveur de la réduction de la violence en milieu scolaire

#### I.8. Interet de l'étude

L'étude d'un tel thème revêt un intérêt sur plusieurs plans :

Sur le plan scientifique, ce travail sera le résultat d'un apprentissage, de l'assimilation des notions étudiées et une contribution dans la discipline qu'est l'orientation conseil.

D'un point de vue social, le choix de ce sujet s'est fait pour apprécier les mesures disciplinaires dans les établissements secondaires pour résoudre le problème de la violence en milieu scolaire. Car, elle est un phénomène grandissant dans le milieu, causant ainsi des troubles dans le projet éducatif de nos jeunes enfants, mais également met à mal la profession de l'enseignant qui très souvent est la victime privilégiée des actes de violence de tout genre (verbal, physique et même moral) allant jusqu'à provoquer la mort comme cela a été le cas en janvier 2020 avec le meurtre du jeune enseignant de mathématique.

Au plan professionnel, ayant été suffisamment outillé aux travers des enseignements, stages et recherches, l'obligation qui nous incombe en tant que futur conseiller d'orientation, est celle de mettre en application les meilleures pratiques afin de contribuer au développement de l'éducation dans la société camerounaise.

### I.9. Delimitation du sujet

Au regard des délais alloués et des enjeux d'un tel sujet, notre travail se fera au sein de 03 établissements relevant du secteur public et limitrophes à savoir le Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue (LTICB) de Yaoundé, du CETIC de Ngoa-Ekelle et du Lycée de Ngoa-Ekelle. A cet effet, nous ferons une analyse situationnelle c'est-à-dire que l'année d'observation est 2021.

### I.10. Méthodologie d'approche

Afin de mener à bien cette étude, nous explorerons d'abord la documentation nécessaire, ensuite nous confronterons théories et concepts au « réel ». La méthode utilisée sera hypothético-déductive. La technique de recherche sera basée sur des techniques telles que : les outils de collecte de données primaires par des entretiens semi-structurés (guide d'entretien) et des Focus groups de discussion. La taille de l'échantillon sera constituée des surveillants généraux/censeurs, et des Conseillers d'Orientation et des élèves du Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue (LTICB) de Yaoundé, du CETIC de Ngoa-Ekelle et du Lycée de Ngoa-Ekelle.

### I.11. Type de recherche

Il s'agit d'analyser le concept de discipline dans les établissements, qui est mise en exergue dans un contexte de violence en milieu scolaire. De ce fait, il est un critère important qui permet de concilier les intérêts éducatifs et sociaux de notre société. Concrètement, cette approche se traduit par une évolution des pratiques, notamment l'application du règlement intérieur, la collaboration avec les autres structures étatiques.



## I.12. Plan du travail

En premier lieu, nous aborderons la revue de littérature dans laquelle nous définirons les concepts et les notions, puis, nous développerons les différentes théories qui sou tendent l'influence de la discipline sur la maîtrise ou non de violence en milieu scolaire. Ensuite nous établirons le lien entre la discipline et la violence.

En second lieu, il sera question pour nous de décrire le cadre empirique. Pour se faire, d'une part, nous présenterons en quoi a consister notre méthodologie de travail. D'autre part, nous présenterons et analyserons nos résultats et dans une dernière partie nous interpréterons nos résultats d'où découleront les différentes recommandations.

## CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le deuxième chapitre est consacré à la revue de littérature. La première partie vise dans un premier temps à faire une revue conceptuelle de la notion de discipline dans les établissements scolaires et, dans un deuxième temps à définir le concept de violence en milieu scolaire. Dans la deuxième partie, nous présentons les différentes théories qui expliquent le lien existant entre la gestion de la discipline et la violence en milieu scolaire. La troisième partie porte sur l'émission des hypothèses de recherche et enfin nous présentons le tableau synoptique de notre travail.

### II.1. Présentation des concepts et mots clé

Deux notions essentielles retiennent notre attention dans le cadre de cette étude. Nous les définissons à cet effet, en nous inspirant des écrits des auteurs et/ou des ouvrages tout en donnant leurs caractéristiques. Il s'agit des notions de : discipline ; et violence en milieu scolaire.

#### II.1.1. De la discipline

Nous ferons préalablement une brève présentation historique de la discipline avant de donner une définition de la notion de discipline à travers ses dimensions au vu des développements de la littérature.

##### II.1.1.1. Evolution historique de la discipline

L'école va commencer en Egypte, en Mésopotamie et, chez les Hébreux. Elle va être aux mains d'une minorité qu'on va appeler les Seshs, chez les hébreux se sont les sôphers et en Chine les mandarins. Son but est de former des personnes capables de gérer la cité. Les premières écoles traditionnelles vont utiliser l'usage du châtiment corporel et des menaces. Ces pratiques éducatives tireront leur fondement de la Bible et du Coran. Selon Bloch (1973), au moyen âge, l'école étant aux mains des religieux, à ce stade apparaîtra une nouvelle forme de pédagogie « le dressage de l'esprit », qui fait nécessairement référence le dressage du corps. Cet enseignement ne tiendra pas compte de l'enfant et de ses virtualités. La discipline dans ces écoles traditionnelles recourait à la force, c'est-à-dire aux méthodes coercitives et répressives, en suspendant sur l'élève la menace fréquente des punitions. C'est à ce titre que Bloch parle la qualifie d'autoritaire de la discipline d'une part et d'autre part de sa qualité policière. On ne saurait contester que ce type de discipline traumatisante, soit capable de faire régner l'ordre dans la classe comme dans la cour de l'école d'imposer des habitudes extérieures. Ce que l'on

prétend c'est qu'elle ne peut qu'imposer des habitudes extérieures à un ordre intérieur, ce type de discipline avait des objectifs contraires aux objectifs que l'éducation prétend atteindre. A cela, Montessori (1984) rétorqua plus tard :

*« Il n'est pas dit qu'un individu soit discipliné seulement lorsqu'il est devenu artificiellement silencieux comme un muet et immobile comme un paralytique. Celui-ci est un anéanti, mais non un discipliné ».*

A la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, Rabelais va mettre en cause l'école du moyen âge. Il va énumérer des théories : liberté, épanouissement, nature (expliquer la nature c'est le fondement même de la pédagogie moderne). Montaigne au 18<sup>ème</sup> siècle va venir pour dire qu'il faut une tête bien faite et ensuite dira qu'il faut une tête bien pleine et bien faite. Rousseau (1762) écrivait que : *« L'homme naît bon, mais c'est la société qui le corrompt »*. Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle un grand intérêt est attaché aux idées de Rousseau et l'enfant fait l'objet d'une approche scientifique *« L'adulte doit intégrer l'enfant non pour l'influencer, mais à l'aider à se développer et à s'épanouir »*. Ferry mettra l'accent sur l'amour de Dieu et l'affection pour le Christ et sa tendresse pour les humains. La pédagogie est moralisatrice car elle met l'accent sur les notions de charités, de tolérance, de foi et d'espérance. Cette pédagogie est utilitaire, elle cherche à former les hommes pour une activité débouchant sur la construction de la société. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la discipline glissera progressivement mais irrémédiablement vers une forme de déqualification. Elle se retrouvera réduite à une simple fonction de police, en raison, notamment, de l'évolution des méthodes d'enseignement et des conceptions éducatives et de la libéralisation des mœurs au sein de la société. C'est ce que souligne un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale en France :

*« On fait de moins en moins référence, expressément ou implicitement, à la notion d'une norme réglementaire de comportements et on conçoit plus volontiers la discipline comme le fondement de la sécurité des élèves [...] Dans le contexte actuel, le concept de discipline est très flottant. Il devrait être redéfini en fonction de la finalité de la scolarité secondaire. Faute de cette mise à jour, on s'en tiendra ici à une approche ordinaire, celle du maintien d'un bon ordre, considéré comme un mode de fonctionnement légitime » (IGEN, 1993 : 582).*

En réalité, dans bien des cas, cette forme de déqualification n'est plus que formelle. La fonction de surveillance et de maintien de la discipline est aujourd'hui partagée entre des tâches prescriptives et des tâches informelles, écart déterminé par le profil sociologique des établissements dans lesquels exercent les surveillants, en l'occurrence les conseillers d'orientation. Au sein d'établissements dits faciles où il ne se passe rien aux dires de ces

derniers, la fonction est restreinte aux seules activités administratives et de surveillance proprement dites, c'est-à-dire de protection des biens et des personnes. Les missions de surveillance relèvent à ce niveau plus des tâches de police, que d'éducation. Toutefois, dans les établissements dits difficiles, les conseillers d'orientation (CO) ont une autre pratique professionnelle de leur fonction. Derrière les actes ou tentatives de transgression disciplinaire des élèves, se dissimulent pour ces CO des difficultés scolaires et sociales qu'ils tentent de dépister, de comprendre et de démêler, afin de faire revenir le calme et l'ordre. Leur intervention ne consiste donc pas à punir, mais à faire œuvre d'un savoir et d'un savoir-faire d'anticipation, d'écoute, de dialogue et à prodiguer des conseils lorsque surgit une transgression disciplinaire.

Au 20ème siècle, Montessori va appliquer ses méthodes à des enfants normaux en ouvrant une maison d'enfants en vue de dégager une méthode scientifique d'éducation. Sa méthode se fonde sur trois principes : l'observation de l'enfant, la liberté de l'enfant et le matériel didactique. Est-il possible d'ignorer aujourd'hui la psychologie génétique et le poids des déterminismes sociaux dans l'accès au savoir. Un enfant naît avec certaines potentialités. L'épanouissement de ces capacités dépend de la maturation et de l'expérience qu'il acquiert en grandissant. En prélude de l'investigation nous constatons que, l'éducation tirée des textes sacrés à une finalité, sauver l'âme. Nous croyons aussi qu'elle est le fondement des méthodes punitives de l'éducation traditionnelle.

Avec l'avènement de la pédagogie active, la psychologie va faire son apparition pour expliquer l'enfant et, ses comportements. Nous allons assister à une rupture d'avec les usagers traumatiques de la discipline traditionnelle.

#### II.1.1.2. Dimensions et implication de la discipline

La discipline est l'action délibérée, ou l'absence d'action, visant à réguler le comportement. C'est la pratique d'une adhésion franche et rigoureuse à la législation et aux directives, ainsi qu'aux normes et valeurs culturelles ; la capacité de se contrôler ou de contrôler autrui, même dans des circonstances difficiles. La discipline consiste à enseigner les comportements acceptables et à désapprendre les comportements inadaptés en apportant un soutien, des orientations et des directives pour gérer le comportement. Il s'agit de fixer des limites, de clarifier les rôles, les responsabilités et les attentes mutuelles ainsi que d'œuvrer à une vie prévisible, ordonnée et stable. Au sein de l'établissement scolaire, elle est régie par le règlement intérieur (RI) qui a pour objectif d'établir les règles de vie à l'école pour accompagner l'élève dans son projet qu'est la réussite.

### II.1.1.2.1. Les dimensions de la discipline

La lutte contre les comportements inappropriés des élèves à l'école implique la connaissance et la compréhension des règlements intérieurs (RI) par les élèves et les parents ainsi que des sanctions encourues en cas de manquement au respect des règles établies. Le système disciplinaire établi vise alors à réaffirmer le respect des règles et l'accent est mis sur la responsabilisation des élèves notamment par un système de sanction visant à former les futurs citoyens.

Le RI est donc l'élément fondamental qui définit le comportement que l'élève doit afficher à l'école sous peine de sanction. Le paradoxe du RI est qu'il ne relève pas seulement du champ disciplinaire, mais qu'à cet aspect s'ajoutent des aspects informatifs, éducatifs, éthiques et juridiques. Il est en quelque sorte la cristallisation de ce que la communauté scolaire se donne comme règles. Tous les membres de la communauté éducative participent à son élaboration, et, une fois adopté, il s'impose.

Il existe quatre (04) types de dimensions de la discipline à savoir la dimension : informative, éducative, éthique et juridique.

#### II.1.1.2.1.1. Dimension informative

Le règlement intérieur informe les élèves et les familles sur les principaux aspects pratiques de la vie dans l'établissement (horaires, prévenance des absences, règles commune etc.). Il a une fonction de clarification quant à la nature, la portée et la gradualité des sanctions, en distinguant ce qui concerne les comportements répréhensibles et ce qui concerne le travail scolaire, ce qui relève du registre pénal et ce qui relève du registre pédagogique. Il est ainsi au service de la facilitation des relations dans l'établissement, et dans la relation des familles à l'établissement.

Sa diffusion ou sa vulgarisation est faite dans la plus part des établissements par l'affichage d'un exemplaire dans toutes les salles de classe, les lieux d'affichage (babillard). Il est inscrit au dos de chaque bulletin de notes, afin que même à la maison le parent puisse s'en enquérir le cas échéant.

#### II.1.1.2.1.2. Dimension éducative

Le règlement intérieur est structurant en fournissant un cadre pour la vie de l'élève. Il permet un travail d'identification individuelle par l'adoption des comportements appropriés en milieu scolaire, et un travail d'identification collective en amenant à l'acceptation et à l'intégration des contraintes et des richesses de la vie collective.

Le règlement intérieur, dans son élaboration, puis dans sa communication, doit permettre une appropriation de la loi, une explicitation des règles et la vérification de leur compréhension. Il est ainsi producteur de sens en permettant l'explicitation de valeurs (respect de soi, des autres ; importance des apprentissages ; solidarité ; justice...) et producteur de liens puisqu'il implique un engagement de tous pour la construction et la vie de la communauté.

#### II.1.1.2.1.3. Dimension éthique

Le règlement intérieur a une fonction de régulation et de responsabilisation, en permettant de mettre des mots sur des comportements, de gérer des manquements et des conflits. Il doit permettre d'éviter la confusion entre la compréhension des comportements et leur acceptation.

#### II.1.1.2.1.4. Dimension juridique

Le règlement intérieur précise les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et des parents dans leurs relations avec l'établissement scolaire de leurs enfants. Cette dimension juridique peut aussi revêtir un volet répressif dans la mesure où elle met en exergue les différentes sanctions encourues en cas de violation des règles établies.

Ces sanctions peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion définitive en fonction de la gravité de la faute commise. La prononciation des sanctions se fait soit simplement par :

- le surveillant pour les fautes légères (injures, retard, flânerie etc.), qui très souvent inflige des corvées ;
- Le conseil de discipline qui est convoqué soit de manière ordinaire, soit de manière extraordinaire pour résoudre le cas d'indiscipline notoire (escalade, bagarres, absentéisme, jeux de hasard, consommation de drogues...) à ce niveau les peines écopées vont de l'exclusion temporaire avec ou sans changement d'activité à l'exclusion définitive.

De nos jours, l'on ne saurait parler de sanction disciplinaire sans y associer le volet accompagnement. Afin de comprendre le comportement de l'élève indiscipliné et de l'amener à le changer. A cet effet, très souvent il faut interroger ses différents milieux de socialisation (famille, quartier, école) pour déterminer les causes de tels comportements et le sortir de là. D'où la nécessité et le rôle des CO, assistants sociaux et autres professionnel de l'accompagnement psychologique des élèves (psychologues spécialistes) dans la poursuite de la réalisation de leur projet éducatif, voire social.

#### II.1.1.2.2. L'implication de la discipline : la réussite

Afin d'analyser la relation qui existe entre la punition et les résultats de l'apprenant, nous devons être clairs sur ces derniers, qui constituent l'indicateur par lequel un apprenant, un éducateur ou un établissement atteint ses objectifs éducatifs à court ou à long terme. Ils se mesurent généralement par des examens qui permettent de vérifier la satisfaction de critères éducatifs tels que les diplômes, les brevets et les licences, ou par des évaluations continues conduisant à une certaine forme d'agrégation des notes.

La punition ou même la menace de punition, selon le type, a un impact à la fois positif et négatif sur les résultats de l'apprenant. L'impact négatif comprend la peur et l'anxiété qui faussent la motivation d'apprentissage (l'enfant apprend à contenter l'enseignant et non à acquérir des compétences et des connaissances), la perte d'intérêt pour la matière, les sentiments négatifs à l'égard des enseignants et des cours qu'ils dispensent, l'absentéisme et le désengagement, l'agression, la diminution de l'estime de soi, le ressentiment, l'abus d'alcool et de drogues, qui se traduisent par de mauvais résultats scolaires. Un enfant qui reçoit des compliments pour avoir bien appris est susceptible d'obtenir de meilleurs résultats scolaires qu'un enfant qui est puni pour ses mauvais résultats. Sur un plan positif, le châtiment corporel peut contribuer à maintenir la discipline en classe et permettre aux apprenants de développer leurs responsabilités si on leur fait comprendre et apprécier leurs fautes. Ces apprenants peuvent se réformer en classe, à l'école ou à la maison, en s'efforçant d'avoir un bon comportement et de développer une attitude responsable permettant d'améliorer leurs résultats.

La motivation et l'engagement des apprenants constituent l'un des six facteurs de réussite scolaire (les autres sont la qualité de la conception pédagogique, la précision et l'alignement, les formes et la qualité des données, l'alphabétisation complète et la profondeur des connaissances). Il est essentiel d'aider les apprenants à développer une motivation intrinsèque par l'effort personnel dans la maîtrise du contenu éducatif. Un apprenant motivé ayant peu ou pas d'expérience technologique et disposant de ressources limitées est susceptible d'obtenir de bien meilleurs résultats qu'un apprenant non motivé dans une classe du 21<sup>ème</sup> siècle. Une discipline positive contribue à améliorer la motivation de l'apprenant en enseignant plutôt qu'en punissant et, par conséquent, aide les apprenants à réussir et à s'épanouir à l'école.

La discipline positive permet aux élèves d'apprendre et d'adapter leurs comportements pour répondre aux attentes en classe, tout en leur apprenant à faire de meilleurs choix à l'âge adulte. Ces choix comprennent le fait de prendre le temps de réfléchir profondément sur soi et

sur la vie, afin de s'ancrer dans une problématique donnée. C'est l'occasion de chercher le bon côté des choses dans des situations difficiles ou éprouvantes, d'apprécier et de cerner la situation dans son ensemble et de saisir les occasions qui se présentent en période de désespoir avec une grande humilité. La perception du comportement adulte chez ceux qui sont disciplinés est manifeste.

Une bonne discipline scolaire dépend non seulement de réactions non violentes aux mauvais comportements des apprenants, mais également d'enseignants compétents et correctement formés.

### II.1.2. La violence en milieu scolaire

Selon le dictionnaire Encyclopédique numérique Wikipédia Libre, la violence est

*« L'utilisation de la force ou du pouvoir, physique ou psychique, pour contraindre, dominer, tuer, détruire ou endommager. Elle implique des coups et blessures, de la souffrance, ou encore la destruction des biens humains ou d'éléments naturels. »*

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, des menaces à l'encontre de soi-même ou des autres, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou des décès. Dans le même ordre d'idées, le dictionnaire LAROUSSE (2003, 165) définit la violence comme

*« Le caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit des effets avec une force intense, brutale et souvent destructrice. »*

#### II.1.2.1. Les types de violence

Les spécialistes des questions éthiques et politiques s'accordent qu'il existe plusieurs types de violence dont les définitions, malgré les contradictions apparentes, varient en fonction des époques, des milieux, des lieux, des évolutions sociales, technologique etc. on peut citer :

##### II.1.2.1.1. La violence interpersonnelle

C'est un comportement de domination employant la force Physique (coups, viol, tortures...), verbale et psychologique (injures, injonctions, harcèlement, privation des droits et libertés, abus de position, domination...). Ces comportements peuvent être conscient ou non. Cette catégorie inclut la violence entre partenaire, parent enfant et différentes formes d'embrigadement. Les violences externe sont celles qui sont commises par des personnes extérieures à une organisation donnée (clients, usagers, élèves...).



#### II.1.2.1.2. La violence d'Etat

Les Etats pratiquent discrètement ou revendiquent un « *Monopole de la violence légitime* » Max Weber (1919). Pour exécuter les décisions de justice, assurer l'ordre public, ou en cas de guerre ou risque de guerre. Celle-ci peut dégénérer en terrorisme d'Etat ou pire encore d'autres formes de violence telles que le génocide.

#### II.1.2.1.3. La violence criminelle

Le crime spontané ou organisé, peut avoir des causes sociales, économiques ou psychologiques (Schizophrénie, comportement antisocial...). Cette forme de violence est selon certains auteurs l'envers de la violence étatique et/ou symbolique.

#### II.1.2.1.4. La violence politique

La violence politique regroupe tous les actes violents que les acteurs légitiment au nom d'un objectif politique (révolution, résistance à l'oppression, droit à l'insurrection, tyrannicide, cause etc.), certaines formes de réponses violentes mais non proportionnées et de résistances servant au rétablissement de l'Etat de droit quand d'autre ne sont plus possibles. Ces formes de violences sont couramment admises par la morale, le droit et selon la doctrine des droits de l'homme par exemple en cas de légitime défense, d'état de nécessité, ou encore en cas de résistance à l'oppression.

#### II.1.2.1.4. La violence symbolique.

C'est notamment la thèse de Pierre Bourdieu (1970), qui désigne plusieurs sortes de violence : verbale (éventuellement première étape avant le passage à l'acte), invisible, ou institutionnelle. Pour Galtung (1970) la violence symbolique représente une violence structurée face à laquelle les individus semblent impuissants. Celle-ci désigne plusieurs phénomènes différents qui favorise la domination d'un groupe sur un autre et la stigmatisation des populations, et pouvant aller jusqu'à la création d'un bouc émissaire.

#### II.1.2.1.5. La violence économique

En droit civil, la violence économique est une hypothèse récente de vice du consentement, pouvant causer l'annulation des contrats. Elle est considérée par certains tribunaux comme une forme de vice traditionnel de la violence.

#### II.1.2.1.6. La violence au travail

Par violence au travail, il faut entendre les comportements déviants que l'on retrouve en milieu professionnel. Ils peuvent englober des actes divers, plus ou moins graves, allant des coups et blessures, au harcèlement qui est très fréquent en milieu professionnel etc.

#### II.1.2.1.7. La violence pathologique

C'est une combinaison de la violence individuelle et de la culture de la violence. Dans une culture du narcissisme, une culture du défi, une série de sujet que l'on peut qualifier de « normaux » se sentent autorisés à répondre sur un mode qui va parfois jusqu'au crime. Si le terme « banal » s'impose avec tant d'insistance, c'est qu'il souligne l'écart entre la gravité des actes et l'absence de dysfonctionnement majeur, au-delà de la pauvreté d'élaboration. Ce n'est, évidemment, pas rien, mais cela traduit plus un fait de culture qu'un défaut clairement individualisable. Tel est le cas pour les sociopathes.

#### II.1.2.1.8. La violence naturelle

C'est la violence des forces de la nature (tempête, inondations, tremblement de terre, incendies de forêt, tsunami et autres catastrophes naturelles). Elle peut aussi être assimilée à l'instinct grégaire ou l'instinct animal. Pour le philosophe J.F. Malherbe (2003), on ne pourrait à proprement parler de violence dans ce cas-là, c'est dire que les grecs de la Grèce antique considéraient que la question de violence ne se posait pas aux animaux mais seulement dans le domaine de la vie humaine. Cela suggère également que les animaux ne sont pas à proprement parlé violents, leur comportement obéit simplement aux lois de la nature.

#### II.1.2.1.9. La cyber-violence

La cyber-violence se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes.

Elle recouvre des réalités et des phénomènes variés :

- Photos publiées sans autorisation ou modifiées ;
- « Happy slapping » (acte de violence provoqué, filmé et diffusé) ;
- Diffusion d'images à caractère pornographique ;
- Usurpation d'identité, violence de l'identité ;
- Menaces ou diffamation via l'usage de courriels, de SMS, de réseaux sociaux, de jeux en ligne...

Elle amplifie et prolonge des phénomènes tels que la moquerie, la brimade, l'insulte, la discrimination, la violence physique, etc., voire exclusion du groupe de pairs, élément essentiel de la sociabilité juvénile, ou encore le harcèlement.

### II.1.2.2. La violence en milieu scolaire et ses implications

Il sera question pour nous dans cette partie, de définir la notion de violence en milieu scolaire et d'en déterminer les causes avant de présenter ses implications.

#### II.1.2.2.1. Violence en milieu scolaire : définition, et causes

La violence en milieu scolaire encore appelée violence à l'école se définit comme tout type de comportement non désiré, perçu comme étant hostile et nuisible, portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité. La violence peut être vécue, et commise, par des élèves ou par le personnel scolaire. Chez les élèves, il s'agit de comportements subis de la part de leurs pairs, des adultes de l'école, ou encore de violence qu'ils perçoivent ou observent dans leur environnement scolaire. La violence vécue par le personnel scolaire se manifeste par des comportements négatifs de la part des élèves, des collègues de leur école, ou encore de parents d'élèves. La violence en milieu scolaire est fréquente. Selon les études considérées, on estime que plus du tiers des élèves québécois vivent au moins un épisode de violence verbale ou physique à l'école ou sur le chemin de l'école. L'intimidation fait partie d'un ensemble d'agressions que peut subir un élève à travers son vécu scolaire. L'élève victime d'intimidation durant sa scolarisation sera ultimement plus à risque de connaître des problèmes d'intégration et d'adaptation sociale. Il a été rapporté également que l'élève qui intimide fréquemment est lui-même plus à risque de présenter certaines manifestations de mal-être (solitude, dépression, désintérêt pour l'école, consommation excessive d'alcool ou de drogues) que les élèves non impliqués. Les comportements violents en milieu scolaire ne peuvent être attribuables qu'à des facteurs individuels, puisque la violence est aussi influencée par un ensemble de conditions de l'environnement scolaire, comme le cadre éducatif, les conditions d'enseignement et d'apprentissage, la qualité des relations interpersonnelles, la qualité de l'environnement physique et social, etc.

L'école est un milieu de vie complexe propice aux multiples manifestations de violence, mais également un endroit privilégié pour soutenir l'apprentissage de comportements sociaux positifs et le développement de mécanismes socio émotionnels permettant aux individus de développer des ressources pour gérer adéquatement leurs relations interpersonnelles. Pour prévenir la violence, il est essentiel de concevoir l'intervention en milieu scolaire à l'intérieur d'un modèle intégrateur ciblant divers niveaux d'intervention et l'ensemble de l'environnement scolaire.

#### II.1.2.2.1.1. Les types de violence en milieu scolaire

De manière classique, on distingue plusieurs types de violence notamment :

- Les violences physiques qui se manifestent par des viols, coups, blessures et pouvant aller jusqu'au meurtre. Ce type de violence touche à l'intégrité physique de la victime et est passible de poursuite pénale ;
- Les violences verbales traduisent les agressions verbales faites à travers les injures, les commérages, les moqueries, et menaces de tout genre. Ce genre de violence a aussi des incidents au plan juridique.
- Les violences morales définies ici comme toute sorte de harcèlement que peut subir un individu (harcèlement sexuel, pressions diverses...

Au plan scolaire, la violence prend différentes formes :

- La forme la plus répandue concerne l'indiscipline, le non-respect des règles scolaires (absentéisme, passivité, bavardage, contestation des décisions et habillement...).
- Les harcèlements et les brimades... Ce sont des actions négatives orientées intentionnellement et de manière répétée vers une personne perçue comme moins à même de se défendre (bouc émissaire). Par actions négatives, on entend des remarques, des commentaires déplacés, des bousculades et bagarres. L'impact psychologique pour les personnes harcelées est énorme.
- Suivent ensuite les vols et dégradations de matériels.
- Et en quatrième position et pour un très faible pourcentage, les agressions aiguës (coups et blessures, menaces avec armes, vols avec violence, viols,...).

#### II.1.2.2.1.2. Les causes de violence en milieu scolaire

La consommation des stupéfiants, drogues, alcool, mauvaises compagnies comportements déviants etc. sont généralement les causes évoquées pour justifier la violence en milieu scolaire. Pour Roland Coenen (1994) qui a encadré pendant trente ans des adolescents à risques, trois raisons sociétales peuvent expliquer la violence scolaire.

Il y a tout d'abord une vraie crise de la discipline et de l'autorité, la génération post 68 a vivement contesté toute forme de paternalisme à l'ancienne et valorisé l'épanouissement des personnalités. Malheureusement cet idéalisme est de plus en plus difficile à mettre en œuvre en ces temps de récession économique.

Il y a d'autre part l'arrivée massive d'enfants de l'émigration économique ou des déplacés de guerre selon les contextes. Ce type d'émigration déporte en premier lieu les classes les plus pauvres et les moins lettrées, à l'inverse des émigrations de type politique qui déportent plutôt les intellectuels. Les classes se retrouvent alors composées d'une majorité d'élèves dont les parents ne connaissent ni le système scolaire ni le journal de classe pas plus que les façons d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité à la maison. Il faut en général compter trois générations pour intégrer une population autochtone à la culture scolaire dominante ; cela veut dire qu'il n'y a aucune solution rapide à l'intégration scolaire, et qu'il n'y a que des adaptations plus ou moins bonnes, en attendant que l'avenir produise des lettrés capables d'encadrer la scolarité de leurs enfants.

Et pour finir, il dénonce le manque de moyens dévolus à l'enseignement. En effet, face à tous ces nouveaux défis, un enseignant ne peut plus valablement encadrer 30 élèves. La méthode « 30,1,1 » ( 30 élèves, 1 enseignant et 1 tableau noir) reposant uniquement sur les deux axes traditionnels que sont précisément la discipline et la collaboration des parents ne peut tenir dans les environnements complexes.

Selon Benoît Galand (2016), il existe toute une série de facteurs de risques qui peuvent influencer positivement ou négativement sur les comportements des enfants (facteurs liés à la personnalité de l'enfant, facteurs familiaux, facteurs culturels, contexte scolaire ...). Cependant toutes les études concordent pour dire que la manière dont l'enfant perçoit l'école sera cruciale et aura très certainement un impact sur son comportement. Les études passées en revue convergent pour soutenir l'existence d'un effet-classe ou d'un effet-établissement concernant les problèmes de comportement. L'exposition à la violence à l'école, les contacts avec des pairs délinquants, la perception du climat scolaire, l'attitude vis-à-vis de l'école, le rendement scolaire et la persévérance d'un élève varient suivant l'école ou la classe qu'il fréquente, même quand on tient compte de ses caractéristiques personnelles. L'effet-classe apparaît nettement plus fort que l'effet-établissement.

Ces résultats s'observent aussi bien dans les écoles primaires que secondaires ainsi que dans plusieurs pays. Il existe par ailleurs une corrélation entre le niveau de violence à l'école et le degré d'inégalité des résultats scolaires entre les élèves. Le niveau de violence scolaire n'est donc pas lié au niveau global de criminalité d'un pays comme on pourrait le penser, mais bien à l'ambiance générale de la classe, de l'école. Tout en relativisant les résultats des recherches, Benoît Galand (Ibid) observe tout de même l'effet protecteur de la cohésion des équipes éducatives, d'un leadership clair de la part de la direction, d'attentes élevées à l'égard des

élèves, de règles explicites et appliquées de manière consistante et équitable, de pratiques qui minimisent la comparaison et la différenciation entre élèves, de l'engagement professionnel des enseignants et/ou de relations positives entre enseignants et élèves.

Il a également été observé dans plusieurs études que le fait de banaliser la violence, de n'avoir pas de normes très claires par rapport aux comportements agressifs rend les élèves encore plus violents. Les résultats indiquent que les élèves sont plus agressifs dans les classes ayant des normes favorables à l'agression (plutôt qu'un niveau moyen d'agression élevé), et que l'agression diminue dans les classes où existent des normes saillantes contre l'agression (sanctions des pairs et de l'enseignant). Dans une étude portant sur les classes du secondaire, les élèves recourent moins à l'agression, à la colère, et aux conflits intergroupes dans les classes où les enseignants font preuve de davantage de disponibilité, d'équité et de soutien. Les résultats indiquent aussi que la victimisation des élèves est plus élevée dans les classes où les pratiques d'enseignement mettent l'accent sur la comparaison et la sélection entre élèves.

Il ressort de ces différentes études qu'une gestion de la discipline où les règles sont claires et les comportements négatifs sanctionnés, dans laquelle les comportements pro sociaux sont soulignés positivement permet de réduire les comportements violents. De même, l'utilisation de méthodes d'enseignement qui minimisent les comparaisons entre élèves pour privilégier la coopération, la solidarité et la réussite de tous contribue à construire un climat communautaire qui contribuera à un mieux-vivre ensemble. On pourrait dire en conclusion que le climat d'un établissement est fait d'un ensemble de petites choses qui font la différence. Il n'y a pas un facteur individuel que l'on pourrait pointer comme étant à coup sûr le levier à manipuler pour augmenter ou baisser le taux de violence. Se centrer sur la construction d'un environnement scolaire sûr et chaleureux, qui facilite l'apprentissage et aide les élèves à faire face de manière générale aux multiples événements qui se produisent dans leurs vies est la marche à suivre.

#### II.1.2.2.2. Les implications de la violence en milieu scolaire

Les incidents disciplinaires répétés perturbent l'enseignement et réduisent les opportunités d'apprentissage des élèves. En effet, pour apprendre il faut être disponible et se sentir en sécurité. Apprendre nécessite une prise de risques, puisqu'il s'agit de lâcher des croyances et des représentations et d'être confronté à d'autres représentations. Les violences scolaires réduisent aussi la satisfaction et la motivation professionnelle des enseignants. Les victimes de harcèlement se trouvent dans des situations de détresse psychologique : dépression, anxiété, sentiment de solitude... Les auteurs de brimades ont souvent un vécu scolaire négatif

qui risque d'évoluer vers d'autres conduites à risques (parfois jusqu'à la délinquance). Un jeune qui commet des actes de violence de manière répétitive, dans la durée et ce dans plusieurs de ses milieux de vie est à prendre très au sérieux et devrait bénéficier très rapidement d'une prise en charge.

## II.2. Recensement des écrits : revue de la littérature

La réussite à l'école et même dans la société, passe non seulement par l'acquisition de compétences diverses (savoirs, savoir-faire, savoir-être), mais aussi doit se faire dans un cadre propice à l'apprentissage. D'où l'instauration des règles de discipline et la mise sur pied de certaines mesures d'accompagnement dans les établissements secondaires. Sous le prisme de la théorie de l'influence sociale, nous montrerons après la présentation de celle-ci, à travers les travaux de certains auteurs comment la discipline dans les établissements secondaire permet de faire face aux situations de violence en milieu scolaire.

### II.2.1. la théorie de l'influence sociale

La psychologie sociale a, dès ses origines, été assimilée à l'étude de l'influence sociale. En effet, en 1924 Allport insinuait que la psychologie sociale a pour but de comprendre et d'expliquer comment les pensées, les sentiments, les comportements sont influencés par un autrui réel, imaginaire ou implicite. En 1943, Lewin a montré la supériorité de la situation de petit groupe sur la situation individuelle pour influencer des personnes et les persuader à modifier leurs habitudes élémentaires. Aujourd'hui encore, cette conception de l'influence sociale reste très répandue.

En psychologie sociale, l'influence sociale est l'ensemble des phénomènes qui concernent les processus par lesquels les individus et les groupes façonnent, diffusent et modifient leurs modes de pensées et d'actions lors d'interactions sociales réelles ou symboliques. L'influence sociale est donc une pression du groupe sur l'individu et qui a pour conséquence de modifier, de modeler peu à peu ses attitudes et comportements dans la direction des patterns (modèles, idéaux) qui prévalent dans une société donnée, de favoriser la similarité entre les membres du groupe ou les individus composant la société c'est une pression psychosociale omniprésente et omnipotente, qui contraint les individus en interaction à transformer leurs perceptions, leurs jugements et leurs réactions.

Mais en réalité, on ne doit parler d'influence sociale que quand on peut, pour un même objet, rattacher les comportements, les idées, les œuvres d'une personne ou d'un groupe, aux comportements, idées et œuvres d'autres personnes ou groupes qui les ont précédés. Bref, il y a influence sociale uniquement quand le changement de comportement d'un individu ou d'un

groupe survient après sa prise de connaissance du comportement des autres Ludwig (1993). Ainsi, c'est l'influence sociale qui est à l'origine de la transformation des perceptions, des jugements et des réactions qui apparaissent comme le résultat des interactions sociales : l'influence sociale n'agit qu'en situation de relation sociale (la relation sociale est antérieure à l'influence sociale). C'est du moins ce que pensent non seulement Lemaine (1966) pour qui les contacts avec autrui modifient les relations que les individus entretiennent entre eux et avec le monde extérieur, mais aussi Faucheux et Moscovici (1972) qui, en étudiant l'influence, ont démontré que les lois perspectives et cognitives sont sous la dépendance des lois régissant les rapports individuels et collectifs. Mais si l'influence sociale est recommandée chez l'enfant, elle est au contraire fortement dénigrée et rejetée chez l'adulte. En effet, il est mal vu de se laisser influencer par les autres. La norme sociale valorisée est la lutte pour préserver sa liberté de jugement et son indépendance par rapport à autrui. Or les individus sont constamment en situation d'influence sociale qu'ils n'en sont toujours conscients : l'influence sociale est dans tout groupe, un phénomène omniprésent Ludwig (1994). Pour mieux comprendre la théorie de l'influence sociale, un examen du paradigme majorité/minorité, des styles de comportement et du concept de conflit social sont nécessaires.

#### II.1.2.1. Le paradigme majorité/minorité

Le paradigme majorité/minorité établit l'existence théorique d'une majorité et d'une minorité à propos de tout conflit social, de tout objet et de tout fait social (une question, une position, un jugement, une conduite, etc.). Ce paradigme est indispensable lorsqu'on adopte le modèle d'analyse de Moscovici. En réalité, un objet social ne fait pas toujours l'unanimité autour de lui, car il y a toujours quelque chose de subjectif, de personnel dans le jugement des autres. Il convient ici de préciser les concepts de majorité et de minorité.

Les concepts de majorité et de minorité renvoient à des notions quantitatives et qualitatives. Dans le premier cas, la majorité ou la minorité est le plus grand ou le plus petit nombre d'individus qui partagent des idées ou des comportements différents de ceux du petit ou du grand nombre. Ici, c'est le nombre d'individus qui composent le groupe qui compte et qui confère le pouvoir d'édicter les normes officielles. On parle donc de majorité (ou minorité) numérique ou démographique. Cette distinction quantitative a permis de discerner très facilement quand un groupe se trouve dans une position majoritaire ou minoritaire : il suffit de voir si son comportement ou l'opinion qu'il soutient est celui du grand nombre ou du petit nombre.



Dans le deuxième cas, la majorité et la minorité sont définies non plus par rapport au nombre, mais par rapport à la maîtrise de l'objet social (objet de conflit). Dans ce cas, il ne s'agit plus de la majorité ou de la minorité numérique, mais de la majorité ou de la minorité « psychologique ». En effet, la maîtrise de l'objet social est au centre du processus de l'influence sociale. Cette maîtrise n'est pas fonction du nombre, mais de l'objectivité, du style de comportement Moscovici (1979). En réalité, on parle de majorité psychologique lorsqu'un groupe, qu'il soit numériquement majoritaire ou minoritaire, possède (ou se perçoit lui-même comme possédant) des pleins droits garantissant son autonomie mentale et matérielle. Mais, dans le cas où son destin collectif dépend d'un autre groupe social, il est psychologiquement minoritaire quelle que soit sa taille.

De ce qui précède, il apparaît deux types de minorités : une minorité anémique et une minorité nomique. La minorité anémique est une minorité désorganisée, qui manque de règles, de normes, de moyens psychologiques lui permettant de reconnaître, de comprendre et de saisir la norme officielle. Elle connaît une crise de solidarité et se conforme passivement à la norme majoritaire. La minorité nomique est celle qui est organisée. Elle ne connaît pas une crise de solidarité. Elle possède des règles, des normes, des moyens psychologiques lui permettant de saisir, de reconnaître et de comprendre la norme officielle. Elle ne se conforme pas passivement à la norme majoritaire, mais elle lui oppose ses propres normes comme solutions de rechange. Ces normes de rechange peuvent être radicalement contraires aux normes majoritaires ou normes officielles. Dans ce cas, la minorité nomique est dite hétérodoxe ou contre normative. Ces normes de rechange peuvent aussi anticiper et renchérir sur les normes officielles. Dans ce cas, la minorité nomique est dite orthodoxe ou pro-normative.

En définitive, le paradigme majorité/minorité est une manière de présenter et d'appréhender le groupe social comme toujours constitué de deux fractions dont l'une est majoritaire et l'autre minoritaire, chaque fois qu'y apparaît un conflit social. L'idée de base est que tout le monde ne peut pas être d'accord sur tous les points d'un même objet. Les attributions, les catégorisations et même les représentations sociales sont sujettes à controverses parce que ce sont des produits de cognition sociale. De ce fait, il se dégagera toujours à propos des jugements sociaux, deux camps opposés dont l'un sera forcément majoritaire et l'autre minoritaire. Face à cette division, les individus sont plus enclins à accepter les jugements des leurs et à s'opposer à ceux des autres.

### II.1.2.2. Les Styles de comportements.

La syntaxe de la négociation du conflit est l'étude de la structuration du comportement, c'est-à-dire de ses articulations. Pour Moscovici (1979, P.123), le comportement est un ensemble d' :

« *Arrangements verbaux et/ou non verbaux, qui expriment la signification de l'état présent et l'évolution future de ceux qui les affichent* ».

Il va donc exister chez un même individu, plusieurs manières différentes d'être, de faire, d'agir et de réagir, d'organiser son comportement et ses opinions pour répondre aux sollicitations dont il est l'objet. Toutes ces façons constituent le style de comportement. On appelle donc style de comportement, l'ensemble des règles et des procédés qui régissent le comportement des individus ; la « *rhétorique du comportement et de l'opinion* » Moscovici (1978, P.122-123). Les conditions pour qu'un style de comportement soit identifié et socialement reconnu sont : La consistance, la pertinence, l'objectivité, la « convaincance », l'éloquence. D'où les cinq styles de comportement suivant :

#### II.1.2.2.1. L'investissement

C'est le fait de mettre toute son énergie dans une action, dans une activité. D'un tel comportement, on peut tirer deux conclusions : soit que l'auteur fait confiance au choix effectué, soit qu'il est très capable d'auto renforcement. Ce comportement pourrait donc avoir de l'influence dans l'interaction sociale non seulement parce qu'il témoigne d'un engagement tenace, d'une opiniâtreté dans l'action et de la confiance dans les choix, mais aussi parce qu'il montre que son auteur poursuit un but si important qu'il est prêt à consentir à des sacrifices suprêmes.

#### II.1.2.2.2. L'autonomie.

C'est la possibilité de décider sans se référer à un pouvoir, à une hiérarchie, à une norme autre que la sienne. Elle définit donc une indépendance de jugement et d'attitude qui reflète la détermination d'agir selon ses propres principes ; la capacité de prendre en compte, et à son âme et conscience, tous les facteurs pertinents d'une situation et d'en tirer des conclusions d'une manière rigoureuse, objective ; une attitude consistante et intransigeante. Et, puisque dans un groupe, on se méfie toujours des manipulateurs, on ne peut attribuer une telle intention à un individu qui manifeste un comportement autonome, car on le juge intègre et sans arrière-pensées. Si en plus cet individu n'est ni dominateur, ni particulièrement porté vers le compromis, il sera perçu, caractérisé et traité par les autres comme défenseur d'un modèle (ou des valeurs) particulièrement objectif.

#### II.1.2.2.3. La consistance

C'est la cohérence, la solidité, la force, l'opiniâtreté dans le comportement. Elle est perçue comme un indice de certitude, d'affirmation d'une volonté inébranlable de ne pas changer de position, de s'engager entièrement dans le choix (Faucheux et Moscovici, idem). La consistance du comportement ne dépend ni des aptitudes de celui qui le manifeste, ni de sa dépendance. Elle s'exprime par de nombreuses formes de comportement, notamment la répétition des mêmes schèmes et l'évitement de la contradiction ou de la discussion. Tout groupe (ou individu) aimerait imposer aux autres ses points de vue et ses comportements. En outre, en agissant, tout groupe (ou individu) fait des prévisions, des catégorisations, des attributions. Dès lors, lorsque deux groupes sociaux (ou deux individus) ne peuvent s'entendre que s'ils font, chacun de son côté, en effort allant dans le sens des réaménagements dans leurs connaissances, de leurs cognitions et de leurs exigences socioculturelles, afin d'adopter des comportements consensuels et donc mutuellement satisfaisants.

#### II.1.2.2.4. La rigidité

C'est la résistance aux efforts de changement. C'est l'intransigeance, l'austérité inflexible, le manque de souplesse, l'aveuglement. Elle inspire l'antipathie ; elle est symptomatique de conflits parce qu'elle manque de finesse, de souplesse et de sensibilité ; elle est le refus du compromis. Elle indique une volonté farouche de s'imposer, un esprit fermé, un manque de sagesse et d'intelligence. Dès lors elle peut être une cause ou un obstacle à l'influence sociale. Elle peut provoquer le rejet de la minorité Paicheler et Bouchet (1973). Elle peut aussi déplacer le désir de changement de la minorité vers la majorité Muguy (1974 b). La rigidité est souvent la conséquence d'une situation « tendue » dans laquelle la concession et le compromis ne sont possibles. En effet, Ricateau (1971) a démontré que le comportement rigide est aussi fonction de la manière dont les autres sont amenés à le catégoriser ; qu'un comportement consistant se définit aussi par un certain degré de rigidité, et lorsque celle-ci est visible, elle exerce de l'influence. Le style de comportement rigide peut avoir, de ce fait, plusieurs effets sur l'influence.

Théoriquement, un style de comportement moins rigide est plus efficace qu'un style très rigide. Mais la rigidité de la minorité est fonction de la signification sociale que lui attribue la majorité. En fait, lorsque la souplesse est synonyme de soumission ou compromission, alors les chances de modification du comportement de la majorité sont réduites. On voit donc que poser des limites à la rigidité, c'est aussi en poser à la souplesse/concession (ou soumission). On voit aussi qu'un style de comportement moins rigide exerce plus d'influence qu'un style plus rigide, à condition qu'une certaine distance, limite infranchissable soit imposée aux comportements

des deux groupes minoritaires et majoritaires. C'est dire que la souplesse de la minorité ne doit pas apparaître à la majorité comme une soumission. La conséquence d'un comportement rigide, monolithique et répétitif est le blocage, voire l'échec de la communication et le refus de prendre en considération l'opinion de l'autre.

#### II.1.2.2.5. L'équité

L'équité est la vertu de celui qui a un sens naturel de justice, d'impartialité, du respect des droits de tous et de chacun. C'est :

*« L'expression simultanée d'un point de vue particulier et le souci de réciprocité de la relation dans laquelle s'expriment les opinions »* Faucheux et Moscovici (1967, 20).

Chacun, même lorsqu'il est prêt à changer de comportement, voudrait d'abord se faire entendre ou déterminer un changement chez l'autre. L'équité est l'expression de la conciliation de ces deux tendances. Elle permet ainsi à l'individu ou au groupe d'échapper au soupçon d'obstination et de subjectivité. Elle présente une solidité et est proche de la consistance. En plus, elle tient compte de la position des autres ; donne l'impression d'un désir de réciprocité et d'interdépendance, d'une volonté authentique d'engager un dialogue franc. Ici, même s'il y a l'absence de consensus, cela n'engage pas de l'animosité et n'exclut pas d'autres contacts.

L'équité n'est pas indifférence ni absolument recherche du compromis : elle envisage toutes les possibilités. Dans ces conditions, la majorité est prête au changement parce qu'elle sent que la minorité l'est aussi. Mugny (1974 c) a montré qu'en se comportant de façon dogmatique, une minorité agit sur les opinions de ceux qui avaient les mêmes convictions, mais se faisant, elle confirme et fortifie ceux qui avaient des convictions contraires dans leur position. Contrairement, une minorité « équitable » modifie aussi bien les opinions de ceux qui étaient disposés à son égard mais aussi, celles de ceux qui ne l'étaient pas.

De tout ce qui précède, il s'avère que le style de comportement de la minorité quel qu'il soit, n'est toujours à lui seul, une condition suffisante pour exercer une influence : il faut aussi que la minorité fasse naître un mouvement d'opinion de la part de la majorité ; qu'elle ait le soutien social d'une frange de cette majorité ; qu'elle prouve la justesse de sa position. Dans une expérience, Mugny (1973) a d'ailleurs montré que l'impact des styles de comportement dépend, pour une large part du contexte social dans lequel ils interviennent ; que les styles de comportement transmettent à la fois des significations et déterminent des réactions en fonction de ces significations.

L'auteur pense que les comportements n'ont de signification et ne peuvent susciter une réaction que lorsqu'ils sont combinés aux intentions des individus ou selon l'interprétation de ceux à qui ils sont adressés ; qu'ils ont pour but d'informer l'autre sur les motivations et la position prise dans l'interaction. Dès lors, tout comportement a un aspect instrumental qui définit son objet et en fournit des informations, et un aspect symbolique qui définit l'auteur ou la source du comportement.

Plusieurs théories tentent d'expliquer le phénomène d'influence sociale. Certaines se servent de la dissonance cognitive. Ils avancent qu'un individu ou un groupe est influencé ou qu'on se laisse influencer parce qu'il veut réduire sa dissonance cognitive. Il le fait alors soit en changeant ses idées, opinions et comportement pour adopter les nouveaux, soit éviter les sources de dissonance, soit en ne tenant compte que des informations issues d'individus ou groupes envers lesquelles il a de l'estime. D'autres prennent l'argument de la conformité : l'individu se sert des informations provenant des idées, des comportements ou des opinions de groupes pour déterminer les siens (la majorité a toujours raison). Le groupe possède donc une sorte d'influence qui pousse l'individu à se conformer à ses normes car, celui-ci a peur d'être rejeté par le groupe, par la communauté (excommunication). Une orientation de ce courant estime que l'individu se laisse influencé parce qu'il n'a pas confiance en lui, qu'il est moins intelligent, qu'il est incertain, qu'il est complexé. D'autres théories pensent enfin que l'influence de l'individu augmente avec son statut social. Dès lors, les petits groupes et les individus de faible statut social sont moins des sources d'influence. Nous allons présenter succinctement quelque une de ces théories.

### II.1.2.3. Le conflit social et sa négociation

En Psychologie, le terme conflit est défini comme une opposition d'opinions, de motivations ou de sentiments qui survient lorsqu'un besoin est créé et que la tension qui en résulte n'arrive pas à produire les formes de conduite susceptibles de conduire à sa satisfaction, soit par suite d'une interdiction sociale, d'un empêchement physique ou d'une insuffisance intellectuelle. L'individu ou le groupe qui déploie alors tous les moyens pour atteindre son but, se trouve devant l'obstacle de sa propre incompetence ou inaptitude. Dans l'urgence de satisfaire son besoin, il est tenté soit de se rapprocher de ce but, soit de s'en éloigner, d'où l'embarras ou le conflit.

En Psychologie sociale, le concept a d'abord désigné la situation où un groupe d'individus (et non plus un seul individu) est balloté entre des stimulations extérieures et contradictoires qui le poussent à prendre une décision qui ne satisfait pas à ses propres

tendances Lewin (1941). Cette vision simple du conflit (social) a permis son analyse en termes de comportements pris dans un champ de forces externes qui exercent une pression vers la conformité. Mais aujourd'hui, on parle de plus en plus de conflit social pour désigner une situation où des groupes sociaux sont en désaccord à propos d'un objet social précis, présent ou absent, imaginaire ou réel, concret ou abstrait. Ici, entre en jeu, non seulement les phénomènes sociaux de comparaison, d'attribution, de perception, de représentation, d'identité, mais aussi des processus mentaux purement individuels comme le raisonnement, la mémoire Moscovici (1979). Dès lors, le conflit social est aussi un conflit psychosocial.

Le conflit social ou psychosocial est en définitive un conflit entre des entités groupales. L'objet du conflit est commun et pertinent à tous les groupes. Contrairement au conflit cognitif, le conflit social est un conflit relatif, non plus uniquement aux processus cognitifs individuels, mais aussi aux processus cognitifs sociaux compris comme l'ensemble des activités d'un groupe social qui concourent à la connaissance sociale ou à un désir social, et à la fonction qui réalise cette forme de connaissance ou de désir. La connaissance sociale renvoie aux différentes manières de comprendre et de percevoir, partagées par un groupe social tout entier et transmises intuitivement de génération en génération. C'est ce conflit qui intéresse le psychologue social. On peut donc définir le conflit social ou psychosocial comme toutes situations sociales caractérisées par une contradiction d'intérêts, parce que les protagonistes sont des groupes sociaux de pression ayant une claire conscience de leurs différences, de leurs objectifs spécifiques, de leur appartenance socioculturelle. Bien que sa manifestation s'observe au niveau des rapports entre l'égo et l'alter, il provient du rapport de chaque groupe avec l'objet de conflit, c'est-à-dire des jugements contraires ou opposés que ces derniers font sur cet objet.

Le conflit social se définit enfin comme un désaccord qui survient entre deux groupes sociaux lorsque l'un essaye d'exercer sur les opinions, les croyances et les comportements de l'autre, une pression sociale pour l'amener à adopter des opinions, des croyances, des comportements contraires à ses propres idéaux, objectifs, us et coutumes. C'est une situation où des forces, des pulsions, des tendances, des besoins et des instincts sociaux plus ou moins équivalents et de directions opposées agissent en même temps sur des groupes donnés. Lewin a distingué trois modalités du conflit (social) qu'il a décrites de trois façons topographiques :

#### II.1.3.1. Le conflit approche-approche.

Ce conflit survient lorsque le groupe est en face de deux choix désirables (A et B par exemple). Dans ce cas, le conflit sera moins douloureux, mais intense. Car le choix va impliquer l'abandon d'une possibilité souhaitable. Aussi, l'incertitude, l'indécision durera tant que la

désirabilité des deux choix sera à égalité. L'attrait du choix augmentera au fur et à mesure que le groupe s'en rapprochera et qu'il s'en éloignera. C'est cet attrait qui le poussera à la rupture de l'indécision.

#### II.1.3.2. Le conflit évitement-évitement.

Ce conflit va se produire lorsque le groupe se retrouve en face de deux choix indésirables. Dans cette situation, il s'abstiendra de choisir aussi longtemps que les deux possibilités demeurent négatives. Au fur et à mesure qu'il s'éloigne de l'un des deux choix, la force de répulsion de celui-ci diminue (gradient négatif). Mais cet éloignement entraîne son rapprochement de l'autre choix (gradient positif) dont l'amplification de la désirabilité est mal vécue. L'indécision sera alors rompue soit par l'échéance, soit par l'apparition d'une troisième possibilité.

#### II.1.3.3. Le conflit approche-évitement.

Ici, il y a un seul choix, mais pour lequel le groupe ressent à la fois de l'attraction et de la répulsion. Le groupe qui se trouve dans une situation ambivalente aura tendance à différer l'indécision. Mais celle-ci sera brisée par la survenue d'une conséquence positive ou négative prévue d'un des deux choix.

La négociation du conflit social est le processus psychosocial qui mène les protagonistes à la confrontation de leurs points de vue, chacun manifestant le besoin de faire prévaloir les siens, d'arriver à un compromis ou à un changement. Il existe donc trois issues à cette négociation. Ces trois issues sont les trois modalités ou expressions de l'influence sociale que sont :

#### II.1.3.4. La conformité

C'est une forme de similarité qui repose sur le fait que l'individu accepte volontairement d'être comme les autres, d'adhérer à leurs comportements, idées et croyances, afin de ne pas être victime d'un rejet, alors même qu'il n'est pas d'accord avec eux. C'est donc une modification du comportement par laquelle un individu répond à divers types de pressions d'un groupe, en cherchant à se mettre en accord avec les normes ambiantes par l'adoption de comportements approuvés socialement Fischer. C'est donc un comportement produit par une influence majoritaire et qui conduit aussi au conformisme (fait que sous la pression du groupe dominant, l'individu se soumet et adopte, parfois inconsciemment, les patterns de comportement privilégiés par le groupe).

Il est souvent socialement désirable de modeler son comportement à celui des autres, de se conformer, de se "conformer" pour faciliter son intégration dans un groupe social ou la faire

perdurer. La conformité lie donc l'individu à son groupe d'appartenance. En effet, il est loisible d'observer que le refus d'accepter ou de respecter les normes sociales isole l'individu de sa collectivité, pour laquelle il devient plus ou moins un déviant ou un membre gênant. Les exemples de la vie courante montrent que la transgression des normes sociales est presque toujours suivie de sanctions pouvant aller à la peine capitale (cas des criminels) ou à la dérision (paria, l'isolement, l'emprisonnement, etc.). Certains psychologues affirment que la conformité est une attitude automatique dès lors qu'on est en présence de normes officielles ; que trois éléments se trouvent à la base du processus psychosocial qui conduit à la conformité : l'existence des conflits cognitifs et sociaux ; le choix de la majorité ; l'innovation.

Asch (1951) conteste cette explication béhavioriste en termes de conditionnement. Il soutient que l'esprit des recherches de Shérif qui « insiste sur la soumission aveugle des individus aux pressions de groupes, néglige les possibilités d'indépendance et de relations productives avec l'environnement humain, et dénie à l'homme la capacité de s'élever au-dessus des prescriptions de groupe et des préjugés » Asch (1951, P. 35). Pour lui, les individus, même quand ils se laissent influencer, ne reçoivent pas passivement les stimuli et ne répondent non plus de façon automatique : Ils classent les indices ; leur attribuent une signification ; font des prédictions ; introduisent des rapports de cause à effet là où il n'y en avait pas. Bref, ils réorganisent leur environnement, le structurent grâce à leurs capacités cognitives. Ce n'est pas l'exactitude du résultat de cette structuration qui intéresse Asch, mais plutôt la prise en compte de l'activité de reconstruction cognitive du sujet là où Shérif voyait surtout du suivisme passif.

#### II.1.3.5. La normalisation

C'est la modalité de l'influence sociale qui renvoie à la recherche du consensus Allport et Postman (1965). C'est l'élaboration de normes communes par les membres d'un groupe. Le groupe adopte donc communément des règles de conduites et des attitudes partagées. Un individu va pouvoir y adhérer socialement sans forcément y adhérer individuellement. Il se pliera à des règles sociales, par exemple, dans le but d'évoluer sereinement en société, sans forcément partager les valeurs véhiculées par ses règles.

#### II.1.3.6. L'innovation

C'est la modalité de l'influence sociale qui conduit à la destruction des modes habituels de comportement et à la mise en place de modes nouveaux. Moscovici est le chef de file des psychologues qui critiquent l'absence d'analyse du changement dans les recherches princeps sur l'influence sociale. En effet, ces études amènent à penser que s'il y a influence sociale, alors celle-ci a toujours pour résultat la conformité ou le consensus, sinon on conclue à une absence



d'influence. Il y a là un modèle implicite qui a conduit les chercheurs à s'intéresser uniquement qu'aux processus de conformité. Mais ce modèle ne cadre pas très bien avec la réalité sociale traversée de ruptures, lieux, non seulement de la conformité, mais aussi du changement ou innovation.

Aussi, prenant des exemples sur la vie réelle, Moscovici et ses pairs montrent que des individus seuls, ou de petits groupes qui, à l'origine, n'avaient aucun statut ou prestige particulier (Copernic, Freud, Piaget, les féministes, les écologistes, etc.), non seulement ont résisté et ne se sont pas conformés, mais aussi ont tenté explicitement, et quelques fois sont parvenus, à convaincre les majorités. Les auteurs concluent donc qu'il y a une autre forme d'influence sociale, jusque-là négligée, qui conduit à l'innovation, c'est-à-dire la production du nouveau dans une situation habituelle. Leurs expériences vont concourir à démontrer la véracité de leurs théories. En effet, dans une expérience, Moscovici, Lage et Naffrechoux (1969) montrent comment une minorité réussit à influencer une majorité en adaptant un style de comportement « consistant », c'est-à-dire invariable ; qu'une minorité influence moins efficacement qu'une majorité les réponses publiques, mais en revanche, elle influence plus efficacement que la majorité les réponses privées.

En l'espèce, certains auteurs à l'instar de Debarieux (1990, 1996, 1999), vont démontrer comment, l'enfant dans le milieu scolaires va modifier son comportement aux travers des règles établies dans le règlement intérieur de l'école. Bien plus, face à la recrudescence de la violence en milieu scolaire, il sera donc question pour nous, à travers les travaux d'auteurs qui montrer l'importance de la discipline dans la réalisation du projet scolaire, ce d'autant plus.

### II.2.2. Influence de la discipline sur le comportement de l'élève à l'école

A partir de 1980, la société africaine, devenant à la fois plus dense, plus complexe, avec la crise économique et l'acquisition des libertés, l'école va connaître aussi sa mutation, au plan économique, démographique, idéologie. Une crise va naître, crise de l'autorité, défi de l'autorité avec son corollaire d'impunité. Cela va donner libre cours aux troubles comportementaux longtemps intériorisés et mises en veilleuses, d'être extériorisés et vus de tous. Ce qui va interpeller tous les partenaires de l'école et même les bailleurs de fonds, à faire des recherches sur le comportement de l'enfant et les crises d'adolescents en Afrique et partout dans le monde. En effet les problèmes des jeunes ayant les caractéristiques similaires, sociologues, psychologues et anthropologues vont s'investir pour proposer des solutions. Certains se sont intéressés aux incivilités des élèves et aux influences de la violence à l'école sur le rendement des élèves. D'autres par contre sur les difficultés d'application des règlements intérieurs

Debarbieux (1990, 1996 et 1999) ; Debardieux, Dupuch et Montoya (1997). Les auteurs comme Lapassade (1993) ; Joyeux (1996) vont se poser la question de savoir pourquoi certains élèves deviennent-ils indisciplinés et d'autres pas ? Quels sont ceux qui sont exposés ? Qu'est-ce qui les fait exploser face aux risques d'indiscipline qui se transforme en violence ? Pourquoi est-il indispensable d'intervenir dès la maternelle ? Analyser les causes réelles de l'indiscipline à partir d'expérience de terrain.

De ces questions, faisons un retour pour comprendre la discipline à l'école traditionnelle et le rendement scolaire. L'école va commencer en Egypte en Mésopotamie et chez les Hébreux. Elle va être aux mains d'une minorité qu'on va appeler les Seshs, chez les hébreux se sont les sôphers et en Chine les mandarins. L'école va fournir des intellectuelles, les collaborateurs du pouvoir. Les premières écoles traditionnelles vont utiliser l'usage du châtiment corporel et des menaces. Ces pratiques éducatives tireront leur fondement métaphysique et religieux de la Bible et du Coran. Ces saintes écritures regorgent des textes très édifiants. A cet effet, le livre de Proverbe 13 à 24 mentionne : « celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger ». Un peu plus loin le livre d'Ephésien 4 à 6 « et vous, père n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur » Selon Bloch, au moyen âge, l'école était aux mains des religieux, à ce stade apparaîtra une nouvelle forme de pédagogie « le dressage de l'esprit », comme le dit Bloch (1973) qui passe nécessairement par le dressage du corps. Cet enseignement ne tiendra pas compte de l'enfant et de ses virtualités. La discipline dans ces écoles traditionnelles recourait à la force, c'est-à-dire aux méthodes coercitives et répressives, en suspendant sur l'élève la menace fréquente des punitions. C'est à ce titre pour Bloch la qualifie d'autoritaire et Forester cité par Bloch de policière. On ne saurait contester que ce type de discipline traumatisante, soit capable de faire régner l'ordre dans la classe comme dans la cour de l'école d'imposer des habitudes extérieures. Ce que l'on prétend c'est qu'elle ne peut selon Bloch qu'imposer des habitudes extérieures à un ordre intérieur, ce type de discipline avait des objectifs contraires aux objectifs que l'éducation prétend atteindre. A cela, Montessori (1984) rétorqua plus tard :

*« Il n'est pas dit qu'un individu soit discipliné seulement lorsqu'il est devenu artificiellement silencieux comme un muet et immobile comme un paralytique. Celui-ci anéanti, mais non un discipliné ».*

A la fin du 16ème Rabelais va mettre en cause l'école du moyen âge. Il va énumérer des théories : liberté, épanouissement, nature (expliquer la nature c'est le fondement même de la pédagogie moderne). Montaigne au 18ème siècle va venir pour dire qu'il faut une tête bien faite

et ensuite dira qu'il faut une tête bien pleine et bien faite. Rousseau dans son analyse va extraire les livres de la gloire du passé pour ne pas avoir les idées de vengeance. Rousseau (1762) écrivait que : « *L'homme naît bon, mais c'est la société qui le corrompt* ». Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle un grand intérêt est attaché aux idées de Rousseau et l'enfant fait l'objet d'une approche scientifique :

*« L'adulte doit intégrer l'enfant et non pour l'influencer, mais à l'aider à se développer et à s'épanouir ».*

Ferry mettra l'accent sur l'amour de Dieu et l'affection pour le Christ et sa tendresse pour les humains. La pédagogie est moralisatrice car elle met l'accent sur les notions de charités, de tolérance, de foi et d'espérance. Cette pédagogie est utilitaire, elle cherche à former les hommes pour une activité débouchant sur la construction de la société. Au 20<sup>ème</sup> siècle, Montessori va appliquer ses méthodes à des enfants normaux en ouvrant une maison d'enfants en vue de dégager une méthode scientifique d'éducation. Sa méthode se fonde sur trois principes : l'observation de l'enfant, la liberté de l'enfant et le matériel didactique. Est-il possible d'ignorer aujourd'hui la psychologie génétique et le poids des déterminismes sociaux dans l'accès au savoir. Un enfant naît avec certaines potentialités. L'épanouissement de ces capacités dépend de la maturation et de l'expérience qu'il acquiert en grandissant. En prélude de l'investigation nous constatons que, l'éducation tirée des textes sacrés à une finalité, sauver l'âme. Nous croyons aussi qu'elle est le fondement des méthodes punitives de l'éducation traditionnelle.

Mais avec l'avènement de la pédagogie active, la psychologie va faire son apparition pour expliquer l'enfant, ses comportements, nous allons assister à une rupture d'avec les usages traumatiques de la discipline traditionnelle. C'est de là que va naître la régression et le remords de tous les partenaires du système éducatif, qui veulent revoir l'éducation de dressage du corps avec le châtement du bâton qui facilitait le dressage de l'esprit.

Aussi, comment comprendre la discipline dans le système de la pédagogie active et les attentes des résultats scolaires ? Grâce aux travaux réformateurs de Mialaret (2011), Montessori (1984), Binet (1903) et d'autres psychologues et pédagogues, le système éducatif va connaître sa révolution. A l'image des mouvements de libération se propage le refus d'une domination jugée abusive, voire illégitime. Si bien que l'attente passive de l'élève se transforme souvent en refus de savoir imposé et la soumission fait place à la contestation de l'autorité. Bloch va donner un écho favorable à cette innovation éducative. Ils pensent que toutes les fois qu'il sera possible de stimuler suffisamment l'intérêt intellectuel de l'enfant, on pourra lui faire confiance. Cette

nouvelle pédagogie va faire son apparition pour aider l'enseignant à comprendre l'enfant. Elle deviendra un courant de conceptions, de pensées, qui va s'inscrire dans le vaste mouvement de ce que nous appelons l'éducation nouvelle. Elle va constituer la rupture d'avec la pédagogie traditionnelle, ce qui était au centre de l'éducation traditionnelle, c'est l'enseignant et ce qu'il dit, c'est une pédagogie à caractère logocentrique : « discours du maître et le maître lui-même », la relation pédagogique était une relation à sens unique, c'est-à-dire de l'enseignant à l'enseigné et le moyen privilégié était le langage. Si le langage ne suffisait pas, on lui associait des éléments sensibles tels le bâton ou la punition pour créer des empreintes sur la pensée de l'enfant. Pour que l'enfant apprenne, il faudrait qu'on mette à côté de lui, la pensée adulte, renforcée par le bâton. Avec la pédagogie nouvelle l'enfant sera au centre du débat éducatif, c'est l'éducationnelle, cela devient un discours pédocentrique. Rousseau (1762) disait : « *commencez à connaître les élèves* » ainsi la psychologie de l'enfant vient se rallier à l'école. Tel est le leitmotiv de l'éducation nouvelle. Concevoir l'enfant à une originalité, le considérer comme un être en devenir, c'est-à-dire qui a une histoire, qui doit se faire selon ses propres étapes. Toraille (1999) va nous faire ressortir trois dominantes qui se dégagent dans les perspectives d'une éducation active. Ce que l'éducation active ajoute à l'école nouvelle réside dans une conception pédagogique qui affirme l'importance de la conscience et de la maîtrise des relations humaines. Il s'agit de réapprendre aux hommes à vivre ensemble, à faire de la société, de la société scolaire d'abord, de la société globale ensuite, une communauté et non un agrégat d'individus. Cette pédagogie est centrée sur le groupe constitué par la classe, définie comme un ensemble d'enfants et d'adolescents vivant et travaillant, pendant un certain nombre d'heures quotidiennes, avec un ou plusieurs adultes. Pour Toraille la classe c'est tout à la fois un ensemble d'élèves pris séparément. On reconnaîtra sans peine que l'école n'est pas un organisme indépendant, mais bien qu'elle soit partie intégrante d'une communauté où son rôle est d'éduquer. Entendons par-là qu'elle est avant tout chargée de transmettre un patrimoine : des concepts, des valeurs, des croyances, des connaissances, des savoir-faire, des oeuvres... dans le but de former. Si l'on préfère, donner forme à façonner des individus et permettre ainsi leur intégration au sein de la collectivité. Aussi se doit-elle de répondre aux principes qui gouvernent cette communauté.

Les analyses des auteurs cités ci-dessus rendent compte de la discipline dans l'éducation traditionnelle et dans l'éducation nouvelle, il faut aussi, noter que la famille a toujours joué un premier rôle dans l'éducation de l'enfant. En effet, la famille groupe social uni par les liens de parenté ou de mariage, idéalement, doit fournir protection, sécurité et socialisation à ses membres. Mais le constat n'est pas toujours vérifié, de nos jours plusieurs familles ont

abandonné l'éducation de leurs enfants sous la tutelle de l'école. L'échec de l'éducation familiale a une répercussion indéniable sur le comportement de l'enfant. Avec l'expérience à partir des études de Freud nous comprenons les exemples souvent rencontrés en écoute scolaire et qui illustrent les relations de l'enfant à sa mère : un enfant fixé à sa mère, au sens oedipien, pourra sous l'impact de certains échecs scolaires ou à la venue d'un petit frère, régresser c'est-à-dire demander à sa mère ou plutôt attendre d'elle, des attentions et des soins qui ne conviennent plus à son âge et que sa mère ne pourra ni, ne voudra lui donner. Il peut s'adonner à de menus larcins, à des agressions qui joueront pour lui le rôle des gratifications refusées ou encore se croyant mal aimé, il peut accumuler une colère considérable profonde, inconsciente. Sous l'emprise de cette colère et de cette angoisse de culpabilité il pourra commettre quelques délits importants, fugue, vol et agression. Karl Marx et Friedrich (1848) ne disaient-ils pas que la condition réelle d'existence détermine la conscience dans les cas où les besoins fondamentaux de l'enfant sont frustrés. Une question demeure : si dans ces milieux ou dans ces moments d'indiscipline pourquoi entre-t-il dans une bande et pas son frère ? Draxler (1998) estime qu'il est important de voir le problème de l'indiscipline non pas comme un fléau, un phénomène isolé, mais de le considérer comme une contrepartie, un gain énorme des droits de l'individu et de la démocratisation générale de la vie publique. Autrefois, ajoute-t-elle, les problèmes de la société resteraient à la porte de l'école. Les enfants violents n'y entraient pas ou étaient expulsés aussitôt. La classe était d'un calme olympique parce que la répression était si sévère que les élèves n'osaient pas transgresser les règles. En effet la seule fonction de la famille à avoir survécu à tous les changements est celle qui consiste à assurer l'équilibre émotionnel et affectif de ses membres, en particulier des nouveaux nés et des jeunes enfants. Toutefois, la solidarité affective n'est pas statutaire, dans le sens où elle ne correspond plus à un schéma préétabli assurant au père de famille l'autorité, complète sur le foyer. Charlot et Emin (1997) soulignent qu'entant aujourd'hui au lycée, des élèves dont les parents ou les grands frères ou sœurs n'ont pas fait d'études secondaires, il ajoute dès que le système scolaire accueille un public qui auparavant n'y accède pas, certains règles implicites ne fonctionnent plus. Les élèves arrivent sans la pré-socialisation qu'avaient leurs aînés, ce qui influence leur comportement. L'école n'est plus le havre de paix d'antan isolé, de la société. Elle reproduit au contraire ses problèmes à une échelle réduite le manque de communication, la pauvreté, la marginalisation, l'intolérance et la perte de valeurs. C'est ce qui va faire dire aux auteurs camerounais Mbondji Edjenguélé et J.F Edongo Ntede (2015) que :

« Le phénomène de violence scolaire est devenu récurrent dans les établissements scolaires camerounais. Il est perçu socialement comme une menace à l'ordre scolaire et à l'ordre public tout court. C'est une réaction significative des inégalités ».

Au total ces quelques repères théoriques nous permettent de comprendre combien de fois la situation d'éducation disciplinaire et morale est préoccupante. La discipline, accompagné d'une hiérarchie de sanctions, apprend la soumission à la règle ou à la loi édictée par d'autres transcendances qui permet de condamner sans appel toute contestation de l'ordre établi. D'où le besoin de s'interroger sur l'influence de la discipline face au cas de violence et émettre les hypothèses suivantes.

### II.3. Hypothèses de recherche

Toute hypothèse constitue une approche de solution à un problème posé. Pour le cas d'espèce, il s'agit de vérifier que l'action sociale permet de modifier le comportement de l'agent, afin de le rendre plus productif, de le fidéliser et de le mettre à l'aise dans son environnement de travail. Dès lors, les différentes hypothèses retenues dans ce travail sont les suivantes :

#### II.3.1. Hypothèse générale

L'application stricte et ferme du règlement intérieur contribue à réduire la violence en milieu scolaire.

#### II.3.2. Hypothèses secondaires

**HS1** : Différentes mesures disciplinaires sont prises par les responsables des 03 établissements secondaires qui font l'objet de notre étude (LTICB, CETIC et Lycée de Ngoa-Ekelle) pour faire face à l'occurrence des violences en milieu scolaire.

**HS2** : Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée en situation de violence en milieu scolaire.

### II.4. Tableau synoptique

Nos modalités et nos indicateurs sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1:** Synoptiques des hypothèses, des variables, des modalités et des indicateurs.

HYPOTHESE GENERALE	HYPOTHESE DE RECHERCHE	VARIABLES	INDICATEURS
L'application stricte et ferme du règlement intérieur contribue à réduire la violence en milieu scolaire.	<b>HS1</b> : Différentes mesures disciplinaires sont prises par les responsables des 03 établissements	<b>VI</b> : les différentes mesures disciplinaires sont prises par l'administration des établissements secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Corvées,</li> <li>✓ Traduction au conseil de discipline,</li> <li>✓ Convocation des parents,</li> <li>✓ Blâme,</li> </ul>

	secondaires qui font l'objet de notre étude (LTICB, CETIC et Lycée de Ngoa-Ekelle) pour faire face à l'occurrence des violences en milieu scolaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exclusion temporaire ou définitive</li> </ul>
		<b>VD</b> : en situation ou face à la violence en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bagarre,</li> <li>✓ Chamailleterie,</li> <li>✓ Prises de substances illicites,</li> <li>✓ Insubordination envers le personnel/les pairs etc.</li> </ul>
	<b>HS2</b> : Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée en situation de violence en milieu scolaire.	<b>VI</b> : Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conseil de discipline,</li> <li>✓ Accompagne des CO et de l'AS,</li> <li>✓ Intervention de la CSESU et même des parents</li> </ul>
		<b>VD</b> : Situation de violence en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bagarre,</li> <li>✓ Chamailleterie,</li> <li>✓ Prises de substances illicites,</li> <li>✓ Insubordination envers le personnel/les pairs etc.</li> </ul>

## CHAPITRE III **METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Ce chapitre se décline en quatre (04) points : le premier présente la zone de l'étude, le deuxième décrit la population et la taille de l'échantillon, le troisième présente les instruments de recueil des données et le quatrième décrit la technique de traitement et d'analyse des données qualitatives

### III.1. Zone de l'étude

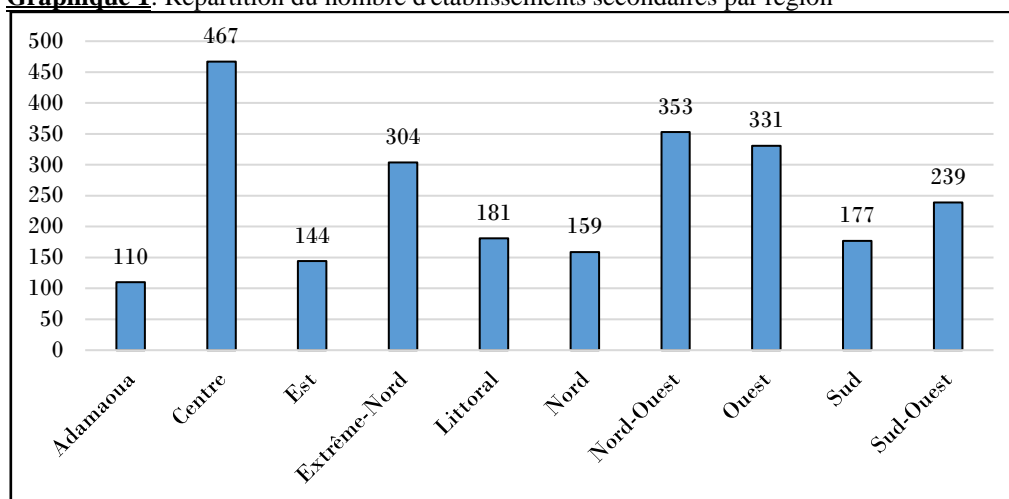
Cette partie consistera à faire : (i) une brève description de la carte scolaire, (ii) définir la zone géographique de l'étude et pour finir (iii) les établissements secondaires cibles.

#### III.1.1. Brève description de la carte scolaire du Cameroun

En 2018, le Cameroun comptait selon : (i) *le type d'établissement scolaires*, environ 2 465 établissements scolaires d'enseignements secondaires dont 1 159 lycées et près de 1306 collèges, (ii) *la spécialité*, environ 1826 établissements scolaires relevant de l'enseignement secondaire général et 639 de l'enseignement secondaire technique et (iii) *le sous système*, environ 1635 établissements scolaires francophones, 515 315 établissements scolaires anglophones et 315 établissements scolaires bilingues.

La répartition de ces établissements scolaires par région fait ressortir que la région du Centre occupe la tête du classement avec 18,95% (soit 467 dont 213 lycées et 253 collèges) d'établissements à elle toute seule.

**Graphique 1:** Répartition du nombre d'établissements secondaires par région



**Source :** MINESEC, Carte scolaire, 2018.



### III.1.2. Zone géographique de l'étude

Notre travail de recherche a été réalisée dans la région du Centre, plus précisément dans la ville de Yaoundé, capitale du Cameroun. La ville de Yaoundé regroupe un grand nombre d'établissements scolaires de l'enseignement général et technique du pays et un bon nombre d'enseignants et d'élèves venant de toutes les régions du pays. A ce titre, les phénomènes d'indiscipline et de violence en milieu scolaire peuvent être fréquemment observés dans les établissements scolaires de cette ville au regard des effectifs des élèves et du comportement de chacun d'eux.

### III.1.3. Les établissements scolaires ciblés par l'étude

Le travail de recherche concerne trois (03) établissements scolaires d'enseignements secondaires parmi les 37 établissements scolaires que compte la ville de Yaoundé. Ces établissements, situés au quartier Ngoakele dans la commune de Yaoundé 3, sont limitrophes et figurent parmi les 11 établissements secondaires de cette commune.

Il s'agit du :

- ☞ Lycée Technique Industriel et Commercial Bilingue (LTICB) qui comporte un premier (1<sup>er</sup>) et un second (2<sup>nd</sup>) cycles allant des classes de première (1<sup>ère</sup>) année aux classes de Terminales (T<sup>les</sup>), relevant du sous-système bilingue ;
- ☞ du Lycée de Ngoa-Ekélé (LNE) qui comporte un premier (1<sup>er</sup>) et un second (2<sup>nd</sup>) cycles allant des classes de sixième (6<sup>ème</sup>) aux classes de Terminales (T<sup>les</sup>), relevant du sous-système francophone ;
- ☞ du Collège d'enseignement technique industriel et commercial (CETIC) de Ngoa-Ekélé qui comporte seulement un premier (1<sup>er</sup>) cycle allant des classes de première (1<sup>ère</sup>) année aux classes de quatrième (4<sup>ème</sup>) année et relevant du sous-système francophone.

### III.1.4. Année d'observation de l'étude

L'année d'observation de l'étude est l'année scolaire 2020/2021. Etant entendu que l'objectif de l'étude est de faire une analyse comparative et situationnelle de l'efficacité des mesures prises dans ces 03 établissements en cas de violence constatée en milieu scolaire, les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 ont également été examinées pour mieux appréhender la dynamique dans le suivi et la mise en œuvre de ces mesures disciplinaires.

### III.2. Population et échantillon

Ici nous décrirons notre population et nous définirons la taille de notre échantillon.

#### III.2.1. Population cible

La population cible est constituée des Censeurs, des Surveillants généraux (SG), des Conseillers d'orientation scolaires et universitaires (CO) et des élèves du LTICB de Yaoundé, du CETIC de Ngoa-Ekélé et du LNE.

#### III.2.2. Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon est de 41 personnes représentant les cibles susmentionnées. Le tableau 2 ci-dessous donne les détails du nombre de répondants par groupe cible.

**Tableau 2:** Nombre de répondants par groupe cible

Etablissements	Entretiens individuels			Focus Group		TOTAL
	Administration		Enseignant	Elèves		
	Censeurs	SG	CO	1er cycle (4 <sup>ème</sup> ) **	2nd cycle (2 <sup>nde</sup> ) ***	
LTICB	2	1	7	5	5	20
CETIC	0	1	2	4	0*	7
LNE	2	2	3	3	4	14
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>41</b>

**Source :** Nous même, Enquête de terrain.

(\*) le CETIC ne compte pas de 2<sup>nd</sup> cycle.

\*\* : Il s'agit des élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (form 3 and 2) pour les Lycées et de 4<sup>ème</sup> année pour le CETIC.

\*\*\* : Il s'agit des élèves des classes de 2<sup>nde</sup>.

Le tableau 2 indique que, les enseignants notamment les CO (12) et les élèves (21) ont le plus répondu aux interviews. Et par établissement, le Lycée technique et commercial ainsi que le Lycée de Ngoakele enregistrent plus de répondants avec respectivement 20 et 14 personnes.

### III.3. Méthode et technique de recherche

La méthode hypothético-déductive a été utilisée. La technique de recherche a été basée sur la collecte des données primaires à travers des entrevues semi-structurées (guide d'entretien) et des Focus groups discussion (FGD).

Afin de mener à bien cette étude, une exploitation de la documentation a été faite dans le but de procéder à la confrontation des théories et des concepts au « réel ».

### III.3. Instruments de recueil des données

Trois méthodes de collecte de données ont été retenues pour cette recherche qualitative sur la gestion de la discipline en situation de violence en milieu scolaire, à savoir (i) la revue de la littérature, (ii) les Focus Group Discussion (FGD) et (iii) les entretiens individuels.

Pour ce qui est des FGD et des entretiens individuels, une codification des questions a été faite pour chaque Guide.

**Tableau 3 :** Codification des instruments de collecte de données

Instruments de collecte	Entretiens individuels			Focus Groups Discussion	
Codes guides	ADCE	ADSG	ENCO	FGLC1/ETC1	FGLC2/ETC2
Groupes	Administration		Enseignant	Elèves	
Cibles	Censeurs	SG	CO	1er cycle (4 <sup>ème</sup> )	2nd cycle (2 <sup>nde</sup> )

**Source :** Nous même, Enquête de terrain

ADCE : Administration, Censeurs

ADSG : Administration, Surveillants généraux

ENCO : Enseignant, Conseillers d'orientation

FGLC1/ETC1 : Focus Groups Discussion, Elèves, 1<sup>er</sup> cycle, Etude de cas

FGLC2/ETC2 : Focus Groups Discussion, Elèves, 2<sup>nd</sup> cycle, Etude de cas

#### III.3.1. Revue de la littérature

Deux ordres de revue de littérature ont été réalisés : l'une nationale et l'autre internationale.

Au plan national, il n'y a pas eu recours à une démarche systématique de type Cochrane. La sélection des articles et ouvrages à examiner s'est faite sur la base des mots clés tels que les violence en milieu scolaire, l'indiscipline en milieu scolaire, le règlement intérieur en milieu scolaire, etc. de 2019 à 2021. Les textes juridiques n'ont pas été assujettis au cadrage temporel.

Au plan internationale, la revue a été élargie à tous les sites mondiaux de publication notamment perçée, google scholar, ce qui a permis de rechercher le fondement théorique de ce travail après la confrontation avec les différents courant de pensée à lumière des publications des auteurs.

L'analyse de la revue documentaire a permis de : (i) retenir le contexte et les objectifs de la production, (ii) de tirer des synthèses permettant de comprendre les liens existant entre la gestion de la discipline et la violence en milieu scolaire, (iii) de recueillir des preuves des cas de violence et d'indiscipline observés dans des établissements qui ont défrailé l'actualité récente et (iv) de faire face aux conséquences d'une telle violence.

### III.3.2. Focus Group Discussion (FGD)

Le FGD, permet de comprendre, analyser et décomposer les opinions émises par les participants. L'idée principale est de faire interagir les participants ayant des caractéristiques semblables, de susciter leur intérêt et de stimuler leur opinion sur les questions débattues. Un focus group se déroule généralement dans une salle. Il s'agit d'une technique d'entretien de groupe de discussion semi structuré, modéré par un animateur neutre en présence d'un observateur, qui a pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions définies à l'avance.

Les Focus Group Discussion (FGD) ont été réalisés auprès des catégories d'informateurs suivants: (i) les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du LTICB, du CETIC et du LNE et (vi) les élèves du 2<sup>nd</sup> cycle du LTICB et du LNE.

Ce choix s'explique par le fait que les élèves dans les établissements scolaires secondaires, sont au cœur de la problématique de notre travail. En effet, le règlement intérieur au sein des établissements scolaires concerne les élèves, l'indiscipline et les cas de violences en milieu scolaire provenant du comportements des élèves.

Le FGD organisé pour les élèves vise à comprendre, les causes internes, externes de la violence, les manifestations de la violence en milieu scolaire, leur appréciation des mesures disciplinaires à travers le règlement intérieur et savoir en quoi les élèves ont changé du fait de l'application desdites mesures, etc..

Chaque FGD comprenait des garçons et des filles regroupés dans leur salle de classe. Au terme des échanges et discussions dans chaque établissement, un témoignage ou récit de vie a été organisé par cycle pour un élève identifié comme auteur de violence pour raconter son expérience à l'effet de comprendre davantage en quoi les mesures disciplinaires qui ont été prises à son endroit lui ont permis de changer de comportement.

Ce récit de vie permet d'identifier les répondants susceptibles de fournir des informations additionnelles par rapport aux thèmes examinés et de poursuivre des entretiens approfondis avec eux. Le guide d'entretien du FGD est présenté en annexe

### III.3.4. Entretiens individuels

Complémentaire du Focus group, l'entretien individuel représente une méthodologie d'analyse intéressante pour recueillir des données qualitatives auprès des répondants et mieux connaître les motivations du personnel dans la mise en application des mesures disciplinaires en rapport avec les cas de violence. Lors des entretiens, l'objectif est de déterminer le moment

où on arrive à « saturation d'idées » de la part du répondant et terminer ainsi le recueil de données. En effet, au cours des entretiens directs ou semi-directifs, l'intervieweur a beaucoup de liberté et de contrôle sur son audience. Des questions ouvertes sont souvent posées et permettent de collecter des informations aussi détaillées que possibles. C'est pourquoi on les appelle aussi des entretiens approfondis.

Dans le cadre de ce travail de recherche, les entretiens individuels auprès des Censeurs (CE), des Surveillants généraux (SG) et des Conseillers d'orientation (CO) ont été utilisés pour compléter les données qualitatives issues des FGD. Les guides d'entretien figurent en annexe.

### III.4. Technique d'analyse des données

Elle consistera à présenter les différentes techniques utilisées pour la réalisation de cette étude.

#### III.4.1. Transcription des données

La transcription s'est faite mot par mot. L'intervieweur note la position de chaque participant pour pouvoir indiquer le répondant dans la transcription. L'intervieweur indique uniquement l'initiale du prénom de l'interlocuteur.

#### III.4.2. Outils de collecte

Au cours de la collecte proprement dite, un certain nombre d'outils de collecte ont été pris en compte. Il s'agit :

Pour les FGD :

- du Guide d'entretien ;
- de liste de présence ;
- de la fiche récapitulative du déroulement des FGD ;
- des transcriptions.

Pour les entretiens :

- du Guide d'entretien ;
- fiche récapitulative du déroulement de l'entretien ;
- les transcriptions.

#### III.4.3. Traitement et analyse des données

Les données des groupes de discussion et des entretiens ont été analysées à l'aide de méthodes de codage axial, basées par exemple sur les méthodes de Glaser et Strauss (1967). Cette méthodologie implique un processus itératif pour identifier les mots et expressions clés

de chaque réponse à chaque question, avec deux experts en traitement de données travaillant séparément pour le faire, puis se rencontrant pour s'accorder sur les mots et expressions clés et en utilisant le même processus pour identifier les catégories dans les questions.

Sur la base de ces éléments, des codes ont été élaborés et chacune des réponses codifiées. Si le nombre de réponses l'indique, Les réponses et les codes transcrits ont été saisis dans Excel. Les résultats de l'analyse ont été utilisés pour identifier des récits, ou des thèmes à travers les questions. Pour utiliser ces données, la fréquence d'apparition d'un code et son apparence conjointe avec d'autres codes ont été prises en compte en fonction de multiples facteurs tels que la catégorie du répondant et sa durée passée dans l'établissement.

Nous avons analysée les codes appliqués aux transcriptions des groupes de discussion et aux entretiens. Pour illustrer les différences et les similitudes dans les réponses des participants, nous avons compté le nombre de narrations sur certains sujets (et non le nombre de participants partageant une opinion), puis nous avons évalué la proportion de narrations sur certains sous-sujets.

## CHAPITRE IV PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le chapitre 4 est organisé en trois (03) axes majeurs : le premier met l'accent sur les données signalétiques obtenues au terme de la collecte de données, le deuxième présente les données en fonction des hypothèses de recherche et le troisième procède à la vérification desdites hypothèses de recherche.

### IV.1. Données signalétiques

Les données ont été collectées auprès de 41 individus ayant participé volontairement aux Focus Group Discussion (FGD) et aux entretiens individuels sur les 50 participants attendus. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous donnent les détails de la répartition de la taille de l'échantillon prévu et réalisé.

**Tableau 4:** Répartition de la taille de l'échantillon prévu avant la collecte de données par établissement cible

Prévu						
Codes	ADCE	ADSG	ENCO	FGLC1/ETC1	FGLC2/ETC2	
Catégories	Administration		Enseignant	Elèves		
Cibles	Censeurs	SG	CO	1er cycle (4e)	2nd cycle (2nd)	TOTAL
LTICB	2	2	12	4	4	24
CETIC	2	2	5	3	0	12
LNE	2	2	5	2	3	14
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>50</b>

**Source :** Nous-mêmes. Enquête de terrain

**Tableau 5:** Répartition de la taille de l'échantillon réalisée après la collecte de données par établissement cible

Réalisé						
Codes	ADCE	ADSG	ENCO	FGLC1/ETC1	FGLC2/ETC2	
Catégories	Administration		Enseignant	Elèves		
Cibles	Censeurs	SG	CO	1er cycle (4e)	2nd cycle (2nd)	TOTAL
LTICB	2	1	7	5	5	20
CETIC	0	1	2	4	0	7
LNE	2	2	3	3	4	14
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>41</b>

**Source :** Nous-mêmes. Enquête de terrain

#### IV.1.1. Données issues des Focus Groups de Discussion (FGD)

Il s'agira dans cette partie de présenter les participants au FGD et les résultats obtenus.

##### IV.1.1.1. Participants aux Focus groups de Discussion

Dans le cadre de notre travail, deux (02) focus group de discussion ont été organisées respectivement dans chaque établissement cible. L'un auprès des élèves du 1<sup>er</sup> cycle en classes de 4<sup>ème</sup> année, 5<sup>ème</sup>, form 2 et form 3 et l'autre auprès des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle en classe de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup>. A l'exception du CETIC de NGOAKELE qui ne dispose pas d'un 2<sup>nd</sup> cycle, tous les

FGD ont eu lieu. Au total, 21 élèves, filles et garçons, ont participé au FGD dont 12 au 1<sup>er</sup> cycle (05 au LTICB, 04 au CETIC et 03 au LNE) et 09 au 2<sup>nd</sup> cycle (05 au LTICB, 00 au CETIC et 04 au LNE).

#### IV.1.1.2. Résultats obtenus au terme des Focus groups de Discussion

Il s'agit pour la plupart des élèves des classes de 4<sup>ème</sup> année, 5<sup>ème</sup>, form 2 et form 3 ayant passés en moyenne entre 2 et 4 ans dans leur établissement respectif. La durée dans l'établissement est un indicateur permettant d'apprécier le vécu de l'élève au sein de l'école qu'il maîtrise plus ou moins bien, connaît l'esprit et la déontologie de l'école qu'il fréquente depuis au moins 2 ans, a une assez bonne connaissance de l'environnement scolaire, du phénomène de violence et des mesures disciplinaires prises par l'administration.



**Tableau 6:** Données signalétiques des Focus Groups Discussion (FGD) des élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle

Codes	Questions	1 <sup>er</sup> cycle			2 <sup>nd</sup> cycle		
		LTICB	CETIC	LNE	LTICB	CETIC	LNE
FGLC 1 :	Avez-vous connaissance de l'existence d'un règlement intérieur dans votre établissement	Oui(05)	Oui (04)	Oui (03)	Oui(05) stricte	NC	Non réponse(05)
FGLC 1 a :	Si Oui, comment apprécier vous le règlement intérieur	Non réponse	(R) les sanctions aident les élèves dans leur comportement au CETIC, (R) il est strict, (R) on puni trop les gens,	(R) Les règles sont trop sévères, (R) on puni trop les gens, (R) même sur les murs on rappelle certaine règle	Non réponse	NC	(R) règles très stricts, pour moi (R) ça va la mise en (R) application est dure (R) les surveillants transgressent souvent les RI
FGLC 1 b :	Qu'est ce qui est dit dans ce règlement intérieur pour les élèves auteurs de violences en milieu scolaire	(R) Convocation des parents, (R) Traduction au conseil de discipline (R) bastonnade, (R) corvées	(R) Corvées, (R) intervention du commissariat en cas de violence grave, (R) traduction de plusieurs élèves au conseil de discipline	Non réponse	(R) Sanction, (R) conseil de discipline, (R) exclusion (R) fouet (R) accompagnement	NC	
FGLC 2 :	Pensez-vous que les élèves violents appliquent le règlement intérieur et ont changé de comportement du fait du respect	(R) Souvent certains n'appliquent pas, (R) ils répètent les mêmes actes	Non réponse	(R) certains changent et respectent le RI, (R) beaucoup restent pareil	Non réponse	NC	(R) il y a beaucoup qui récidivent dans leur mauvais comportement, (R) d'autres arrivent à changer
FGLC 3 :	Etes-vous victimes d'une frustration du fait d'une discrimination ethnique ou religieuse, d'un favoritisme du fait de l'appartenance à une	(R) les injures, (R) les intrigues	Non réponse	Non réponse	Non réponse	NC	(R) pas vraiment du fait de leur personnalité, (R) les surveillant aiment bien le faire aux élèves qui selon eux

	<b>classe sociale, d'une stigmatisation du fait d'un handicap, d'une pathologie, etc.)</b>						sont délinquants et ça nous énerve
<b>FGLC 4 :</b>	<b>Selon vous, comment se manifeste la violence en milieu scolaire</b>	Bagarre, Menaces, insolence envers les enseignants, usages des compas	Non réponse	(R) à travers les bagarres, (R) les échanges entre élèves et professeurs et (R) les menaces dans et hors de l'établissement	Injures, menaces, bagarre avec le main, harcèlement	NC	Bagarre, chamailleries, menaces,
<b>FGLC 5 :</b>	<b>Quelles peuvent être les sources ou les causes de violences dans votre établissement :</b>	mauvaises habitudes, la provocation, jalousie, mauvaises humeurs	Non réponse	Non réponse	Hypocrisie, commérages, vol, jalousie	NC	Drogues, jalousie, l'orgueil
<b>FGLC 6</b>	<b>Quelles peuvent en être les conséquences</b>	fuit l'école, prison, conseil de discipline, exclusion	Non réponse	Non réponse		NC	Renvoie, coups et blessures, abandon scolaire
<b>FGLC 7</b>	<b>Avez-vous déjà été traduit au conseil de discipline comme : Auteur d'un acte de violence</b>	Non réponse	Non réponse	Non réponse	(R) Oui, pour absence et refus de composer, tricherie, bagarre et insubordination envers le professeur	NC	Oui(02) Non (02)
<b>FGLC7b</b>	<b>Avez-vous changé après l'application de ces mesures disciplinaires ? Oui ou Non</b>  <b>Si oui. Comment</b>	ils font encore les mêmes chocs	(R) on ne se laisse pas distraire par les mauvaises compagnies, (R) j'ai peur des mes parents et ce qu'ils vont me faire s'ils apprennent un truc comme ça	(R) mes parents vont me tuer si je ramène une convocation, j'évite les problèmes, (R) je ne marche plus avec mon ancienne bande	(R) plus d'assiduité, (R) respect des normes et valeur, (R) prise de conscience	NC	(R) exclusion temporaire avec changement d'activité, convocation des parents, (R) corvée, convocation des parents; conseil de discipline (R) je suis plus calme à l'école et même à la maison

<b>FGLC7f</b>	<b>A votre avis les mesures qui ont été prises vous semblent efficaces</b>	Non réponse	Non réponse	Non réponse		Non réponse	NC	Oui
<b>FGLC7g</b>	<b>Quelles sont les mesures qui ont été prises par l'administration pour amener l'auteur à changer (03 principales)</b>	Non réponse	(R) traduction au conseil de discipline, (R) chaque semaine les voitures des policiers sont garées devant l'établissement pour intimider les élèves, (R) il y a les fouille tout le temps dans les salles de classe, ou en confisque souvent les couteaux et autres objets dangereux	Non réponse		Non réponse	NC	(R) l'aide des CO, les mesures coercitives de la police, (R) l'intervention aussi des parents
<b>FGLC7i</b>	<b>A votre avis les mesures qui ont été prises vous semblent efficaces</b>	Oui	Oui	Non réponse		Non réponse	NC	(R) la brimade ne marche pas toujours avec les jeunes, (R) ils sont trop dans la répression
<b>FGLC 8</b>	<b>Avez-vous le sentiment que l'administration à mise en place une stratégie pour l'accompagnement et le suivi des élèves dans les cas ci-dessous :</b>	Oui, les CO sont toujours présentes en cas de problèmes	Non réponse	Non réponse		Non réponse		l'accompagnement des CO
<b>FGLC 9</b>	<b>Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et</b>	ca occupent ceux qui vont là-bas	Non réponse	Non réponse		pas au courant de ce qui se passe la bas		RAS

	<b>périscolaires (les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc...) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire</b>				sauf lorsqu'il y a défilé		
<b>FGLC 10</b>	<b>Quelles sont les mesures efficaces que l'administration de l'école peut prendre pour réduire voir éradiquer le phénomène de violence en milieu scolaire</b>	Non réponse	(R) plus de mesure strict, (R) revoir le matériel des industrielles car ils se servent souvent de ça pour intimider, (R) régularité des policier à l'établissement	Non réponse	les SG doivent apprendre à dialoguer		plus dialoguer avec les élèves
<b>Fin du Focus Group Discussion</b>							

#### IV.1.2. Données issues des entretiens individuels

Il s'agira dans cette partie de présenter les participants au FGD et les résultats obtenus.

##### *IV.1.2.1. Participants aux entretiens individuels*

Dans le cadre de notre travail, des entretiens individuels ont connus la participation des censeurs, des surveillants généraux coté personnel administratif et conseillers d'orientation côté personnel enseignant.

Ainsi, dans l'ensemble des 03 établissements ciblés par ce travail de recherche, du côté personnel administratif, 04 censeurs (02 au LTICB, 00 au CETIC et 02 au LNE) et 04 surveillants Généraux (01 au LTICB, 01 au CETIC et 02 au LNE) ont pris part aux entretiens. Et du côté personnel enseignant, 12 Conseillers d'Orientation scolaire et universitaire (CO) ont participé (07 au LTICB, 02 au CETIC et 03 au LNE). Au finish, 20 participants ont été soumis aux entretiens individuels

##### *IV.1.2.2. Résultats obtenus au terme des entretiens individuels*

Le profil des répondants constitué des Censeurs, Surveillants généraux et Conseillers d'Orientation scolaire et universitaire ayant entre 3 et 25 ans d'expériences professionnelles dans l'enseignement secondaire.

**Tableau 7:** Données signalétiques des entretiens individuels avec les Censeurs et les surveillants généraux

Codes	Questions	CENSEURS			SURVEILLANTS GENERAUX		
		LTICB	CETIC	LNE	LTICB	CETIC	LNE
ADCE 1 ADSG 1	Avez-vous le sentiment que les élèves de votre établissement ont la connaissance (existence et contenu) du règlement intérieur	Oui(02)	RAS	Oui (01)	Oui	Oui	Oui
ADCE 1 a ADSG 1 a	Comment jugez-vous leur comportement dans l'ensemble	(R) ils ne respectent pas toujours (R) ils affichent un comportement passible dans l'ensemble	Non, les élèves ne semblent pas s'être appropriés et ne respectent pas toujours les dispositions du règlement intérieur. Il faut le leur rappeler de temps à autre faisant des descentes sur le terrain	(R) Comportement très répréhensible, de nombreux écart de conduite sur le plan vestimentaire, comportemental, usage des drogues et des stupéfiants.	assez bien	l'ignorance	(R) oui, nos élèves ont connaissance du RI même si leur comportement ne le démontre pas (R) Comportement des élèves satisfaisant, malgré le fait qu'il y a des brebis galeuses qui sèment le désordre dans certaines classes.
ADCE 1 c ADSG 1 c	Comment jugez-vous de l'efficacité de la vulgarisation du règlement intérieur. Autrement dit, à votre avis, les élèves semblent s'être appropriés et respectent les dispositions dudit règlement intérieur	(R) l'on s'assure de leur changement au regard des statistiques comparées entre les trimestres, (R) en leur accordant un peu plus d'attention et leur prodiguant	Non réponse	(R) respect par le grand nombre du règlement intérieur (R) quelques un les restent. Plusieurs d'entre eux en ignorent les dispositions malgré la vulgarisation tout azimut en début d'année	(R) Causeries, entretien conseils, sensibilisation à la levée des couleurs  (R) Pour la plupart oui. Néanmoins quelques brebis galeuses demeurent	(R) par leur bon comportement, certains oui et pas d'autres	(R) oui, nos élèves ont connaissance du RI même si leur comportement ne le démontre pas (R) comportement des élève satisfaisant, malgré le fait qu'il y a des brebis galeuses qui sèment le désordre dans certaines classes.

		régulièrement des conseils					
<b>ADCE 2 ADSG 2</b>	<b>Comment vous vous assurez que les élèves ont changé de comportement du fait du respect strict du règlement intérieur ?</b>	(R) en leur accordant un peu plus d'attention et leur prodiguant régulièrement des conseils, (R) l'on s'assure de leur changement au regard des statistiques comparées entre les trimestres	Non réponse	(R) moins de retard, moins de flânerie aux heures de cours, moins de conseil de discipline (R) un suivi de proximité par les services spécialisés (SG, CO, Affaires sociales)	(R) Cette vulgarisation semble produire des fruits si l'on s'en tient aux cas décroissants du nombre d'élèves indisciplinés (R) la vulgarisation du règlement intérieur est faite en début de chaque année dans les salles de classe, les élèves l'ont approprié (R) A travers leur traduction au conseil de discipline, pour les fautes et l'application de la sanction y émane	l'assiduité, le respect, la sensibilisation	(R) le taux d'exclusion pour indiscipline est en baisse et de moins en moins on observe le phénomène de retard,  (R) d'autres arrivent à changer
<b>ADCE 3 ADSG 3</b>	<b>Comment vous assurez vous que les élèves jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations à l'effet d'éviter toute frustration pouvant être source de violence (Pas de discrimination ethnique ou religieuse, pas de favoritisme du fait de l'appartenance à une classe sociale, pas de stigmatisation du fait d'un handicap, d'une pathologie, etc.)</b>	tous ces éléments sont pris en compte avant la validation du règlement intérieur en début d'année par le DDES	Non réponse	(R) protection des élèves en difficulté, interaction du personnel en cas d'abus ou de violence (R) des dispositions du règlement intérieur appliquées lors des conseils de discipline veille à appliquer justice et équité	A travers l'affichage du RI dans les salles de classe. Le document constitue pour chacun d'eux une boussole	Le dialogue	(R) pas vraiment du fait de leur personnalité, (R) les surveillants aiment bien le faire aux élèves qui selon eux sont délinquants et ça nous énerve

<b>ADCE 4 ADSG 4</b>	<b>Selon vous, comment se manifeste la violence en milieu scolaire</b>	bagarre, raquet, propos injurieux, invectives	Non réponse	(R) consommation des stupéfiants, insolence  (R) consommation des drogues, stupéfiants, punitions jugées humiliantes	prêt d'argent avec intérêt, port du téléphone, échange du matériel didactique, jeux de hasard avec mise, convoitise, consommation de stupéfiants	prêt d'argent avec intérêt, port du téléphone, échange du matériel didactique, jeux de hasard avec mise, convoitise, consommation de stupéfiants	(R) la violence se traduit par un langage déviant, l'intolérance donnant lieu à des bagarres. La consommation des stupéfiants peut aussi être considérée comme une cause de la violence  (R) la violence se manifeste généralement par quelques cas de bagarres et des insultes
<b>ADCE 5 ADSG 5</b>	<b>Quelles peuvent être les sources ou les causes de violences dans votre établissement</b>	consommation des drogues, alcool, notoriété des différents clans	Non réponse	(R) Consommation des stupéfiants, insolence  (R) Consommation des drogues, stupéfiants, punitions jugées humiliantes	les égos surdimensionnés, la pratique des jeux de hasard, la consommation des drogue et stupéfiants	Non réponse	(R) Proximité de l'établissement avec des secteurs impropres aux bonnes mœurs, méfaits des masses média sur les jeunes  (R) Consommation généralement des stupéfiants et la pratique des jeux de hasard
<b>ADCE 6 ADSG 6</b>	<b>Quelles peuvent en être les conséquences</b>	Mauvais résultats scolaire, implications néfastes sur la santé, les frustrations chez certains élèves	Non réponse	(R) confectionner les tenues indécentes et refaire les coiffures conformes avant l'admission en salle (R) d'abord la sensibilisation en milieu scolaire, ensuite les élèves sont renvoyés à la maison et enfin la phase répressive consiste à déchirer les pantalons	la déperdition scolaire, l'échec surtout l'addiction	bagarre, agression morale règlement de compte	(R) cela peut entraîner des exclusions et des cas de déperdition scolaire elle-même (R) pouvant bagarre avec coups et blessures



<b>ADCE 7 ADSG 7</b>	<b>Comment gérez-vous les cas où les élèves n'ont pas des uniformes conformes au règlement intérieur ? par exemple : (i) pantalon slim chez les garçons et (ii) les robes cintrées et courtes chez les filles, coiffures fantaisistes</b>	on les défait et on les oblige à se conformer au RI	Non réponse	(R) confectionner les tenues indécentes et refaire les coiffures conformes avant l'admission en salle (R) d'abord la sensibilisation en milieu scolaire, ensuite les élèves sont renvoyés à la maison et enfin la phase répressive consiste à déchirer les pantalons	pantalon slim défait au portail et obligation de le corriger, raser au portail ou recalcr pour se conformer, robes courte recalées ou obligées de changer de tenue	chez les garçons on déchire et ils sont renvoyés à la maison et les filles sont renvoyées à la maison.	(R) au départ sensibilisation de ces derniers au respect des règles conventionnelles et après destruction de la tenue non conforme  (R) Chez les garçons on déchire et les filles sont renvoyées à la maison. Dans les deux cas, l'élève est sommé d'acheter une tenue conforme
<b>ADCE 7a ADSG 7 a</b>	<b>Dans ces cas, les élèves mis en cause vous oppose t'ils une résistance ?</b>	(R) on garde son sang-froid et utilise des astuces pour les amener à obtempérer	Non réponse	(R) oui, certains (R) oui, de nombreux cas de résistance sont enregistrés.	parfois	usage de la force parfois	(R) les cas sont relatifs et dépendent de la pédagogie appliquée à ces cas. De manière générale, ils finissent par obtempérer (R) non
<b>ADCE 7b ADSG 7b</b>	<b>Si oui, comment procéder vous pour maîtriser la situation ?</b>	Non réponse	Non réponse	nous faisons parfois recours à l'intimidation en convoquant les sanctions prévues par le règlement intérieur	Non réponse	usage de la force parfois	Non réponse
<b>ADCE 8 ADSG 8</b>	<b>Comment gérez-vous les cas d'indiscipline en cas</b>  <i>8a</i> d'introduction d'un faux dossier (inscription, examen, etc.) <i>8b</i> : d'indiscipline notoire ou faute majeure ci-après	(R) suspension des cours, sanction répressive et parfois sanction pénale suspension des cours, sanction répressive et parfois sanction pénale	Non réponse	<i>rejet du dossier</i>  <i>traduction devant le conseil de discipline, sanction allant de 3 à 8 jours d'exclusion temporaire</i>  <i>exclusion définitive après comparution</i>	<i>rejet du dossier</i>  <i>se référer au RI les fautes et sanctions y sont prévues</i>  <i>traduction de l'enseignant au conseil intérieur</i>  <i>sanctions prévues par le RI</i>		<i>les cas sont référés au services compétents pour faux et usage de faux ou alors faux en écriture publique</i>  <i>exclusion temporaire de 3 à 8 jours</i>  <i>traduction du mis en cause au conseil de discipline et exclusion temporaire pouvant aller de 3 à 8 jours selon le cas</i>

	<p><i>*injures, désinvolture, grimaces, gestes insolents, comérages, moqueries, menaces, etc..à l'endroit du personnel administratif et enseignant</i></p> <p><i>*pincements de camarades, bagarres, coups et blessures, meurtres, viol</i></p> <p><i>*harcèlement de l'élève vis-à-vis de l'enseignant (sexuel, pressions diverses, etc..en milieu scolaire)</i></p> <p><i>*consommation des stupéfiants, drogues et alcool</i></p> <p><i>*de passage par les voies interdites (escalade des murs, fenêtres, etc.)</i></p>	<p><i>l'élève est traduit au conseil de discipline et le règlement intérieur est appliqué</i></p> <p><i>conseil de discipline en présence des parents plus application du règlement intérieur</i></p> <p><i>conseil de discipline</i></p> <p><i>conseil de discipline plus punition en conformité avec le règlement intérieur</i></p>		<p><i>devant le conseil de discipline</i></p> <p><i>traduction devant le conseil de discipline et suivi par le service des affaires sociales</i></p> <p><i>conseil de discipline extraordinaire avec pour sanction exclusion temporaire ou définitive selon les cas</i></p> <p><i>suivi par le service des affaires sociales</i></p> <p><i>exclusion temporaire (3 à 5)</i></p> <p><i>convocation des parents, conseil de discipline, exclusion temporaire</i></p>			<p><i>exclusion définitive pour les bagarres coup et blessure</i></p> <p><i>exclusion définitive avec une plainte aux services spécialisés pour poursuite pénales</i></p> <p><i>traduction au conseil de discipline et référence au service de l'orientation scolaire et des affaires sociales pour prise en charge</i></p> <p><i>traduction au conseil de discipline et cas référé au service à l'assistance sociale pour action à l'endroit des services de désintoxication</i></p> <p><i>traduction au conseil de discipline et réparation du préjudice subi par les installations du fait du mis en cause</i></p> <p><i>conseil de discipline avec exclusion temporaire</i></p>
<p><b>ADCE 9</b> <b>ADSG 9</b></p>	<p><b>Quelles sont par ordre d'importance, les types de sanctions vous appliquées en cas d'indiscipline liée au cas de violence</b></p>	<p>exclusion définitive, ou temporaire (8,5,3 jours) blâme</p>	<p>Non réponse</p>	<p>3, 5, 8 jours d'exclusion définitive après traduction devant le conseil de discipline</p>	<p>exclusion définitive ou temporaire, blâme</p>	<p>(R) 3 à 8 jours d'exclusion avec corvées</p>	<p>(R) 3 jours d'exclusions avec corvées pour violence verbale, 5 à 8 jours d'exclusion pour violence physique simple, exclusion définitive pour usage d'une arme blanche</p> <p>(R) avertissement conduite, blâme conduite, exclusion temporaire ou définitive</p>

<b>ADCE 9a ADSG 9a</b>	<b>Après l'application desdites sanctions, les mis en cause récidivent t'ils</b>	snobisme, contrainte	Non réponse	les habitudes ont la peau dure		Non réponse	Non réponse	Non réponse
<b>ADCE 9b ADSG 9b</b>	<b>Si oui, pourquoi</b>	amélioration du comportement et changement	Non réponse	Très difficile car à la fin il y a toujours un accompagnement psychosocial		Parfois. En raison de j'éducation reçue par chacun à la maison	Non réponse	plus dialoguer avec les élèves
<b>ADCE 9c ADSG 9c</b>	<b>Si Non. Comment jugez-vous leur comportement dans le long terme</b>	Non réponse	Non réponse	Non réponse		Prise de conscience par les uns	Non réponse	Non réponse
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2019)</b>	<b>A quelle fréquence en moyenne par trimestre, tenez-vous les conseils de discipline ordinaire</b>	2	//	//		2		1
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2019)</b>	<b>Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensez en moyenne</b>	//	//	//		10		69 (80%)
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2019)</b>	<b>Quelles sont les mesures correctives que vous prises</b>	exclusion temporaire, blâme, avertissement	//	//		conseil de discipline, convocation des parents, sensibilisation par les services de l'orientation conseil et de l'action sociale		exclusion temporaire ou définitive, référence aux services spécialisés pour prise en charge
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2019)</b>	<b>Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures</b>	en fonction de la gravité des cas en présence	//	//		en nette progression		Moyenne dans l'ensemble puisque dissuasive ponctuellement
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2020)</b>	<b>A quelle fréquence en moyenne par trimestre, tenez-vous les conseils de discipline ordinaire</b>	2	//	//		2	15	1
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2020)</b>	<b>Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu</b>	//	//	//		20	70	74

	<b>scolaire avez-vous recensez en moyenne</b>						
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2020)</b>	<b>Quelles sont les mesures correctives que vous prises</b>	exclusion temporaire, blâme, avertissement	//	//		Exclusion temporaire ou définitive, référence aux services spécialisés pour prise en charge psychosociale et à des centres de désintoxication pour les élèves consommateurs des stupéfiants	Exclusion temporaire ou définitive, référence aux services spécialisés pour prise en charge
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2020)</b>	<b>Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures</b>	en fonction de la gravité des cas en présence	//	//		relativement efficace mais à long terme nécessite de se réajuster	Moyenne dans l'ensemble puisque dissuasive ponctuellement, efficace
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2021)</b>	<b>A quelle fréquence en moyenne par trimestre, tenez-vous les conseils de discipline ordinaire</b>	2	//	//		16	1
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2021)</b>	<b>Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensez en moyenne</b>	//	//	//	2	72	54 (70%)
<b>ADCE 10 ADSG 10 (2021)</b>	<b>Quelles sont les mesures correctives que vous prises</b>	exclusion temporaire, blâme, avertissement	//	//		30	Exclusion temporaire ou définitive, référence aux services spécialisés pour prise en charge

<b>ADCE 10 ADSG 10 (2021)</b>	<b>Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures</b>	en fonction de la gravité des cas en présence	//	//			Moyenne dans l'ensemble puisque dissuasive ponctuellement, efficace
<b>ADCE 11 ADSG 11</b>	<b>Quelle est la stratégie d'accompagnement que vous avez mise en place pour le suivi des élèves dans les cas ci-dessous</b>	//	//	//	obligation de se rapprocher des services de l'orientation conseil, et action sociale		
<b>ADCE 11a ADSG 11a</b>	<b>les élèves auteurs des violences en milieu scolaire</b>	suivi de proximité et permanent par le staf administratif, les CO le assistants sociaux	//	suivi par le CO et le service des affaires sociales	suivi psychopédagogique		prise en charge psychosocial par l'orientation scolaire et les affaires sociales
<b>ADCE 11b ADSG 11b</b>	<b>les élèves victimes des violences en milieu scolaire</b>	counseling avec les CO et les assistants sociaux	//	suivi psychosocial	canaliser les élèves violents et les recadrer		prise en charge psycho-sociale et mobilisation du service de police de protection des établissements scolaires
<b>ADCE 12 ADSG 12</b>	<b>Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et périscolaires (les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc..) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire</b>	en participant aux activités post et péri scolaires, les énergies sont mieux canalisées, les élèves sont moins oisif	//	S'occuper à des activités saines, les élèves oublieront la violence et acquerront des valeurs sociales (altruisme, solidarité, esprit d'équipe, tolérance)		Inviter les élèves à intégrer les clubs	ça devrait être un cadre de culture à la citoyenneté et à certaines valeurs pour l'élève
<b>ADCE 13 ADSG 13</b>	<b>Comment faites-vous pour identifier les élèves violents à la base du fait de leur éducation familiale</b>	pas toujours évident	//	avec la convocation des parents	Services de l'orientation conseil, service social, service des APPS	insolence insubordination	de par leur coexistence avec leur camarade, bref leur entourage immédiat
<b>ADCE 14a ADSG 14a</b>	<b>Quelles sont ces structures (03</b>	service social, service de l'orientation	//	commissariat de sécurité des établissements	Services de l'orientation conseil,	services sociaux, police	les services d'actions sociales au sein du lycée, la police des

	<i>principales par ordre d'importance)</i>	scolaire, police quelque fois		secondaires et universitaires	service social, service des APPS		établissements scolaires, les centres de désintoxication à l'hôpital central
<b>ADCE 14b ADSG 14b</b>	<b>parlez-nous un peu de la synergie d'actions que vous entretenez avec ces structures</b>	collaboration administrative	//	un partenariat nous autorisant à les appeler en cas de besoins et ils répondent toujours favorablement à nos appels	Complémentarité dans la résolution des problèmes du suivi et de la récupération des élèves en situation de déperdition scolaire	prise en main et suivi des élèves	nos actions sont concentrées et à la fin nous évaluons l'efficacité de la mesure par le comportement nouveau de l'élève
<b>ADCE 15 ADSG 15</b>	<b>Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans la mise œuvre de la discipline en rapport avec la violence en milieu scolaire</b>	les réseaux sociaux, les effets de mode, les inégalités sociales, les difficultés familiales, les frustrations	//	les élèves récalcitrants et dépendants. La maîtrise des réseaux de drogues et stupéfiants est difficile	la non collaboration des parents et leur indisponibilité dû aux occupations professionnelles	intimidations, règlements de compte	personnel insuffisant, vandalisations du dispositif sécuritaire installé au sein de l'établissement
<b>ADCE 16 ADSG 16</b>	<b>Quelles sont les suggestions d'améliorations pouvez-vous formuler à l'endroit de la communication éducative à l'effet d'adresser la problématique de la violence en milieu scolaire</b>	introduire les cours de morale, créer des espaces de causerie éducatives	//	mettre l'accent sur l'éducation de base, renflouer le personnel dans les services des affaires sociales, organiser des campagnes de sensibilisation	Adopter les RI en fonction du contexte en essayant de durcir les sanctions relatives à de tels actes		réajuster les mesures en fonction du caractère mutant des formes de violence au lycée
<b>Fin des entretiens individuels</b>							

**Tableau 8:** Données signalétiques des entretiens individuels avec les Conseillers d'Orientation

		<b>CONSEILLERS D'ORIENTATION</b>			
<b>Codes</b>	<b>Questions</b>	<b>LTICB</b>	<b>CETIC</b>	<b>LNE</b>	
<b>ENCO 1 :</b>	<b>Avez-vous le sentiment que les élèves de votre établissement ont la connaissance du règlement intérieur</b>	Oui(07)	Oui(02)	Oui (03)	
<b>ENCO 1a :</b>	<b>Comment jugez-vous leur comportement dans l'ensemble</b>	(R) malgré la connaissance du RI l'on constate la hausse des comportements déviants au sein des établissements (R) ils ne respectent pas le RI, (R) mauvais foi (R) indifférents (R) pas vraiment. Le RI est affiché dans les salles de classe mis ils ne lisent pas, les CO leurs en parle régulièrement (R) dans l'ensemble le comportement est acceptable	(R) ils en sont conscients mais n'en tiennent véritablement compte vu la recrudescence des comportements violents  (R) par le respect de la conformité de l'uniforme, des heures d'entrée à l'établissement, le respect envers le professeur et la hiérarchie	(R) ne le respectent pas mais peuvent dire ce qu'on doit faire (R) ils connaissent quand même (R) dans l'ensemble le comportement est acceptable	
<b>ENCO 1b :</b>	<b>Si Non, comment faites-vous pour vulgariser le règlement intérieur au sein de votre établissement d'enseignement secondaire</b>	(R) en leur prodiguant des conseils à chaque séance de formation (R) lors des sf en salle et à la levée des couleurs (R) les CO le prennent comme référence pour appuyer les thèmes contenus dans le cahier des charges	Non réponse	(R) en le lisant dans toutes les salles de classe à la rentrée (R) à travers la session de formation, lors du counseling des élèves traduits au conseil de discipline	
<b>ENCO 1c :</b>	<b>Comment jugez-vous de l'efficacité de la vulgarisation du règlement intérieur. Autrement dit, à votre avis, les élèves semblent s'être appropriés et respectent les dispositions dudit règlement intérieur</b>	(R) l'on s'assure de leur changement au regard des statistiques comparées entre les trimestres, (R) en leur accordant un peu plus d'attention et leur	(R) pas toujours, ce qu'ils pensent faire en cachette se sait tjrs  (R) la vulgarisation du RI se fait par les SG et les CO en partie et les élèves tant bien que mal se	(R) en le lisant dans toutes les salles de classe à la rentrée (R) à travers la session de formation, lors du counseling des élèves traduits au conseil de discipline	

		prodiguant régulièrement des conseils	l'approprient chacun à sa manière		
<b>ENCO 2</b>	<b>Comment vous vous s'assurer que les élèves ont changé de comportement du fait du respect strict du règlement intérieur lors des sessions d'orientation, d'écoute et sensibilisation</b>	(R) nous sensibilisons les élèves à travers les causeries éducatives dans les salles de classe et lors des rassemblements le lundi (R) en observant leurs attitudes en classe et voyant leurs résultats scolaires (R) par leur comportement en classe (R) le respect strict du RI, la sensibilisation pendant les rassemblements (R) ils se comportent bien pendant les SF, certains reprennent à la place de l'enseignant leur camarade qui se comporte mal (R) dans un premier temps on parcourt entièrement le RI puis on les sensibilise par rapport aux différentes sanctions en cas de violation	(R) parce qu'eux même dénoncent souvent les comportements déviant de leurs camarades ou viennent se confier  (R) en les sensibilisant davantage sur les normes et les valeurs sociales	(R) quand ils sont plus ponctuels, ne flânent pas et ne sont pas traduits au conseil de discipline (R) on leur rappelle les dispositions du RI et pour les sanctionner on rappelle ces dispositions  (R) respect du RI après sensibilisation et SF	
<b>ENCO 3</b>	<b>Comment jugez-vous du niveau de prise en compte de l'orientation scolaire dans le règlement intérieur</b>	(R) l'orientation scolaire est pris en compte par la communauté éducative  (R) l'orientation scolaire n'est pas pris en compte dans l'élaboration du RI  (R) l'orientation occupe une place prépondérante dans notre établissement à travers la participation à tous les conseils de disciplines, organe suprême	(R) on ne tient pas compte de l'orientation scolaire dans le règlement intérieur  (R) le RI est élaboré avec la collaboration des CO	(R) protection des élèves en difficulté, interaction du personnel en cas d'abus ou de violence (R) des dispositions du règlement intérieur appliquées lors des conseils de discipline veille à appliquer justice et équité	



		<p>dont le rôle est de s'assurer du respect strict du RI</p> <p>(R) dans notre lycée les CO sont mêlé à tout ce qui concerne les cas d'élèves indisciplinés, ils prennent en main les punis du Conseil de discipline</p> <p>(R) il est assez élevé parce que parce que tout au long de l'année scolaire et quel que soit la SF que nous passons, il y a un aspect de RI évoqué</p>			
<b>ENCO 11 a</b>	<p><b>En tant que CO, quelle est la stratégie d'accompagnement que vous avez mise en place pour le suivi des élèves</b></p> <p>les élèves auteurs des violences en milieu scolaire</p>	<p>(R) écoute active, mise en confiance, accompagnement</p> <p>(R) mesures d'accompagnement</p>	sensibilisation sur les conséquences de la violence en milieu scolaire et ses effets sur la société et la personne	<p>(R) conseils, entretien d'aide</p> <p>(R) suivi psycho-pédagogique</p>	
<b>ENCO 11b</b>	<p><b>En tant que CO, quelle est la stratégie d'accompagnement que vous avez mise en place pour le suivi des élèves</b></p> <p>les élèves victimes des violences en milieu scolaire</p>	<p>(R) prise en charge, accompagnement</p> <p>(R) prise en charge psychologique</p>	accompagnement psychologique et technique de résilience	<p>(R) les protéger en se servant du RI</p> <p>(R) suivi psychologique et pédagogique</p>	
<b>ENCO 12</b>	<p><b>Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et périscolaires (les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc...) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire ?</b></p>	<p>(R) participe, adhère au club</p> <p>(R) participer aux activités des clubs</p>	elles peuvent être bénéfiques et régulatrice de violence	<p>(R) étant des activités ludiques, elles permettent à l'élève d'apprendre autrement en dehors de la classe</p> <p>(R) activités sportives, les clubs</p>	
<b>ENCO 13</b>	<p><b>Comment faites-vous pour identifier les élèves violents à la base du fait de leur éducation familiale ?</b></p>	<p>(R) hôpital central, hôpital Jamot</p> <p>(R) à partir de leur comportement antisocial au sein de l'établissement</p>	par leur comportement et leur façon d'interagir avec les autres et les enseignants	<p>(R) à travers les entretiens ou les témoignages des camarades</p> <p>(R) pas possible le plus souvent</p>	
<b>ENCO 14 a:</b>	<p><b>Existe-t-il des structures publiques (services sociales, police, justice, etc.) avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de</b></p>	hôpital central, hôpital jamot	services sociaux, police chargées de la discipline scolaire	(R) les services de l'action sociale, les hôpitaux publics avec leur service spécifiques	

	<b>la stratégie d'accompagnement mise en place au sein de votre établissement</b> Si oui. Quelles sont ces structures (03 principales par ordre d'importance)				
<b>ENCO 14b</b>	<b>Existe-t-il des structures publiques (services sociales, police, justice, etc.) avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de la stratégie d'accompagnement mise en place au sein de votre établissement</b> <i>parlez-nous un peu de la synergie d'actions que vous entretenez avec ces structures ?</i>	Coopération, Collaboration	collaboration	(R) lorsque nous avons un cas nous leur présentons ce ça et ensemble nous trouvons des solutions de remédiation (R) bonne synergie dans le suivi psychopédagogique	
<b>ENCO 15</b>	<b>Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans la mise œuvre de vos activités de conseil et d'orientation à l'effet de réduire la violence en milieu scolaire</b>	(R) abandon manque de temps (R) les concernés désistent parfois, abandonnent le suivi médical	Non réponse	(R) la démission des parents, l'incompréhension de certains acteurs de la discipline (R) mon assiduité aux rendez-vous	
<b>ENCO 16</b>	<b>Quelles sont les suggestions d'améliorations pouvez-vous formuler à l'endroit de la communiquer éducative à l'effet d'adresser la problématique de la violence en milieu scolaire</b>	(R) collaboration avec les membres de la communauté éducative (R) insérer dans le programme de l'ECM la notion de violence	Non réponse	(R) Faire le counseling auprès des élèves autant que possible et auprès des parent lors de réunion de parent d'élèves  (R) éduquer les enfants dès la maison; suivre leur activité scolaire et extra-scolaire	

## IV.2. Données en fonction des hypothèses de recherche

Les données issues de la collecte qui illustrent les hypothèses de recherche sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous. Lesdites données renvoient aux verbatims des questions codées qui ont été transcrites après la collecte de données.

**Tableau 9:** Présentation des données en fonction des hypothèses

HYPOTHESE GENERALE		HYPOTHESES SPECIFIQUES		VARIABLES	INDICATEURS	Eléments de vérification
Libellé	Données	Libellé	Données			Occurrences/fréquence
L'application stricte et ferme du règlement intérieur contribue à réduire la violence en milieu scolaire.	<b>FGLC 1 a :</b> ✓ les sanctions aident les élèves dans leur comportement ✓ le Règlement intérieur est strictement appliqué ✓ Les règles sont trop sévères ✓ Les élèves sont punis régulièrement à la moindre faute ✓ Les mesures disciplinaires sont inscrites sur les murs de l'établissement	<b>HS1 :</b> Différentes mesures disciplinaires sont prises par les responsables des établissements secondaires qui font l'objet de notre étude (LTICB, CETIC et Lycée de Ngoa-Ekelle) pour faire face à l'occurrence des violences en milieu scolaire	<b>FGLC 1 b :</b> ✓ Convocation des parents ✓ Traduction au conseil de discipline ✓ Bastonnade/fouet ✓ Corvées ✓ exclusion	<b>VI :</b> les différentes mesures disciplinaires sont prises par l'administration des établissements secondaires  <b>VD :</b> en situation ou face à la violence en milieu scolaire	✓ Corvées, ✓ Traduction au conseil de discipline, ✓ Convocation des parents, ✓ Blâme, ✓ Exclusion temporaire ou définitive  ✓ Bagarre, ✓ Chamaille, de ✓ Prises de substances illicites, ✓ Insubordination envers le personnel/les pairs etc.	Mesures disciplinaires Régulièrement prises  De moins en moins observés... 1 cas tous les 02 semaines
			<b>FGLC7b</b> ✓ plus d'assiduité de la part des élèves ✓ respect des normes et valeur par les élèves ✓ prise de conscience progressive par les élèves ✓ Les élèves deviennent plus calmes à l'école			

			et même à la maison			
		<b>HS2 :</b> Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée en situation de violence en milieu scolaire.	<b>FGLC 1 b</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ intervention du commissariat en cas de violence grave</li> <li>✓ accompagnement des CO</li> </ul>	<b>VI :</b> Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conseil de discipline,</li> <li>✓ Accompagne des CO et de l'AS,</li> <li>✓ Intervention de la CSESU et même des parents</li> </ul>	Au regard de l'actualité marquée par la recrudescence des cas de violence en milieu scolaire, les établissements ont renforcé les mesures disciplinaires et la collaboration avec les forces de maintien de l'ordre
			<b>FGLC7g</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ chaque semaine les voitures des policiers sont garées devant l'établissement pour intimider les élèves pour éviter la fréquence des cas de violence</li> <li>✓ la mutualisation des efforts avec les APE</li> <li>✓ l'intervention aussi des parents</li> </ul>	<b>VD :</b> Situation de violence en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bagarre,</li> <li>✓ Chamaille, de</li> <li>✓ Prises de substances illicites,</li> <li>✓ Insubordination envers le personnel/les pairs etc.</li> </ul>	De moins en moins observés... 1 cas tous les 02 semaines  Une plateforme de dialogue est établie avec les élèves

### IV.3. Vérification des hypothèses de recherche

Le tableau 4, présente la validité des hypothèses qui ont été vérifiées sur la base des données collectées.

**Tableau 10:** Présentation de la validité des hypothèses de recherche

HYPOTHESE GENERALE			HYPOTHESES SPECIFIQUES		
Libellé	Données	vérification	Libellé	Données	vérification
L'application stricte et ferme du règlement intérieur contribue à réduire la violence en milieu scolaire.	<p><b>FGLC 1 a :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les sanctions aident les élèves dans leur comportement</li> <li>✓ le Règlement intérieur est strictement appliqué</li> <li>✓ Les règles sont trop sévères</li> <li>✓ Les élèves sont punis régulièrement à la moindre faute</li> <li>✓ Les mesures disciplinaires sont inscrites sur les murs de l'établissement</li> </ul>	<p><b>L'hypothèse générale (HG) est vérifiée</b> car au regard des déclarations des élèves (<i>transcription des verbatim</i>), l'application stricte des mesures disciplinaires issues du règlement intérieur contribue significativement à réduire l'occurrence des cas de violence en milieu scolaire</p>	<p><b>HS1 :</b> Différentes mesures disciplinaires sont prises par les responsables des 03 établissements secondaires qui font l'objet de notre étude (LTICB, CETIC et Lycée de Ngoa-Ekelle) pour faire face à l'occurrence des violences en milieu scolaire</p>	<p><b>FGLC 1 b :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convocation des parents</li> <li>✓ Traduction au conseil de discipline</li> <li>✓ Bastonnade/fouet</li> <li>✓ Corvées</li> <li>✓ exclusion</li> </ul> <p><b>FGLC7b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ plus d'assiduité de la part des élèves</li> <li>✓ respect des normes et valeur part les élèves</li> <li>✓ prise de conscience progressive par les élèves</li> <li>✓ Les élèves deviennent plus calmes à l'école et même à la maison</li> </ul> <p><b>FGLC7i</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Certains élèves jugent efficaces les mesures disciplinaires prises par les responsables des établissements</li> </ul>	<p><b>L'hypothèse spécifique (HS1) est vérifiée</b> au vu des déclarations de la majorité des élèves ayant pris part aux FGD sur l'efficacité des mesures prises par les responsables des établissements, au regard des changements notables observés sur les auteurs de violences</p>

			<p><b>HS2 :</b> Le dispositif institutionnel mis sur pied dans les 03 établissements secondaires en question est une réponse appropriée en situation de violence en milieu scolaire.</p>	<p><b>FGLC 1 b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ intervention du commissariat en cas de violence grave</li> <li>✓ accompagnement des CO</li> </ul> <p><b>FGLC7g</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ chaque semaine les voitures des policiers sont garées devant l'établissement pour intimider les élèves pour éviter la fréquence des cas de violence</li> <li>✓ la mutualisation des efforts avec les APE</li> <li>✓ l'intervention aussi des parents</li> </ul>	<p><b>L'hypothèse spécifique (HS2) est vérifiée</b> du fait la collaboration entre les établissements et les services de police, les cas de violence en milieu scolaire sont de moins en moins observés</p>
--	--	--	--	---	---

## CHAPITRE V INTERPRÉTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre se subdivise en 02 parties majeures. Il s'agit de (i) l'interprétation des résultats et (ii) la formulation des recommandations aux différentes parties prenantes de la chaîne éducative.

### V.1. Interprétations des Résultats

A l'aide des guides d'entretiens semi structurés conçus dans le cadre de cette présente recherche qualitative, nous avons procédé à l'organisation des focus group discussion avec les élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle et des entretiens individuels approfondis avec les responsables des établissements ciblés.

Les interprétations ci-après, ont été faites:

- ☞ Connaissance de l'existence et appropriation du règlement intérieur par les élèves.

Globalement dans l'ensemble des 03 établissements concernés par l'étude, il ressort de l'exploitation des données de terrain du FGD que les élèves ont connaissance de l'existence du règlement intérieur. La majorité des élèves ayant affirmés maîtriser le RI, sont issus du LTICB suivi du CETIC et enfin du LNE. Les entretiens individuels réalisés auprès des censeurs, des surveillants généraux et des conseillers d'orientations ont permis de le confirmer. Cependant, s'il faut se satisfaire du comportement de certains élèves force est de constater que d'autres ne respectent pas toujours le RI et affichent un comportement très répréhensible. C'est le sens des propos du censeur du CETIC pour qui « *les élèves ne semblent pas s'être appropriés et ne respectent pas toujours les dispositions du règlement intérieur. Il faut le leur rappeler de temps à autre faisant des descentes sur le terrain* » et au LNE « *Plusieurs d'entre eux ignorent les dispositions malgré la vulgarisation tout azimut en début d'année* ».

En effet, de nombreux écarts de conduite peuvent être observés sur le plan vestimentaire, comportemental et de la consommation des drogues et des stupéfiants dont la conséquence inéluctable est l'occurrence des cas de violences en milieu scolaire.

Pour faire face à la méconnaissance du RI par certains élèves, les responsables d'établissement en guise de réponse, multiplie des actions de sensibilisation et de vulgarisation auprès des élèves pour l'appropriation du règlement intérieur. Au LNE, les Conseillers municipaux ont déclaré que « *le règlement intérieur est vulgarisé en le lisant dans toutes les*

*salles de classe à la rentrée ....également à travers la session de formation, lors du counseling des élèves traduits au conseil de discipline » [ENCO 1b].*

☞ Appréciations par les élèves des mesures disciplinaires contenu dans le règlement intérieur.

Des avis recueillis par les élèves à l'issue des FGD, il peut être noté que les sanctions qui prévues dans le RI, aident les élèves à changer de comportement au CETIC, bien qu'ils estiment que le RI est strict avec la fréquence des punitions. C'est le même constat qui a été fait au LNE lors du FGD des élèves du 1<sup>er</sup> cycle qui pensent que « *les règles* sont trop sévères, on punit trop les gens, même sur les murs on rappelle certaine règle... », [FGD, 1<sup>er</sup> cycle 4e/FGLC1a]. Et les cas de violence en milieu scolaire sont fortement réprimandé et certains élèves pensent même que les surveillants généraux transgressent parfois les dispositions du RI.

☞ Pourquoi les violences en milieu scolaire.

Les raisons ou les causes de la violence en milieu scolaire ont été identifiées lors de la collecte des données. Il y'a la mauvaise éducation de base des élèves issues de la cellule familiale. En effet, certains élèves sont violents de nature et transpose leurs comportements au sein de l'établissement. L'absence d'un climat de confiance qui ne facilite pas le dialogue entre les élèves et les responsables de l'établissement. Il y'a également des attitudes propice à des actes de violence. Notamment, la provocation et les intrigues entre élèves, les frustrations liées aux discriminations, favoritisme, à l'absence de justice et d'équité des responsables à l'égard d'une catégorie d'élèves marginalisés, la jalousie, les commérages, le vol. Il y'a également des situations de non remboursement des prêts d'argent entre camarades avec intérêt, des deals de téléphones portables, des échanges du matériel didactique, des jeux de hasard avec mise, des punitions jugées humiliantes et surtout la consommation des drogues et stupéfiants, l'imitation aveugle des actes de violences diffusées dans les réseaux sociaux. Même si ces cas sont très marginaux, on note des cas de jalousie et de haine de certains élèves garçons à l'égard de certains enseignants qui entretiennent des relations amoureuses avec les élèves filles ayant leurs copains au sein de l'établissement.

☞ Comment se manifeste la violence en milieu scolaire.

En tout état de cause, la violence en milieu scolaire se manifeste par les bagarres, les raquets, les propos injurieux, les invectives, les langages déviant, l'insubordination des élèves vis-à-vis de leurs enseignants, les affrontements entre élèves et responsables des établissements, des menaces, insolence envers les enseignants, intimidation par l'usage des compas et lames de



rasoir, l'affrontements et la notoriété des différents clans/gangs vis-à-vis des autres et le harcèlement sexuel, etc.

Les CO ont déclaré que «*consommation des stupéfiants, mauvaises compagnie, non maîtrise de soi, trouble de la personnalité, ...instabilité de la famille, effet des masses média (télévision, internet) la drogue, les mauvaises compagnies* » [ENCO 4].

☞ Quelles sont les conséquences de la violence en milieu scolaire.

L'exploitation des données transcrites a permis de relever comme conséquences sur les élèves, on note les mauvais résultats scolaires, les exclusions, la déperdition scolaire, la fuite de l'école, l'abandon scolaire, la détérioration de la santé du fait de la consommation des drogues et stupéfiants, le délire et la folie du fait de la consommation abusive des drogues et stupéfiants, l'addiction aux drogues et stupéfiants, les séquelles des coups et blessures suite aux bagarres, l'emprisonnement par les services de police. Pour les responsables d'établissement, les conséquences peuvent être «*la désertion des cours, le repli sur soi, les mauvaises performances scolaires ....baisse des performances scolaires, décrochage scolaire*» [ENCO 6/LNE].

Par ailleurs, l'image de l'école est mal perçue à travers les médias qui font une mauvaise publicité des cas de violence en milieu scolaire.

☞ Mesures disciplinaires contenues dans le règlement intérieur pour la gestion des cas de violences.

Dans chacun des trois (03) établissements d'enseignement secondaire ciblés, le règlement intérieur a prévu des sanctions adéquates pour des cas de violence en milieu scolaire. Au LTICB, le RI, prévoit en fonction du degré de violence, des blâmes, utilisation du fouet, des mis à pieds sous forme de corvées, des exclusions temporaires de 3 ou 5 ou 8 jours et définitive après traduction devant le conseil de discipline. Au CETIC s'est presque les mêmes dispositions du RI qui s'appliquent. Quant au LNE, le RI prévoit 3 jours d'exclusions avec corvées pour les cas de violences verbales, 5 à 8 jours d'exclusion pour les cas de violences physiques simples, d'exclusion définitive pour des cas d'agression avec armes blanches (couteau, compas, ciseaux, lame de rasoir, etc.) et d'exclusion définitive avec emprisonnement par les services de police pour des cas d'agression mortelle avec armes lourdes et blanches (fusil, couteau, compas, ciseaux, lame de rasoir, etc.).

De plus, comme autres mesures, il y a les fouilles inopinées dans les salles de classe, ou on procède souvent à la confiscation des couteaux et autres objets dangereux. Egalement les mesures coercitives de la police, où chaque semaine les voitures des policiers sont garées devant

l'établissement pour intimider les élèves récalcitrants. C'est le cas au CETIC. L'aide et appui psycho sociale des Conseillers d'Orientation sont aussi mis à contribution ainsi que l'intervention des parents qui doivent jouer un rôle central dans l'éducation de leurs enfants.

☞ Les mesures disciplinaires prises par les parents.

Acteurs primordiaux dans la chaîne éducative, les comportements déviants et violents des élèves sont directement imputables à l'absence de l'encadrement des parents. Pour preuve, prenant pour prétexte leurs occupations professionnelles, certains brillent par leur absence lorsqu'ils sont convoqués par les responsables des établissements pour leurs enfants auteurs ou victimes de violence.

Ce manque d'implication de la part des parents ne peut qu'amplifier la situation. Les parents doivent donc éduquer leurs enfants à domicile, et signaler aux responsables d'établissements la nature violente de leur progéniture. Ils doivent également contrôler la qualité des émissions qu'ils écoutent ou voient à travers la radio et la télévision. Les parents même si leurs conditions de vie est modeste, ils doivent fournir le minimum vital alimentaire, vestimentaire et didactique à leurs enfants pour éviter qu'une fois à l'école qu'ils soient frustrés, jaloux des autres et fréquentent des mauvaises compagnies (*drogues, stupéfiants, vols, etc.*). Les parents doivent être prompts lorsqu'ils sont convoqués et collaborés avec les responsables de l'établissement car l'action conjointe des parents avec l'établissement reste efficace. Selon l'avis des conseillers d'orientation, les parents sont un maillon essentiel car « *on donne les conseils aux élèves en collaboration avec les parents* » [ENCO 7/LNE]. Pour preuve, lors du FGD, un élève du LNE a affirmé que « *mes parents vont me tuer si je ramène une convocation, j'évite les problèmes* » [FGD, 1<sup>er</sup> cycle 5e/FGLC7b], un autre du CETIC a déclaré que « *j'ai peur de mes parents et de ce qu'ils vont me faire s'ils apprennent un truc comme ça...* » [FGD, 1<sup>er</sup> cycle 5e/FGLC7b].

☞ Comment se comportent les élèves auteurs de violences après l'application des mesures disciplinaires contenues dans le règlement intérieur.

Dans la plupart des cas, des changements chez les élèves mis en cause sont perceptibles dans la durée. En effet, certains ont déclaré avoir amélioré leurs comportements et respecte dorénavant le règlement intérieur...d'après leurs déclarations « *je ne marche plus avec mon ancienne bande.. je ne me laisse plus distraire par les mauvaises compagnies* » [FGD, 1<sup>er</sup> cycle 4e/FGLC7b]. Certains sont devenus plus d'assiduité, respect les normes et valeurs, et ont pris conscience des risques et des conséquences de la violence en milieu scolaire. Cependant, des cas de brebis galeuses persistent encore et récidives. Lors du FGD organisé au LTICB, une

élève affirmé que « *Malgré les efforts des responsables des établissements visant à réduire voire éradiquer le phénomène de violence en milieu scolaire, il y a encore qui récidivent dans leur mauvais comportement..* » [FGD, 2<sup>nd</sup> cycle 2nd/FGLC2].

Toutes choses qui démontrent que beaucoup reste à faire de la part de la communauté éducative pour éradiquer définitivement le phénomène de violence en milieu scolaire. D'où l'appréciation de l'efficacité des mesures disciplinaires prises en guise de réponse aux cas de violence constatée.

☞ Efficacité des mesures disciplinaires contenues dans le règlement intérieur comme réponse aux cas de violence en milieu scolaire.

Du point de vue des élèves, les mesures prises dans chaque établissement semble porter des fruits avec l'appui collaboratif avec la police qui dissuade les contrevenants au règlement intérieur. Cependant, ils affirment que la brimade ne marche pas toujours avec les jeunes... « *...Ils sont trop dans la répression* » LNE, [FGD, 2<sup>nd</sup> cycle 2nd/FGLC2].

Ce point de vue est également partagé du côté du personnel administratif et enseignant.

Au LTICB, « *l'on s'assure de leur changement au regard des statistiques comparées entre les trimestres.... nous leur accordant un peu plus d'attention et nous leur prodiguant régulièrement des conseils* » [ADCE 1 c/entretien individuel], « *lors des causeries éducatives, entretiens conseils, sensibilisation à la levée des couleurs nous interpellons les élèves récalcitrants à une prise de conscience.. Néanmoins quelques brebis galeuses demeurent dans l'entêtement et l'affrontement*» [ADSG 1 c/entretien individuel].

Au CETIC, « *la plupart se démarque par leur bon comportement, certains oui et pas d'autres..* » [ADCE 1 c/entretien individuel],

Au LNE, « *Nous avons constaté ces dernières semaines, moins de retards, moins de flânerie aux heures de cours, moins de conseils de discipline et plus de cas de suivi de proximité par les services spécialisés (SG, CO, Affaires sociales)* » [ADSG 1 c/entretien individuel].

Les statistiques recueillies lors des FGD et entretiens individuels, indique que le nombre d'élèves traduits aux conseils de discipline pour les cas d'indiscipline y compris les cas de violence en milieu scolaire est passé: (i) au LNE, de 69 cas en 2018/2019, à 74 cas en 2019/2020 pour retomber à 54 cas en 2020/2021, (ii) au CETIC, de 70 cas en 2018/2019 et pour légèrement monter à 72 cas en 2020/2021 et (iii) au LTICB, de 10 cas en 2018/2019, à 20 cas en 2019/2020 pour remonter à 30 cas en 2020/2021.

Au regard des statistiques susmentionnées, nous pouvons observer que globalement le LTICB semble avoir moins des cas d'indiscipline par rapport au LNE et au CETIC. C'est ce qui justifie notre questionnement sur pourquoi dans la même aire géographique de Ngoakele le LTICB à moins des cas d'indiscipline. Cependant, le nombre de cas semble croître d'une année académique à une autre. Ce qui dénote une hausse des cas d'indiscipline et donc de violence en milieu scolaire. Ce constat pourrait être inquiétant si cette tendance n'est pas inversée à long terme.

S'agissant du LNE, l'évolution des cas de violence est croissante entre l'année académique 2018/2019 et 2019/2020 et décroissante en 2020/2021. Ce qui permet d'affirmer que les mesures disciplinaires mis en œuvre au LNE semble être efficace.

Enfin au CETIC, la tendance semble être constante depuis l'année académique 2018/2019 preuve que les mesures disciplinaires n'ont pas véritablement amené les élèves à changer de comportements.

## V.2. Recommandations

Au terme de ce travail et à la lumière des résultats obtenus, nous pouvons formuler les recommandations ci-après :

Nos recommandations vont à l'endroit :

### ☞ des élèves

- ✓ Dialoguer et s'ouvrir aux camarades, au personnel administratif et aux enseignants pour éviter des comportements casaniers qui pourraient masquer une attitude de timidité et de nervosité propice à la violence ;
- ✓ Participer régulièrement aux activités post et péri scolaires à l'effet de mieux canaliser les énergies pour être moins oisifs ;
- ✓ S'investir dans des activités saines pour contribuer à réduire, voire éradiquer les comportements violents et acquérir des valeurs sociales (*politesse, respect, humilité, altruisme, solidarité, esprit d'équipe, tolérance, etc.*) ;

### ☞ Parents d'élèves

- ✓ Etre disponible malgré les occupations professionnelles, prêt à collaborer et répondre personnellement à la convocation du personnel administratif de l'établissement lorsque l'élève est interpellé comme auteur ou victime de violence ;
- ✓ Signaler au personnel administratif, enseignant et sociaux, les comportements violents observés chez les élèves et qui sont imputables à leur éducation de base au sein de la cellule familiale ;
- ✓ Attirer l'attention et éduquer les enfants sur les inconvénients et les méfaits des réseaux sociaux et les effets de mode ou d'imitation des scènes de violences en milieu scolaires diffusées dans le média ;
- ✓ Assurer le minimum de confort matériel (alimentaires, vestimentaires, etc.) aux enfants qui subissent les inégalités sociales du fait des difficultés familiales liées à la précarité de leurs conditions de vie pour éviter toute sorte de frustrations pouvant être source de violence.

### ☞ du Personnel Administratif

- ✓ Faire le suivi de proximité et permanent par le staff administratif (*Proviseurs, Censeurs et Surveillants Généraux*) pour canaliser les élèves violents et les recadrer dans le bon sens ;

- ✓ Accorder un coefficient élevé à la leçon sur l'éducation à la citoyenneté et la morale pour amener les élèves à s'y intéresser ;
- ✓ Admettre dorénavant les élèves dans les établissements sur la base d'une enquête approfondie de moralité et la notation du comportement dans le bulletin ;
- ✓ Exiger chaque année académique dans le dossier d'inscription et de réinscription des élèves un test de toxicité issue d'un hôpital de référence (Jamot, Pasteur, etc...).
- ✓ Adapter les mesures disciplinaires contenues dans le règlement intérieur en fonction de l'évolution des formes de violence observée dans les établissements.

☞ des Assistants Sociaux et des Conseillers Orientation scolaire et universitaire

- ✓ Encourager et faciliter le dialogue entre les élèves et le personnel administratif et enseignant ;
- ✓ Assurer le suivi hebdomadaire des élèves auteurs et des victimes des cas de violence ;
- ✓ Garantir la prise en charge psychosociale des élèves auteurs et des victimes des cas de violence par l'orientation scolaire et les affaires sociales ;
- ✓ Susciter l'intérêt des élèves à intégrer les clubs et les mouvements associatifs scolaires à caractère culturels pour promouvoir et développer des comportements citoyens;
- ✓ Référer dans les centres de santé les cas des élèves récalcitrants et dépendants des drogues et des stupéfiants pour un suivi médical ;
- ✓ Introduire les cours de morale dans les programmes et créer des espaces de causerie éducatives au sein de l'établissement secondaire au cours de l'organisation des campagnes de sensibilisation ;
- ✓ Prodiguer beaucoup de conseils aux élèves lors des campagnes de sensibilisation.

☞ MINESEC et structures institutionnels

- ✓ Formaliser la collaboration par la signature d'un protocole d'accord entre le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) et la Direction Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) pour installer un poste de police au sein de chaque établissement d'enseignement secondaire ;
- ✓ Formaliser la collaboration entre les services de l'action sociale et les hôpitaux publics pour la prise en charge des auteurs et les victimes des cas de violence ;

- ✓ Créer une plateforme d'échanges regroupant toutes les parties prenantes (Ministères en charge de l'éducation, Ministère des *Affaires* sociales, APEE, Associations des parents d'élèves (APE), ONG, etc...) ;
- ✓ Constituer dans chaque établissement secondaire, un répertoire numérique pouvant servir de bases de données des élèves victimes /auteurs de violence.

## CONCLUSION

En définitive, cette étude portant sur la gestion de la discipline dans les établissements secondaires en situation de violence en milieu scolaire, relève un diagnostic profond, symptomatique et inquiétant au regard de l'actualité dans nos lycées et collèges en particulier au LTICB, au CETIC et au LNE qui ont servi de terrain de recherche. Il en ressort que, les origines du phénomène de violence en milieu scolaire sont diverses, Il y'a entre autres, la mauvaise éducation de base des élèves issues de la cellule familiale, l'absence d'un climat de confiance qui ne facilite pas le dialogue entre les élèves et les responsables de l'établissement, la provocation et les intrigues entre élèves, les frustrations liées aux discriminations, au favoritisme, à l'absence de justice et d'équité des responsables à l'égard d'une catégorie d'élèves marginalisés, la jalousie, les commérages, le vol. Il y'a également des situations de non remboursement des prêts d'argent entre camarades avec intérêt, des deals de téléphones portables, des échanges du matériel didactique, des jeux de hasard avec mise, des punitions jugées humiliantes, l'imitation aveugle des actes de violences diffusées dans les réseaux sociaux et surtout la consommation des drogues et stupéfiants.

Ainsi, le rôle de l'école, n'est plus seulement de former des individus avec des « têtes pleines », mais des individus avec des « têtes bien faites » dans le but d'obtenir un type d'Homme dans la société. Pour se faire, il est indispensable de s'assurer que le cadre éducatif soit propice, de mettre en œuvre un règlement intérieur dynamique et adapté à l'évolution et aux changements de comportements des élèves. Le règlement intérieur au sein des écoles définit un certain nombre de codes de bonnes conduite qui permettent d'influencer positivement les attitudes des élèves afin de maîtriser les comportements déviants, comme le démontre la théorie de l'influence sociale. Car pour Faucheux et Moscovici (1972), les lois perceptives et cognitives sont sous la dépendance des lois régissant les rapports individuels et collectifs. A cet effet, grâce aux travaux d'auteurs tels que Debardieux, Montessori et les autres, nous avons pu démontrer l'importance de la discipline et son apport en tant que stimulus dans la réussite scolaire voire sociale de l'élève.

Ces théories et travaux, nous ont permis d'émettre l'hypothèse générale selon laquelle l'application stricte du règlement intérieur contribue à réduire la violence en milieu scolaire. L'exploitation des verbatims issus des différents outils de collecte avec les différentes cibles concernées par ce travail de recherche (*élèves, SG, censeur et CO*) nous ont permis de faire la vérification de nos hypothèses.



Ainsi, à travers l'application stricte des mesures disciplinaire, nous avons pu constater qu'au LTICB les situations de violence sont mieux maîtrisées (30 cas pour l'année 2021) comparativement aux établissements secondaires voisins notamment le CETIC avec 72 cas et, le LNE qui enregistre 54 cas, tous pour le compte de l'année 2021. Ceci grâce aussi à la collaboration avec les institutions d'appui telles que la CSESU de la police, les hôpitaux de référence, les Assistants Sociaux et l'implication des parents. Toutefois à l'interprétation des statistiques nous avons fait l'observation suivante : bien que la violence soit mieux gérée au LTICB, ce phénomène tend à augmenter. En effet, au cours des trois dernières années, on est passé de 10 cas en 2019, à 20 cas en 2020 pour remonter à 30 cas en 2021. Ce constat pourrait être inquiétant si la tendance n'est pas inversée à long terme.

Il est donc nécessaire que l'ensemble de la communauté éducative combatte ce phénomène à travers le renforcement des mesures déjà prises notamment : le dialogue élève encadreurs (parents, enseignants, administration scolaire), l'investissement des élèves dans des activités post et péri scolaires pour les occuper utilement durant leurs heures perdues, l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants, la rigueur dans la gestion de la discipline par le personnel scolaire, la mise en place des postes de police dans les établissements à risque, l'accompagnement psychosociale et médical des auteurs et victimes des violences, etc.

Dans lutte contre la violence en milieu scolaire, notons que le Conseillers d'Orientation (CO) est au premier plan de la chaîne éducative. En effet, en tant que psychologue scolaire, il doit pouvoir suivre chaque élève dès son entrée dans l'établissement (en étant impliqué dans le processus de recrutement) jusqu'à sa sortie et s'assurer de sa réussite. Tout au long de sa vie scolaire, le CO est donc là pour accompagner et suivre les élèves afin d'éviter les déperditions scolaires qui sont l'une des principales conséquences de la violence.

L'Orientation Conseil dans les établissements scolaires est donc de plus en plus interpellée dans les questions d'éducation de nos jours. Le CO n'est plus seulement celui qu'on voit juste pour le choix des filières et séries, ou pour l'élaboration des emplois de temps mais est un éducateur à part entière. Par ailleurs, les élèves s'intéressent très peu aux sessions de formation dispensées par les CO en salles de classe, parce que c'est une matière sans coefficient et non notée. D'où le manque d'intérêt accordé à ce personnel enseignant. Il est donc nécessaire de valoriser cette discipline par d'abord au niveau interne mais aussi par l'ensemble de la communauté éducative. Il s'avère opportun d'accorder un coefficient élevé aux matières dispenser par les CO pour susciter l'intérêt des élèves et les amener à prendre conscience des méfaits de la violence en milieu scolaire

### Ouvrages

Ballion R. (1997), *Les difficultés des lycées vues à travers les transgressions*, Paris, Armand Colin/Masson.

Bloch, M. A (1973), *Philosophie de la nouvelle éducation*, Paris : PUF

Bowen F., Desbiens N. (2011), *La violence chez l'enfant : approches cognitive, développementale, neurobiologique et sociale*, Marseille : Éditions Solal.

Debarbieux, E. (1990), *La violence dans la classe. Expériences et pratiques dans des classes difficiles*, Paris : ESF, France.

Debarbieux, E. (1996), *La violence en milieu scolaire. Etat des lieux*, Tome 1. Paris : ESF, France.

Debarbieux, E., Dupuch, A. et Montoya, Y. (1997), *Pour en finir avec le handicap socio-violent*, in B. Charlot et J.-C. Emin (Ed.), *Violences à l'école. Etat des savoirs* (pp. 17-40). Paris : Armand Colin.

Debarbieux, E. (1999), *La violence en milieu scolaire. Le désordre des choses*, Tome 2. Paris : ESF, France.

Debarbieux, E. et Blaya, C. (2001), *La violence en milieu scolaire. Dix approches en Europe*, Tome 3. Paris : ESF, France.

Joyeux, Y. (1996), *L'éducation face à la violence. Vers une éthique de la gestion de la classe*, Paris : ESF, coll. Pédagogies, France.

Karl, M et Engels, F. (1848), *Le manifeste du parti communiste*, Traduction française Laura Lafargue, 1893. Paris : les éditions sociales.

Lapassade, G. (1993), *Guerre et paix dans la classe. La déviance scolaire*, Paris : Armand Colin, France.

Mbondji, E., Edongo Ntede, J.F. (2015), *La violence en milieu scolaire au Cameroun. Anthropologie d'un fait quotidien*, Harmattan Cameroun.

Mialaret, G. (2011), *Le nouvel esprit scientifique et les sciences de l'éducation*, Paris : PUF.

Montessori, M. (1984). *L'école de montessori chez soi*, Ed Desclée de Brouwer Paris, France.

Piaget, J. (1977), *La construction du réel chez l'enfant*, 6ème éd, Paris : PUF.

Rousseau. J. J. (1762), *Emile ou de l'éducation*, Paris : Garnier flammarion.

Toraille, R. (1999), *Animation pédagogique aujourd'hui*. ESF

### **Articles**

Bowen F. (2014), *Créer des communautés scolaires bienveillantes : Quelques éléments de réflexion*. Conférence d'ouverture, Paris : PUF.

Draxler, A. (1998), *Le maintien et la discipline à l'école*. *Revue Perspective*, Vol XXVIII du 04 Decembre, Unesco.

Erudit (1981), Justesse et actualité de la théorie de KurtLewin sur le développement de l'adolescence, *Revue des sciences de l'éducation*, V.7

Galand B. (2011), Le rôle de l'environnement scolaire dans le développement des conduites violentes, *Violence Chez Enfant Approche Cognitive du Développement Neurobiologique et Social*, Marseille : Bowen F, Debiens N (éd.), p. 199 232.

Gaubert (2002). Le syndrome d'épuisement chez l'éducateur spécialisé, *lien social*, N°619, P. 12, 13.

Inspection générale de l'éducation nationale (1993), *Établissement et vie scolaire*, Le CPE dans la vie scolaire, Paris, La Documentation française.

Morad Amrouche, La violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la socialisation, CIRCEFT, Équipe ESSI, Université Paris 8, consulté le 20 avril 2021.

Ngapout A. (30 mars 2021), Violence en milieu scolaire : Police et gendarmerie en renfort, *Cameroon Tribune*.

Pierre G. GOSLIN (2009), Les enseignants face aux élèves, *Dans Dialogue*, 2, N°184, P. 33, 45.

Testaniere J. (1972), « Chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré », *Revue Française de Sociologie*, VIII, numéro spécial, 1967, p. 17-33

### **Webographie**

[www.psychologie-sociale.com](http://www.psychologie-sociale.com) (consulté le 8 avril 2021)

[www.carin.info](http://www.carin.info) (consulté les 10, 15, 30 avril, 2, 11, mai 2021)

[www.wikipedia.com](http://www.wikipedia.com) (consulté du 31 mars au 12 mai 2021)

[www.erudi.org](http://www.erudi.org) (consulté le 4 mai 2021)

Google Scholar

### **Thèses et mémoires**

Impact de l'indiscipline des élèves dans les établissements secondaires sur les résultats scolaires: cas Lycée Moderne de la ville de Guiglo (Côte d'Ivoire), par AGOSSOU Kouakou Mathias.

La discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : Une démarche éducative, Commission permanente, 13 janvier 2012.

### **Document de travail ou rapport**

Support de cours de théorie de la psychologie sociale

Guide méthodologique sur l'utilisation des normes APA

### **Quelques sources orales**

<i>Noms et prénoms</i>	<i>Profession</i>	<i>Ancienneté</i>	<i>Date et lieu d'entretien</i>
Fouda Flore	CO	15	27 avril 2021 au LTICB Yaoundé
Anonyme 1	SG	09	26 avril 2021 au LTICB Yaoundé
Nsangou Abiba	Censeur	11	27 avril 2021 au LTICB Yaoundé
Anonyme 2	CO	03	26 avril 2021 au CETIC Yaoundé
Teukap Bisteor	SG	15	27 avril 2021 au CETIC Yaoundé
Anonyme 3	CO	25	28 avril 2021 au LNE Yaoundé
Haiwe Ouohe E.	SG	03	28 avril 2021 au LNE Yaoundé
Ayissi Rosalie	Censeur	04	28 avril 2021 au LNE Yaoundé

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	iii
SIGLES ACCRONYMES ET ABREVIATIONS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	iv
RESUME.....	v
ABSTRACT .....	v
<b>The objective of this comparative study is to analyze the effectiveness of disciplinary measures taken in situation of violence in school environment in the establishments which have been the subject of our attention. The research techniques used are semi-structured interviews (interview guide) and focus group discussion. The qualitative analysis method was based on a convenience sample made up of 20 administration/teacher (GC) staff and 21 student. The results obtained show us that in addition to the disciplinary and support measures taken in high schools and colleges, the strict application of the internal rules makes it possible to better control situation of violence in schools as is the case at LTICB contrary to CETIC and LNE. Hence the need for the involvement of all stakeholders in the proper functioning of the education system. ....</b>	
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I : .....	4
PROBLEMATIQUE.....	4
I.1. Contexte et justification .....	4
I.2. Faits observes .....	5
I.3. Conjecture theorique .....	7
I.4. Constat .....	7
I.5. Probleme .....	8
I.6. Question de recherche .....	9
I.7. Objectifs de l'étude .....	9
I.7.1. Objectif principal .....	9
I.7.2. Objectifs secondaires .....	9
I.8. Interet de l'étude .....	9
I.9. Delimitation du sujet.....	10
I.10. Méthodologie d'approche .....	10
I.11. Type de recherche .....	10
I.12. Plan du travail .....	11
CHAPITRE II : .....	12
REVUE DE LA LITTERATURE.....	12
II.1. Présentation des concepts et mots clé.....	12
II.1.1. De la discipline .....	12
II.1.1.1. Evolution historique de la discipline.....	12
II.1.1.2. Dimensions et implication de la discipline .....	14
II.1.1.2.1. Les dimensions de la discipline .....	15
II.1.1.2.1.1. Dimension informative .....	15
II.1.1.2.1.2. Dimension éducative.....	15

II.1.1.2.1.3. Dimension éthique .....	16
II.1.1.2.1.4. Dimension juridique .....	16
II.1.1.2.2. L'implication de la discipline : la réussite .....	17
II.1.2. La violence en milieu scolaire .....	18
II.1.2.1. Les types de violence .....	18
II.1.2.1.1. La violence interpersonnelle .....	18
II.1.2.1.2. La violence d'Etat.....	19
II.1.2.1.3. La violence criminelle .....	19
II.1.2.1.4. La violence politique .....	19
II.1.2.1.4. La violence symbolique.....	19
II.1.2.1.5. La violence économique .....	19
II.1.2.1.6. La violence au travail.....	19
II.1.2.1.7. La violence pathologique.....	20
II.1.2.1.8. La violence naturelle.....	20
II.1.2.1.9. La cyber-violence .....	20
II.1.2.2. La violence en milieu scolaire et ses implications .....	21
II.1.2.2.1. Violence en milieu scolaire : définition, et causes.....	21
II.1.2.2.1.1. Les types de violence en milieu scolaire.....	22
II.1.2.2.1.2. Les causes de violence en milieu scolaire.....	22
II.1.2.2.2. Les implications de la violence en milieu scolaire .....	24
II.2. Recensement des écrits : revue de la littérature .....	25
II.2.1. la théorie de l'influence sociale .....	25
II.1.2.1. Le paradigme majorité/minorité .....	26
II.1.2.2. Les Styles de comportements. ....	28
II.1.2.2.1. L'investissement .....	28
II.1.2.2.2. L'autonomie.....	28
II.1.2.2.3. La consistance.....	29
II.1.2.2.4. La rigidité.....	29
II.1.2.2.5. L'équité.....	30
II.1.2.3. Le conflit social et sa négociation.....	31
II.1.3.1. Le conflit approche-approche. ....	32
II.1.3.2. Le conflit évitement-évitement.....	33
II.1.3.3. Le conflit approche-évitement. ....	33
II.1.3.4. La conformité.....	33
II.1.3.5. La normalisation .....	34
II.1.3.6. L'innovation .....	34
II.2.2. Influence de la discipline sur le comportement de l'élève à l'école .....	35
II.3. Hypothèses de recherche .....	40
II.3.1. Hypothèse générale.....	40

II.3.2. Hypothèses secondaires .....	40
II.4. Tableau synoptique.....	40
<b>CHAPITRE III .....</b>	<b>42</b>
<b>METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>42</b>
III.1. Zone de l'étude.....	42
Cette partie consistera à faire : (i) une brève description de la carte scolaire, (ii) définir la zone géographique de l'étude et pour finir (iii) les établissements secondaires cibles. ....	42
III.1.1. Brève description de la carte scolaire du Cameroun .....	42
III.1.2. Zone géographique de l'étude .....	43
III.1.3. Les établissements scolaires ciblés par l'étude.....	43
III.1.4. Année d'observation de l'étude.....	43
III.2. Population et échantillon .....	44
Ici nous décrirons notre population et nous définirons la taille de notre échantillon. ....	44
III.2.1. Population cible .....	44
III.2.2. Taille de l'échantillon.....	44
III.3. Méthode et technique de recherche .....	44
III.3. Instruments de recueil des données .....	45
III.3.1. Revue de la littérature.....	45
III.3.2. Focus Group Discussion (FGD) .....	46
III.3.4. Entretiens individuels .....	46
III.4. Technique d'analyse des données .....	47
Elle consistera à présenter les différentes techniques utilisées pour la réalisation de cette étude. ....	47
III.4.1. Transcription des données .....	47
III.4.2. Outils de collecte .....	47
III.4.3. Traitement et analyse des données .....	47
<b>CHAPITRE IV .....</b>	<b>49</b>
<b>PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....</b>	<b>49</b>
IV.1. Données signalétiques.....	49
IV.1.1. Données issues des Focus Groups de Discussion (FGD).....	49
IV.1.1.1. <i>Participants aux Focus groups de Discussion</i> .....	49
IV.1.1.2. Résultats obtenus au terme des Focus groups de Discussion .....	50
IV.1.2. Données issues des entretiens individuels.....	55
IV.1.2.1. <i>Participants aux entretiens individuels</i> .....	55
IV.1.2.2. <i>Résultats obtenus au terme des entretiens individuels</i> .....	55
IV.2. Données en fonction des hypothèses de recherche .....	69
IV.3. Vérification des hypothèses de recherche .....	71
<b>CHAPITRE V .....</b>	<b>73</b>
<b>INTERPRETATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>73</b>
V.1. Interprétations des Resultats.....	73

V.2. Recommandations .....	79
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>82</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>84</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>a</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>e</b>
Annexe 1 : Guides d’entretien : Focus Group Discussion des Elèves (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> Cycle) .....	e
Annexe 2 : Guides d’entretien : Entretien individuel Censeurs/Surveillants Généraux.....	i
Annexe 3 : Guides d’entretien : Entretien individuel Conseillers d’Orientation (CO) .....	o



Annexe 1 : Guides d'entretien : Focus Group Discussion des Elèves (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> Cycle)

**FOCUS GROUP/ETUDE DE CAS**

**Elèves : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle**

**Objectif de la recherche :** Faire une analyse comparative entre le LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle sur l'efficacité des mesures disciplinaires qui sont prises dans chacun des 03 établissements en cas de violence en milieu scolaire

**SECTION 1 : Informations générales**

<b>1. Noms de l'Établissement secondaire</b> (LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle)	
<b>2. Noms et prénoms du répondant</b>	
<b>3. Fonction du répondant</b> (Elève 1 <sup>er</sup> cycle ; Elève 2 <sup>nd</sup> cycle)	
<b>4. Durée (en années) dans l'établissement secondaire</b>	
<b>5. Nombre d'élèves en moyenne 1<sup>er</sup> cycle</b>	
<b>6. Nombre d'élèves en moyenne 2<sup>nd</sup> cycle</b>	
<b>7. Nombre Total d'élèves</b>	

**SECTION 2 : Connaissance du règlement intérieur**

**FGLC 1 : Avez-vous connaissance de l'existence d'un règlement intérieur dans votre établissement?**

- **FGLC 1 a :** *Si Oui*, comment l'appréciez-vous

---



---

- **FGLC 1 b :** Qu'est ce qui est dit dans ce règlement intérieur pour les élèves auteurs de violences en milieu scolaire.

---



---

- **FGLC 1 c :** *Si Non*, comment pensez vous que l'administration puisse procéder pour vulgariser le règlement intérieur au sein de votre établissement d'enseignement secondaire ?

---



---



---

**FGLC 2 : Pensez-vous que les élèves violents appliquent le règlement intérieur et ont changé de comportement du fait du respect**

---



---



---

**FGLC 3 : Etes-vous victimes d'une frustration du fait d'une discrimination ethnique ou religieuse, d'un favoritisme du fait de l'appartenance à une classe sociale, d'une stigmatisation du fait d'un handicap, d'une pathologie, etc.)**

Si. Oui. Comment \_\_\_\_\_

**SECTION 3 : Gestion de la discipline en situation de violence**

**FGLC 4 : Selon vous, comment se manifeste la violence en milieu scolaire**

**FGLC 5 : Quelles peuvent être les sources ou les causes de violences dans votre établissement :**

**FGLC 6 : Quelles peuvent en être les conséquences**

**FGLC 7 : Avez-vous déjà été traduit au conseil de discipline comme :**

☞ **Auteur d'un acte de violence ? Oui ou Non**

FGLC7 a : Quelles sont les mesures qui ont été prises par l'administration pour vous amener à changer (*03 principales*)

FGLC7b : Avez-vous changé après l'application de ces mesures disciplinaires ? *Oui ou Non*

Si oui. Comment

Si Non. Pourquoi

FGLC7c : A votre avis les mesures qui ont été prises vous semblent efficaces

Si oui. En quoi

Si Non. Pourquoi

---

---

---

☞ **victime d'un acte de violence ? Oui ou Non**

FGLC7d : Quelles sont les mesures qui ont été prises par l'administration pour amener l'auteur à changer (03 principales)

---

---

---

○ FGLC7e : A ce jour, l'auteur de la violence a changé. *Oui ou Non*

○ FGLC7f : A votre avis les mesures qui ont été prises vous semblent efficaces  
- Si oui. En quoi : \_\_\_\_\_  
-

- Si Non. Pourquoi  
-

---

☞ **témoin d'un acte de violence ? Oui ou Non**

○ FGLC7g: Quelles sont les mesures qui ont été prises par l'administration pour amener l'auteur à changer (03 principales)

---

---

---

○ FGLC7h : A ce jour, l'auteur de la violence a changé. *Oui ou Non*

○ FGLC7i : A votre avis les mesures qui ont été prises vous semblent efficaces  
- Si oui. En quoi : \_\_\_\_\_  
-

- Si Non. Pourquoi  
-

---

#### **SECTION 4 : Accompagnement en situation de violence**

**FGLC 8 : Avez-vous le sentiment que l'administration a mise en place une stratégie pour l'accompagnement et le suivi des élèves dans les cas ci-dessous :**

○ FGLC 8 a : les élèves auteurs des violences en milieu scolaire (comment)

- 
- 
- 
- FGLC 8b : les élèves victimes des violences en milieu scolaire (comment)
- 
- 

**FGLC 9**: Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et périscolaires (*les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc..*) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire ?

---

---

---

**FGLC 10**: Quelles sont les mesures efficaces que l'administration de l'école peut prendre pour réduire voir éradiquer le phénomène de violence en milieu scolaire ?

---

---

---

RECIT DE VIE : D'UN AUTEUR DE VIOLENCE \_1<sup>er</sup> cycle  
(*cause de violence, appréciations des mesures de l'établissement, perspectives de changement*)

**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Administration : SURVEILLANT GENERAL (SG)**

**Objectif de la recherche :** Faire une analyse comparative entre le LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle sur l'efficacité des mesures disciplinaires qui sont prises dans chacun des 03 établissements en cas de violence en milieu scolaire

**SECTION 1 : Informations générales**

<b>8. Noms de l'Établissement secondaire</b> (LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle)	
<b>9. Noms et prénoms du répondant</b>	
<b>10. Fonction du répondant</b> (Censeur, SG, CO)	
<b>11. Durée (en années) dans l'établissement secondaire</b>	
<b>12. Nombre d'élèves en moyenne 1<sup>er</sup> cycle</b>	
<b>13. Nombre d'élèves en moyenne 2<sup>nd</sup> cycle</b>	
<b>14. Nombre Total d'élèves</b>	

**SECTION 2 : Connaissance du règlement intérieur**

**ADSG 1 :** Avez-vous le sentiment que les élèves de votre établissement ont la connaissance (*existence et contenu*) du règlement intérieur ?

- **ADSG 1 a :** *Si Oui*, comment jugez-vous leur comportement dans l'ensemble

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- **ADSG 1 b :** *Si Non*, comment faites-vous pour vulgariser le règlement intérieur au sein de votre établissement d'enseignement secondaire ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- **ADSG 1 c :** Comment jugez-vous de l'efficacité de la vulgarisation du règlement intérieur. Autrement dit, à votre avis, les élèves semblent s'être appropriés et respectent les dispositions dudit règlement intérieur ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ADSG 2 :** Comment vous assurez-vous que les élèves ont changé de comportement du fait du respect strict du règlement intérieur ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ADSG 3 :** Comment vous assurez-vous que les élèves jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations à l'effet d'éviter toute frustration pouvant être source de violence (*Pas de discrimination ethnique ou religieuse, pas de favoritisme du fait de l'appartenance à une classe sociale, pas de stigmatisation du fait d'un handicap, d'une pathologie, etc.*)

---

---

---

**SECTION 3 : Gestion de la discipline en situation de violence**

**ADSG 4 : Selon vous, comment se manifeste la violence en milieu scolaire**

---

---

---

**ADSG 5 : Quelles peuvent être les sources ou les causes de violences dans votre établissement :**

---

---

---

**ADSG 6 : Quelles peuvent en être les conséquences**

---

---

---

**ADSG 7 : Comment gérez-vous les cas où les élèves n'ont pas des uniformes conformes au règlement intérieur ? par exemple : (i) pantalon slim chez les garçons et (ii) les robes cintrées et courtes chez les filles, coiffures fantaisistes**

---

---

---

- ADSG 7 a : Dans ces cas, les élèves mis en cause vous oppose t'ils une résistance ?
- 
- 
- 

- ADSG 7 b : *Si oui*, comment procéder vous pour maîtriser la situation ?
- 
- 
- 

- ADSG 7 c : *Si Non*, comment se comporte sur le long terme

**ADSG 8 : Comment gérez-vous les cas d'indiscipline en cas :**

- ADSG 8a : d'introduction d'un faux dossier (*inscription, examen, etc.*)
- 
- 
- 

- ADSG 8b : d'indiscipline notoire ou faute majeure ci-après :  
☞ *injures, désinvolture, grimaces, gestes insolents, comérages, moqueries, menaces, etc..à l'endroit du personnel administratif et enseignant :*
- 
- 
- 

☞ *pincements de camarades, bagarres, coups et blessures, meurtres, viol*

---

---

---

☞ *harcèlement de l'élève vis-à-vis de l'enseignant (sexuel, pressions diverses, etc..en milieu scolaire)*

---

---

---

---

☞ *consommation des stupéfiants, drogues et alcool,*

---

---

- 
- 
- ADSG 2c : de passage par les voies interdites (*escalade des murs, fenêtres, etc.*)
- 
- 

---

---

**ADSG 9 : Quelles sont par ordre d'importance, les types de sanctions vous appliquées en cas d'indiscipline liée au cas de violence**

---

---

- 
- ADSG9 a : Après l'application des dites sanctions, les mis en cause récidivent t'ils ?

*Oui ou Non*

- ADSG9 b : Si oui, pourquoi \_\_\_\_\_
-

**ADSG 10 : (Ce tableau vise à apprécier la dynamique dans le suivi disciplinaire)**

	2019	2020	2021
<b>Conseil de discipline ordinaire</b>			
A quelle fréquence en moyenne par trimestre, tenez-vous les conseils de discipline ordinaire			
Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensés en moyenne ?			
Quelles sont les mesures correctives que vous avez prises			
Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures			
<b>Conseil de discipline extraordinaire</b>			
A quelle fréquence en moyenne par trimestre, tenez-vous les conseils de discipline extraordinaire			
Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensés en moyenne			
Quelles sont les mesures correctives que vous avez prises			



Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures			
--	--	--	--

**SECTION 4 : Accompagnement en situation de violence**

**ADSG 11 :** Quelle est la stratégie d'accompagnement que vous avez mise en place pour le suivi des élèves dans les cas ci-dessous :

- ADSG 11 a : les élèves auteurs des violences en milieu scolaire

---

---

---

- ADSG 11b : les élèves victimes des violences en milieu scolaire

---

---

---

**ADSG 12 :** Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et périscolaires (*les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc..*) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire ?

---

---

---

**ADSG 13 :** Comment faites-vous pour identifier les élèves violents à la base du fait de leur éducation familiale ?

---

---

---

**ADSG 14 :** Existe-t-il des structures publiques (*services sociales, police, justice, etc.*) avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de la stratégie d'accompagnement mise en place au sein de votre établissement.

- ADSG 14 a: Si oui. Quelles sont ces structures (*03 principales par ordre d'importance*)

---

---

---

- ADSG 14b: parlez-nous un peu de la synergie d'actions que vous entretenez avec ces structures ?

---

---

---

**ADSG 15 :** Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrées dans la mise œuvre de la discipline en rapport avec la violence en milieu scolaire

---

---

---

---

**ADSG 16 :** Quelles sont les suggestions d'améliorations pouvez-vous formuler à l'endroit de la communiquer éducative à l'effet d'adresser la problématique de la violence en milieu scolaire

---

---

---

---

**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Enseignant : Conseiller d'Orientation (CO)**

**Objectif de la recherche :** Faire une analyse comparative entre le LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle sur l'efficacité des mesures disciplinaires qui sont prises dans chacun des 03 établissements en cas de violence en milieu scolaire

**SECTION 1 : Informations générales**

<i>1 Noms de l'Etablissement secondaire (LTICB, le CETIC et le lycée de Ngoa Ekelle)</i>	
<i>2. Noms et prénoms du répondant</i>	
<i>3. Fonction du répondant (Censeur, SG, CO)</i>	
<i>4. Durée (en années) dans l'établissement secondaire</i>	
<i>5. Nombre d'élèves en moyenne 1<sup>er</sup> cycle</i>	
<i>6. Nombre d'élèves en moyenne 2<sup>nd</sup> cycle</i>	
<i>7. Nombre Total d'élèves</i>	

**SECTION 2 : Connaissance du règlement intérieur**

**ENCO 1 : Avez-vous le sentiment que les élèves de votre établissement ont la connaissance du règlement intérieur ?**

- **ENCO 1 a :** *Si Oui*, comment jugez-vous leur comportement dans l'ensemble

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- **ENCO 1 b :** *Si Non*, comment faites-vous pour vulgariser le règlement intérieur au sein de votre établissement d'enseignement secondaire ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- **ENCO 1 c :** Comment jugez-vous de l'efficacité de la vulgarisation du règlement intérieur. Autrement dit, à votre avis, les élèves semblent s'être appropriés et respectent les dispositions dudit règlement intérieur ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ENCO 2 :** Comment vous assurez-vous que les élèves ont changé de comportement du fait du respect strict du règlement intérieur lors des sessions d'orientation, d'écoute et sensibilisation ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ENCO 3 :** Comment jugez-vous du niveau de prise en compte de l'orientation scolaire dans le règlement intérieur

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**SECTION 3 : Gestion de la discipline en situation de violence**

**ENCO 4 : Selon vous, comment se manifeste la violence en milieu scolaire**

---

---

---

---

**ENCO 5 : Quelles peuvent être les sources ou les causes de violences dans votre établissement :**

---

---

---

**ENCO 6 : Quelles peuvent en être les conséquences**

---

---

---

**ENCO 7 : En tant qu'éducateur, comment gérez-vous en général les cas où les élèves indisciplinés**

---

---

---

- ENCO 7 a : Dans ces cas, les élèves mis en cause vous opposent-ils une résistance ?

---

---

---

- ENCO 7 b : *Si oui*, comment procédez-vous pour maîtriser la situation ?

---

---

---

- ENCO 7 c : *Si Non*, comment se comporte sur le long terme

**ENCO 8 : Comment gérez-vous les cas d'indiscipline en cas :**

- ENCO 8a : d'introduction d'un faux dossier (*inscription, examen, etc.*)

---

---

---

- ENCO 8b : d'indiscipline notoire ou faute majeure ci-après :  
☞ *injures, désinvolture, grimaces, gestes insolents, comérages, moqueries, menaces, etc..à l'endroit du personnel administratif et enseignant :*

---

---

---

- ☞ *pincements de camarades, bagarres, coups et blessures, meurtres, viol*

---

---

---

- ☞ *harcèlement de l'élève vis-à-vis de l'enseignant (sexuel, pressions diverses, etc..en milieu scolaire)*

---

---

---

☞ consommation des stupéfiants, drogues et alcool,

---

---

○ ENCO 8c : de passage par les voies interdites (*escalade des murs, fenêtres, etc.*)

---

**ENCO 9 : Quelles sont par ordre d'importance, les types de sanctions qui devraient être appliquées en cas d'indiscipline liée au cas de violence**

---

---

○ ENCO9 a : Après l'application des dites sanctions, les mis en cause récidivent t'ils ?

*Oui ou Non*

○ ENCO9 b : Si oui, pourquoi \_\_\_\_\_

---

○ ENCO9 c : Si Non. Comment jugez-vous leur comportement dans le long terme

---

**Commentaires**

*(A faire à la fin de l'interview)*

**ENCO 10 : (Ce tableau vise à apprécier la dynamique dans le suivi disciplinaire)**

	2019	2020	2021
<b>Conseil de discipline ordinaire</b>			
<i>A quelle fréquence en moyenne par trimestre, se tiennent les conseils de discipline ordinaire</i>			
<i>Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensés en moyenne à votre connaissance ?</i>			
<i>Quelles sont les mesures correctives qui ont été prises</i>			
<i>Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures</i>			
<b>Conseil de discipline extraordinaire</b>			
<i>A quelle fréquence en moyenne par trimestre, se tiennent les conseils de discipline ordinaire</i>			
<i>Combien de cas d'indiscipline liée à la violence en milieu scolaire avez-vous recensés en moyenne à votre connaissance ?</i>			
<i>Quelles sont les mesures correctives qui ont été prises</i>			
<i>Comment appréciez-vous l'efficacité desdites mesures</i>			

**SECTION 4 : Accompagnement en situation de violence**

**ENCO 11 : En tant que CO, quelle est la stratégie d'accompagnement que vous avez mise en place pour le suivi des élèves dans les cas ci-dessous :**

- ENCO 11 a : les élèves auteurs des violences en milieu scolaire

---

---

- ENCO 11b : les élèves victimes des violences en milieu scolaire

---

---

**ENCO 12 : Selon vous, quelle peut être la contribution des activités post et périscolaires (*les activités associatives, les clubs d'écoutes, etc..*) dans la réduction des cas de violences en milieu scolaire ?**

---

---

**ENCO 13 : Comment faites-vous pour identifier les élèves violents à la base du fait de leur éducation familiale ?**

---

---

**ENCO 14 : Existe-t-il des structures publiques (*services sociales, police, justice, etc.*) avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de la stratégie d'accompagnement mise en place au sein de votre établissement.**

- ENCO 14 a: Si oui. Quelles sont ces structures (*03 principales par ordre d'importance*)

---

---

- ENCO 14b : parlez-nous un peu de la synergie d'actions que vous entretenez avec ces structures ?

---

---

**ENCO 15 : Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrées dans la mise œuvre de vos activités de conseil et d'orientation à l'effet de réduire la violence en milieu scolaire**

---

---

---

**ENCO 16 : Quelles sont les suggestions d'améliorations pouvez-vous formuler à l'endroit de la communiquer éducative à l'effet d'adresser la problématique de la violence en milieu scolaire**